



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT ET
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
GALLY MAULDRE

GUIDE DE LECTURE GLOBALE

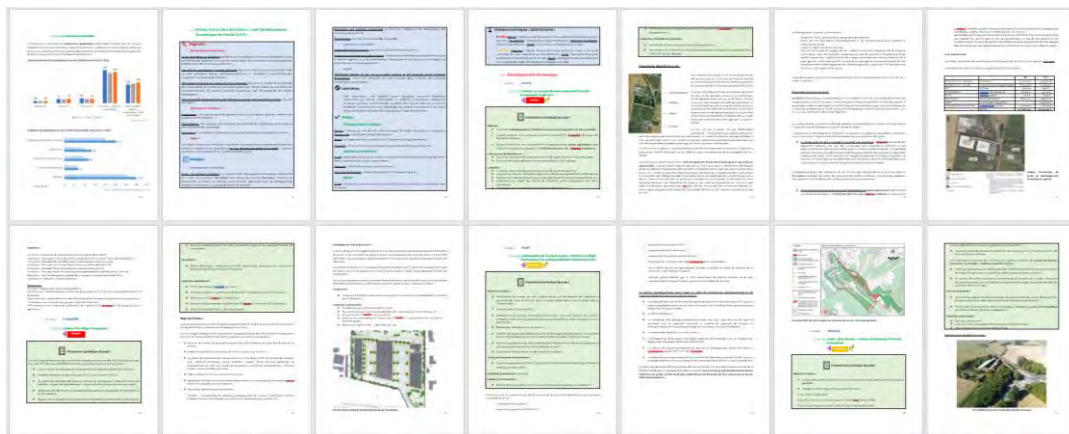
Le présent CRTE comporte **deux documents**.

D'une part, le **tableau de bord des projets**, qui propose une **vision synthétique et panoramique** de l'action Communautaire sur le territoire Gally-Mauldre. Chaque projet est classé par **compétences intercommunales**, par **volets du CRTE** et par **thèmes**. La **pagination** indiquée permet au lecteur de se reporter rapidement aux détails des projets qui l'intéressent dans le **CRTE rédigé**.

Les projets du territoire Gally-Mauldre au 30/06/21 selon la compétence...					
Compétence	Urbanisme	Développement économique	Environnement	Autres compétences (Sécurité, Santé, etc.)	Autres compétences (Sécurité, Santé, etc.)
2.2 Volet développement économique territorial	10	10	10	10	10
2.3 Volet transition écologique	10	10	10	10	10

D'autre part, le **CRTE rédigé**, qui propose une vision **analytique et précise** de l'action intercommunale sur le territoire Gally-Mauldre.

La première partie **présente le territoire**. La seconde dresse **l'inventaire détaillé des projets** classés par **compétences intercommunales**, par **thèmes** et par **communes**. Pour chaque compétence et chaque projet, le lecteur peut se reporter à des **encadrés synthétiques** résumant les informations essentielles à connaître.



La lecture **simultanée** des deux documents est recommandée pour restituer le détail des projets dans leur contexte communautaire.

GUIDE DE LECTURE PAR PROJET

LEGENDE

Valable pour le tableau de bord des projets et le CRTE rédigé

Les projets CRTE sont hiérarchisés ...

... par priorités politiques intercommunales

(Recettes fiscales, créations d'emplois, cadre de vie, utilité publique, échéances)



... par échéance technique/administrative

(Définition du projet, acquisition du terrain, autorisation d'urbanisme, début et fin des travaux)



Coût et bilan financier **validés**
Permis de construire ou réalisation **avant fin 2022**



Coût et bilan financier **en cours de validation**
Permis de construire ou réalisation à **partir de début 2023**



Coût et bilan financier **inconnus** et projet **en définition**
Permis de construire ou réalisation **après 2023**



Action **réalisée** + année de réalisation

Logos indiquant
l'éligibilité potentielle
du projet aux
financements :

Etat



Région



Département



Logo indiquant le **portage**
intercommunal d'un projet



Logo indiquant les projets **ayant obtenu**
une subvention « **France Relance** »




EXEMPLE

Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crespières

1

Dans la **table des matières**, en dessous de l'intitulé d'un projet, figurent les logos indiquant, de gauche à droite :


- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible, à l'exception** des subventions « **France Relance** » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

2.4.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE).....	157
2.4.2.1.	Maisons et résidences thématiques	159
2.4.2.1.1.	Crespières	159
2.4.2.1.1.1.	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	159



2

Dans le **corps du texte**, en dessous de l'intitulé d'un projet, **le principe est le même que pour la table des matières**. Les logos indiquent, de gauche à droite :

- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible, à l'exception** des subventions « **France Relance** » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

2.4.2.1. Maisons et résidences thématiques

2.4.2.1.1. Crespières

2.4.2.1.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Aménagement par la Commune, en entrée de village, sur un foncier d'environ 2 400 m², le long de la RD 307, d'une Maison de santé pluridisciplinaire,
- Création de cinq logements sociaux accessibles depuis l'extérieur, à l'étage,
- Voie créée dans le cadre du projet immobilier, et « tourne à gauche » réalisé,
- Aires de stationnement de 18 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une recharge pour les véhicules électriques. Le principe de mutualisation sera recherché,
- Enseigne matérialisée indiquant « MUSE Maison universelle de la santé et de l'équilibre »
- Qualité paysagère du projet.

Plan de financement :

- **DSIL RELANCE 2021 accordée : 600.000€**
- **DETR 1 197.000€ en cours de demande.**

Calendrier :

- Juin 2021 : Permis de Construire déposé
- Novembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Février 2022 : Purge du permis de Construire
- 2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Début d'année 2024 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Indicateurs d'évaluation :

- Installation des praticiens (généralistes et spécialistes),
- Augmentation du taux d'emplois,
- Clientèle communale, CCGM, et Villes alentours.

3











Dans **l'encadré synthétique** résumant un projet (en fond vert) figure **l'état réel** du plan de financement du projet :









- Subvention **obtenue** + **montant** ;
- Dossier **en cours de traitement** par les services de l'Etat + **montant demandé** ;
- Formulation de la demande à **venir** avec ou sans **montant** indiqué.




























Table des matières


























.....	1
Table des matières	5
1. Première Partie : introduction et présentation du territoire	17
1.1. Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE).....	19
1.2. Le Plan France Relance.....	20
1.3. La CC Gally Mauldre et son territoire	21
1.3.1. Les principales caractéristiques du territoire	21
1.3.2. La vocation fondamentale de l’EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources	22
1.3.3. Les élus	23
1.3.4. L’organigramme des services	25
1.3.5. Les six compétences exercées	26
1.3.5.1. Urbanisme, aménagement de l’espace, logement et cadre de vie.....	26
1.3.5.2. Développement économique et agricole	26
1.3.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement.....	26
1.3.5.4. Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives ..	27
1.3.5.5. Transports.....	27
1.3.5.6. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	27
1.3.6. La formalisation de l’action communautaire dans des plans, schémas et outils... ..	28
1.3.6.1. ... au niveau supra-communautaire.....	28
1.3.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).....	28
1.3.6.1.2. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT).....	29
1.3.6.2. ... au niveau communautaire	33
1.3.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	33
1.3.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....	34
2. Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales.....	36
2.1. Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie »	36
2.1.1. Diagnostic et stratégie territoriale	36
2.1.1.1. Le mode de développement urbain	36
2.1.1.2. Logement et population	37
2.1.1.3. L’énergie et le logement.....	39
2.1.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)	42
2.1.2.1. Revitalisation des centres-villes	43
2.1.2.1.1. Maule.....	43




















2.1.2.1.1.1. Dynamisation du centre-ville : parking, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité					
 PROCHE					43
2.1.2.1.2. Mareil-sur-Mauldre					46
2.1.2.1.2.1. Création d'un parking de covoiturage en entrée de village	 MOYENNE				46
2.1.2.1.3. Feucherolles					49
2.1.2.1.3.1. Aménagement du centre-ville (logements, commerces, parking)	 MOYENNE				49
2.1.2.1.4. Herbeville					52
2.1.2.1.4.1. Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires	 MOYENNE				52
2.1.2.2. Espaces naturels et paysagers					55
2.1.2.2.1. Feucherolles					55
2.1.2.2.1.1. Aménagement de « La Sablière », ouverture et valorisation du bois	 PROCHE				55
2.1.2.2.1.2. Revalorisation du site de la « Source Lanluet »	 PROCHE				59
2.1.2.3. Quartiers multimodaux					60
2.1.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche					60
2.1.2.3.1.1. Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, centre médical, activité économique)	 PROCHE				60
2.1.2.3.2. Feucherolles					64
2.1.2.3.2.1. Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme	 MOYENNE				64
2.2. Compétence « développement économique et agricole »					68
2.2.1. Diagnostic et stratégie territoriale					68
2.2.1.1. L'agriculture					68
2.2.1.2. Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi					70
2.2.1.2.1. Un domaine traité par un chargé de mission					70














2.2.1.2.2.	Les objectifs du SCoT pour.....	70
2.2.1.2.2.1.	... l'activité économique	70
2.2.1.2.2.2.	... le commerce et les services.....	71
2.2.1.2.3.	... l'emploi.....	72
2.2.1.2.4.	Les évolutions entre 2012 et 2019.....	73
2.2.1.2.4.1.	Surfaces d'activités, commerces, services et emploi.....	73
2.2.1.2.4.2.	Le développement de la fibre optique.....	78
2.2.1.2.4.3.	L'économie résidentielle.....	79
2.2.2.	Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial (CRTE) 80	
2.2.2.1.	Développement économique.....	82
2.2.2.1.1.	Davron.....	82
2.2.2.1.1.1.	Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles	
	PROCHE 	82
2.2.2.1.2.	Feucherolles.....	86
2.2.2.1.2.1.	Création d'un village d'entreprises	
	PROCHE	86
2.2.2.1.3.	Maule.....	89
2.2.2.1.3.1.	Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo	
	MOYENNE 	89
2.2.2.1.4.	Chavenay.....	91
2.2.2.1.4.1.	Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques	
	MOYENNE 	91
2.2.2.2.	Agriculture et alimentaire.....	96
2.2.2.2.1.	CC Gally-Mauldre.....	96
2.2.2.2.1.1.	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale	
	MOYENNE 	96
2.2.2.2.2.	Chavenay.....	98
2.2.2.2.2.1.	Création d'une Ferme en permaculture	
	MOYENNE	98

2.2.2.2.3.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	103
2.2.2.2.3.1.	Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces	
		103
2.2.2.3.	Emploi.....	106
2.2.2.3.1.	CC Gally-Mauldre.....	106
2.2.2.3.1.1.	Soutien associatif à l'emploi	
		106
2.2.2.3.1.1.1.	Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)	106
2.2.2.3.1.1.2.	Arcade Emploi	106
2.2.2.3.1.1.3.	Association Cadre Emploi (ACE)	107
2.3.	Compétence « Environnement »	108
2.3.1.	Diagnostic et stratégie territoriale	108
2.3.1.1.	La fonctionnalité écologique	108
2.3.1.2.	L'eau	109
2.3.2.	Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE).....	111
2.3.2.1.	Environnement, espaces naturels et paysagers.....	113
2.3.2.1.1.	CC Gally-Mauldre.....	113
2.3.2.1.1.1.	Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)	
		113
2.3.2.1.1.2.	Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des	
	Inondations » (GEMAPI) 	121
2.3.2.1.1.2.1.	Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre	
		121
2.3.2.1.1.2.2.	Renaturation du Ru de Gally	
		124
2.3.2.1.1.2.3.	Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU	
		125
2.3.2.1.1.3.	Dispositif « Zéro Phyto »	
		129










2.3.2.1.2.	Feucherolles	130
2.3.2.1.2.1.	Valorisation du Bois Heckly	
	LOINTAINE	130
2.3.2.2.	Rénovations thermiques et/ou énergétiques	132
2.3.2.2.1.	Feucherolles	132
2.3.2.2.1.1.	Aménagement des combles de l'Hôtel de Ville	
	PROCHE 	132
2.3.2.2.2.	Maule.....	133
2.3.2.2.2.1.	Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)	
	PROCHE  	133
2.3.2.2.2.2.	Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)	
	LOINTAINE	135
2.3.2.2.2.3.	Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'un ombrière photovoltaïque	
	PROCHE   	136
2.3.2.2.3.	Bazemont	136
2.3.2.2.3.1.	Rénovation thermique de l'école maternelle	
	MOYENNE  	136
2.3.2.2.3.2.	Remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire	
	MOYENNE  	137
2.3.2.2.4.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	139
2.3.2.2.4.1.	Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre	
	PROCHE   	139
2.3.2.2.4.2.	Rénovation énergétique de la Mairie	
	PROCHE  	142
2.3.2.2.4.3.	Rénovation thermique de l'école Louis Pasteur	
	PROCHE  	143
2.3.2.2.5.	Cresprières.....	145

2.3.2.2.5.1. Rénovation énergétique de l'école					
 MOYENNE					145
2.3.2.2.6. Mareil-sur-Mauldre					147
2.3.2.2.6.1. Rénovation énergétique de l'école et de l'Hôtel de Ville					
 MOYENNE					147
2.3.2.2.7. Herbeville					148
2.3.2.2.7.1. Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école					
 PROCHE					148
2.3.2.2.8. Montainville					149
2.3.2.2.8.1. Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école					
 MOYENNE					149
2.3.2.2.9. Andelu					150
2.3.2.2.9.1. Mutation énergétique des bâtiments					
 PROCHE					150
2.3.2.3. Rénovation de l'éclairage public					152
2.3.2.3.1. Feucherolles					152
2.3.2.3.1.1. Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)					
 MOYENNE					152
2.3.2.3.2. Saint-Nom-la-Bretèche					153
2.3.2.3.2.1. Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux					
 LOINTAINE					153
2.3.2.4. Véhicules					156
2.3.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche					156
2.3.2.4.1.1. Changement de véhicules par des véhicules plus économiques et moins polluants					
 MOYENNE					156
2.4. Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »					158
2.4.1. Diagnostic et stratégie territoriale					158

2.4.1.1.	Les services de proximité à la personne.....	158
2.4.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE).....	160
2.4.2.1.	Maisons et résidences thématiques.....	162
2.4.2.1.1.	Cresprières.....	162
2.4.2.1.1.1.	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	
	 PROCHE   	162
2.4.2.1.1.2.	Création d'une Maison Intergénérationnelle	
	 PROCHE	165
2.4.2.1.2.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	169
2.4.2.1.2.1.	Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier	
	 PROCHE	169
2.4.2.1.3.	Maule.....	170
2.4.2.1.3.1.	Aménagement d'une Maison Multi Activités dans l'ancien bâtiment des finances publiques	
	 MOYENNE	170
2.4.2.1.4.	Chavenay.....	173
2.4.2.1.4.1.	Aménagement d'un cabinet médical	
	 PROCHE  	173
2.4.2.2.	Scolaire	175
2.4.2.2.1.	Mareil-sur-Mauldre	175
2.4.2.2.1.1.	Création d'une Ecole Montessori Eco-responsable privée	
	 MOYENNE	175
2.4.2.2.2.	Bazemont	179
2.4.2.2.2.1.	Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école	
	 MOYENNE   	179
2.4.2.3.	Patrimoine	181
2.4.2.3.1.	Saint-Nom-la-Bretèche.....	181
2.4.2.3.1.1.	Réfection structurelle de l'église et du clocher	
	 LOINTAINE   	181
2.4.2.3.2.	Feucherolles	183

2.4.2.3.2.1. Rénovation du Lavoir de l'Abbaye	 MOYENNE		183
2.4.2.3.3. Herbeville			185
2.4.2.3.3.1. Rénovation de l'Eglise Saint-Clair	 PROCHE		185
2.4.2.3.4. Davron			186
2.4.2.3.4.1. Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine	 PROCHE		186
2.4.2.4. Equipements sportifs			189
2.4.2.4.1. CC Gally-Mauldre			189
2.4.2.4.1.1. Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale	 LOINTAINE		189
2.4.2.4.2. Saint-Nom-la-Bretèche			190
2.4.2.4.2.1. Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs	 PROCHE		190
2.4.2.5. Petite enfance			193
2.4.2.5.1. Crespières			193
2.4.2.5.1.1. Aménagement d'une deuxième micro-crèche	 MOYENNE		193
2.5. Compétence « Transports »			195
2.5.1. Diagnostic et stratégie territoriale			195
2.5.1.1. Energie et transports			195
2.5.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)			196
2.5.2.1. Aménagements pour les mobilités douces			197
2.5.2.1.1. CC Gally-Mauldre			197
2.5.2.1.1.1. Elaboration intercommunale du Schéma Directeur pour la Mobilité Douce (SDMD)	 PROCHE		197

2.5.2.1.1.2.	Liaison identifiée et à réaliser prochainement entre Maule et Mareil-sur-Mauldre		200
2.5.2.1.1.3.	Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles		202
2.5.2.1.1.4.	Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles		203
2.5.2.1.1.5.	Soutien et développement du transport à la demande (TAD)		204
2.5.2.1.2.	Feucherolles		205
2.5.2.1.2.1.	Aménagement de voirie en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables		205
2.5.2.1.3.	Saint-Nom-la-Bretèche		206
2.5.2.1.3.1.	Etude de faisabilité concernant un système de covoiturage pour accéder à la gare		206
2.5.2.1.3.2.	Marquage et balisage des pistes cyclables afin de réaliser un maillage avec les pistes intercommunales et départementales		207
2.6.	Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »		209
2.6.1.	Diagnostic et stratégie territoriale		209
2.6.1.1.	Le développement de la fibre		209
2.6.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)		209
2.6.2.1.	Urbanisme		210
2.6.2.1.1.	CC Gally-Mauldre		210
2.6.2.1.1.1.	Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)		210
2.6.2.2.	Développement économique		214
2.6.2.2.1.	Bazemont		214

2.6.2.2.1.1. Création d'un espace de coworking « La Clé des Champs »				
		MOYENNE	 214
2.6.2.2.2. Crespières.....				215
2.6.2.2.2.1. Espace de coworking				
			 215
2.6.2.3. Sécurité.....				216
2.6.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche.....				216
2.6.2.3.1.1. Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école maternelle Jean de la Fontaine				
		PROCHE	 216
2.6.2.3.2. Chavenay.....				217
2.6.2.3.2.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique				
		PROCHE	  217
3. Conclusion.....				220

Mot de Jean-Jacques BROT

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté de communes Gally-Mauldre, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de la Communauté de communes Gally-Mauldre, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

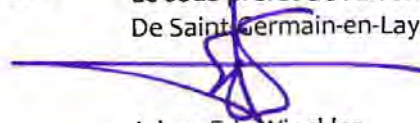
L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté de communes Gally-Mauldre.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

12 JUL. 2021

Pour le Préfet des Yvelines
Et par délégation
Le sous-préfet de l'arrondissement
De Saint-Germain-en-Laye



Jehan-Eric Winckler

Mot de Laurent RICHARD

Notre Intercommunalité a été sollicitée par l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une vision cohérente de nos politiques publiques, en matière de développement durable, d'éducation, de santé, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Ce CRTE s'inscrit dans la démarche globale qui porte la volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce nouveau dispositif permettent de proposer des investissements concrets et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique, préservant notre environnement si singulier. Cela se traduira par un développement plus durable, moins consommateur d'énergies fossiles et facteur de création d'emplois, dans le respect de notre identité et la valorisation de notre patrimoine paysager et rural.

Ainsi, deux axes ressortent clairement de notre CRTE :

- La résilience du territoire pour faire face au changement climatique : Rénovation énergétique de nos bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, préservation et valorisation de notre environnement, et de nos espaces naturels et paysagers ;
- La préservation de notre « bien vivre » en Gally Mauldre et de notre cadre de vie, la maîtrise de notre ruralité en matière de logements et d'activité, le développement de l'emploi sur notre territoire, le raffermissement de nos liens sociaux, et la promotion des mobilités douces.

Je souhaite tout particulièrement remercier les services de l'Etat qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce CRTE. Celui-ci donne de la cohérence à notre politique intercommunale. Je forme le vœu que nous continuions à travailler dans le même esprit de partenariat et de compréhension mutuelle, qualités exemplaires si nécessaires au succès de la coopération entre l'Etat et la collectivité de proximité qu'est Gally Mauldre.

12 JUL. 2021

Le Président de la CC Gally-Mauldre
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines

Laurent RICHARD



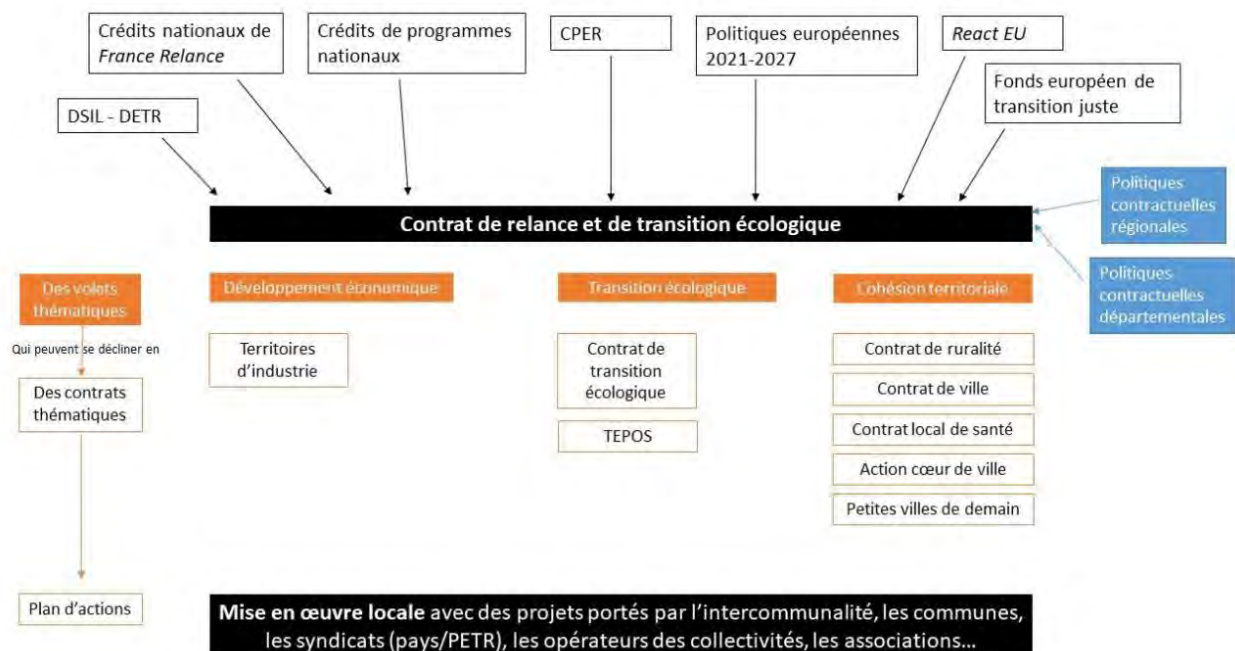
1. Première Partie : introduction et présentation du territoire

1.1. Le Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un **nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique**. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il **regroupe et intègre** les dispositifs d'accompagnement de l'Etat existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un **projet de territoire** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Dans la durée du mandat municipal 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une **approche transversale et cohérente**, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le schéma ci-dessous illustre la logique du « **contrat intégrateur** », à la fois **réceptacle des différents financements** (européens, nationaux, régionaux, départementaux) et **coordonnateur des déclinaisons thématiques** :



Source : Association des Intercommunalités de France

Le CRTE **intègre donc les crédits nationaux du Plan France Relance**, il ne doit **pas être confondu** avec ce dernier.

Les projets inscrits dans le présent CRTE sont validés par les services de l'Etat sous réserve de l'instruction juridique des dossiers et de leur plan de financement.

1.2. Le Plan France Relance

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un **plan de relance** exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : **l'écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion**. Ce plan de relance, qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous et en particulier des collectivités.



1.3. La CC Gally Mauldre et son territoire

1.3.1. Les principales caractéristiques du territoire

La Communauté de communes Gally-Mauldre a été **fondée le 1er janvier 2013**. Le territoire regroupe **11 communes** (Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche) et s'étend sur environ 9 500 hectares.



Le territoire intercommunal est traversé par les plaines du **ru de Gally**, de la **Vallée de la Mauldre** et se compose essentiellement de surfaces agricoles et forestières. Le nombre d'habitants est de **21887** (chiffre INSEE 2017). Le territoire de Gally-Mauldre se confond en grande partie avec celui de **l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)**, avec laquelle il partage une vision et un engagement.



Plaine de Versailles

Les agriculteurs dans la Plaine de Versailles (APPVPA)

La plaine de Versailles est caractérisée par de grandes parcelles de céréales et grandes cultures (colza, blé, maïs). Néanmoins, la plaine compte aussi des maraîchers (producteurs de légumes), des arboriculteurs (fruits), des horticulteurs (fleurs) et pépiniéristes (arbres et plantes). Les pensions de chevaux et centres équestres sont bien implantés aussi et représentent la majorité de l'élevage actuel.

1.3.2. La vocation fondamentale de l'EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources

- **Gérer** efficacement et à proximité de la population **l'instruction du droit des sols**, la préservation de l'environnement, du patrimoine paysager et de l'agriculture. La **mutualisation de l'instruction du droit des sols** permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, sous des délais plus rapides, et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les instructeurs dédiés aux dossiers.

En effet, les objectifs des communes et de la CCGM sont de produire **un service de proximité de qualité** et de favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes adhérentes mènent une action conjointe veillant à permettre l'innovation et la création architecturale et à favoriser la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

Ainsi, la création d'un service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) permet d'**assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens**, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de pouvoir développer une culture commune en matière de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant des projets d'urbanisme. Cette nouvelle organisation apporte donc un meilleur service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable puisqu'aucun impôt supplémentaire n'a été créé ni augmenté pour la mettre en place.

- **Favoriser le développement économique** de notre territoire et l'accueil des entreprises en harmonie avec notre cadre de vie ;
- **Etudier et développer** un meilleur **réseau de transports** sur le périmètre intercommunal afin de favoriser le déplacement des jeunes, des salariés et des personnes isolées ;
- **Développer** un **réseau de THD** afin de favoriser le développement économique et le télétravail en collaboration avec le Conseil départemental pour une implantation rapide de la fibre optique ;
- **Offrir un service plus performant** notamment pour les plus petites communes ;
- **Négocier des contrats** de services avec les sociétés prestataires à une échelle plus importante (déchets ménagers, portage et aide à domicile, contrats de transports publics) ;
- **Rationaliser** le développement et l'utilisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs.

1.3.3. Les élus

Le Bureau communautaire, au 1^{er} juin 2021, est composé des élus ci-dessous :



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
1^{er} vice-président
Délégué à la communication,
aux transports et aux liens
communautaires



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
Délégué aux actions en faveur du
sport, de l'enfance, de la jeunesse et
aux équipements culturels et sportifs



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
Délégué au développement
économique et à l'aménagement



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont
4^{ème} vice-président
Délégué à l'environnement, au
développement durable et au droit
du sol



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
5^{ème} vice-président
Délégué à l'accompagnement des manifes-
tations culturelles intercommunales et aux
questions relatives aux petites communes



Myriam BRENAC
Maire de Chavenay
Conseillère communautaire
en charge du transport et des mobilités douces



Nathalie CAHUZAC
Maire de Mareil-sur-Mauldre
Conseillère communautaire
en charge des actions en faveur des
personnes âgées et des projets liés à la petite
enfance



Damien GUIBOUT
Maire de Davron
Conseiller communautaire



Eric MARTIN
Maire de Montainville
Conseiller communautaire

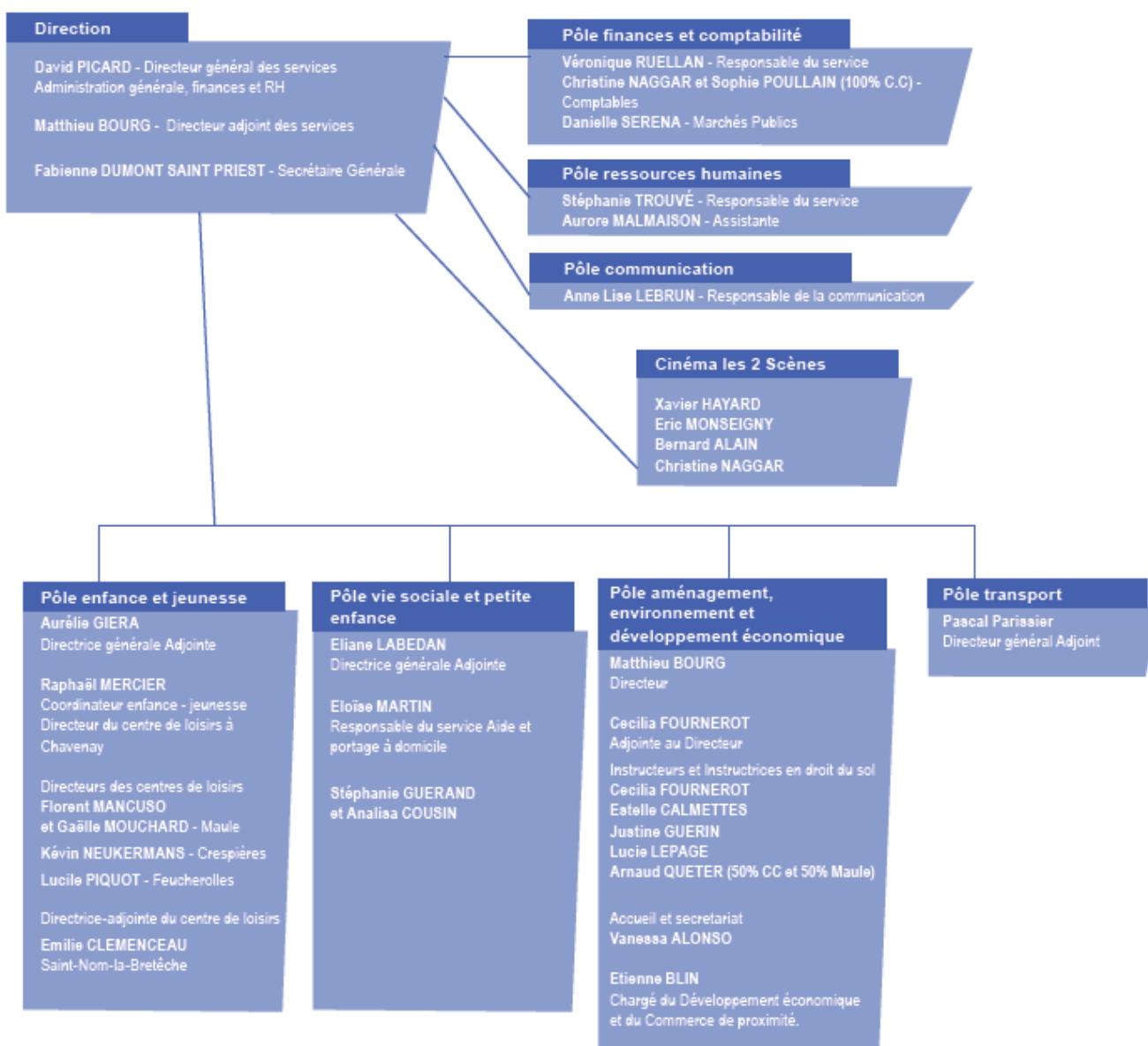


Vincent GAY
Maire d'Herbeville
Conseiller communautaire

Le Conseil communautaire, au 1^{er} juin 2021, est composé des élus ci-dessous :



1.3.4. L'organigramme des services



1.3.5. Les six compétences exercées

L'action de la CC Gally-Mauldre s'appuie sur la **délégation de nombreuses compétences** à l'échelon intercommunal, une **optimisation des dépenses publiques** et une **mutualisation des ressources**. Elle s'exprime à travers des **documents de planification**, notamment le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

1.3.5.1. Urbanisme, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Instruction communautaire des **autorisations d'urbanisme** ;
- Mise en place d'un **système d'information géographique intercommunal**.
- Elaboration et suivi du **programme local de l'habitat intercommunal (PLHi)** ;
- Actions et aides aux communes en faveur du **logement social** ;
- Culture, sports et loisirs :
 - o Etude, construction, aménagement et gestion **d'équipements** culturels, sportifs et de loisirs ;
 - o Politique de **communication** dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire.



Projet de logement - Crespières

1.3.5.2. Développement économique et agricole

- Création, aménagement et gestion des **zones d'activités économiques** existantes ou à créer ;
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières **d'accueil des entreprises** ;
- Action en faveur du maintien des **commerces de proximité** ;
- Actions de développement **touristique** ;
- Préservation et développement des **activités agricoles**.



La Briqueterie - Feucherolles

1.3.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des **déchets** des ménages et déchets assimilés ;
- Etude et réalisation d'un **schéma d'assainissement** et d'un **schéma directeur de l'eau potable** ;
- Gestion et entretien des **berges** et des **bassins versants**.



Ru de Gally

1.3.5.4. **Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives**

- Etudes, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la **petite enfance** ;
- Création, aménagement et gestion des **centres de loisirs** sans hébergement (CLSH) ;
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des **jeunes** ;
- Organisation et gestion de services de **maintien à domicile** des personnes âgées ;
- Etude, création, gestion et entretien de **Maison d'Accueil Rurale** pour les personnes âgées.



Portage des repas - CCGM

1.3.5.5. **Transports**

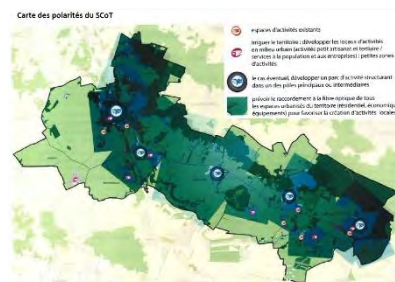
- Organisation des services de **transports collectifs** sur le territoire ;
- Création, aménagement et entretien d'aires de **covoiturage** ;
- Gestion du **transport scolaire** maternel, primaire et secondaire ;
- Elaboration et suivi d'un **schéma directeur des circulations douces**.



Transport à la demande (TAD) - CCGM

1.3.5.6. **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

- Développement et fourniture du **Très Haut Débit (THD)** sur le territoire intercommunal ;
- Mise en place d'une gestion dématérialisée de la réception puis de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



Déploiement de la fibre très haut débit (THD) - CCGM

1.3.6. La formalisation de l'action communautaire dans des plans, schémas et outils...

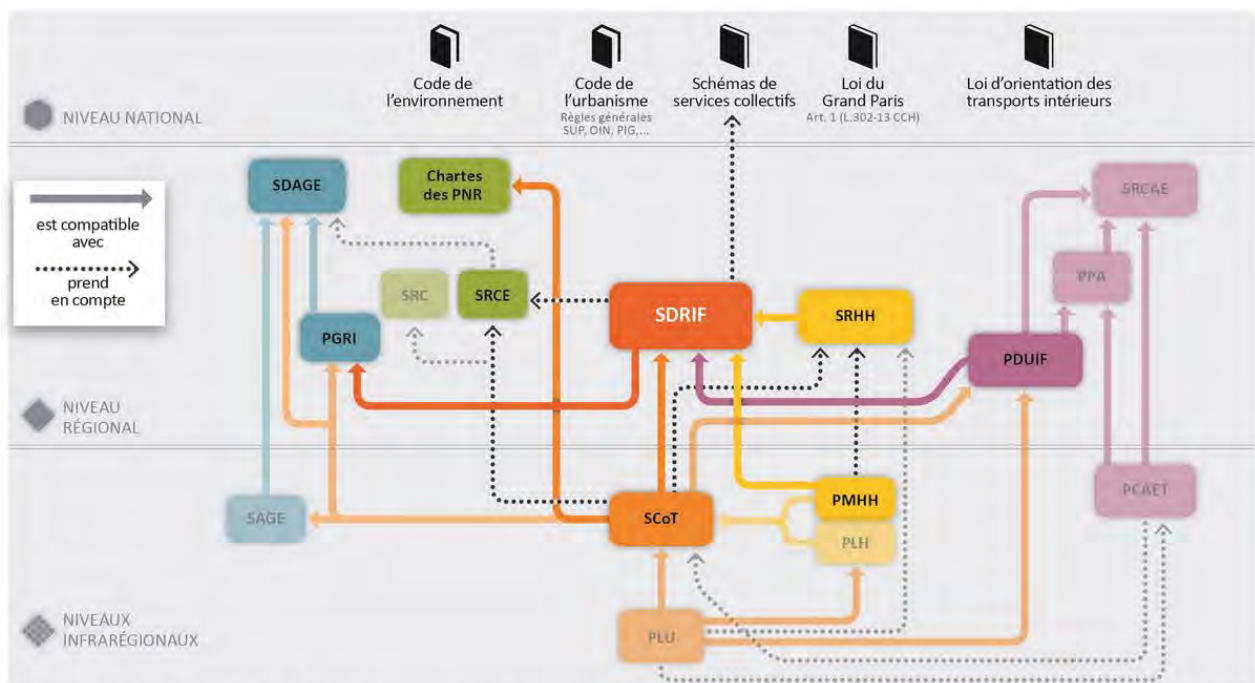
1.3.6.1. ... au niveau supra-communautaire

1.3.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)

Le **schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)** est un document de planification stratégique. Il a notamment pour objectif de maîtriser la croissance **urbaine** et **démographique**, d'organiser la construction de **logements** (70 000 par an en moyenne, dont 30% de locatifs sociaux), de favoriser **l'emploi** (28 000 par an en moyenne) et les activités **économiques**, d'encadrer l'utilisation de **l'espace** tout en garantissant un **rayonnement international** pour la région. Il précise également les moyens à mettre en œuvre pour corriger les **disparités** spatiales, sociales et économiques de la région, pour **coordonner** l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un **développement durable**.

Le SDRIF est élaboré par le **Conseil régional d'Île-de-France** en collaboration avec **l'État** et engage résolument le territoire régional dans une relation vertueuse entre **développement urbain** et **transport**. Ce document a été approuvé par **décret en Conseil d'État, le 27 décembre 2013**.

Le SDRIF ne doit pas être confondu avec les **Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** en vigueur dans les autres régions (excepté la Collectivité Territoriale de Corse et les territoires d'Outre-Mer).

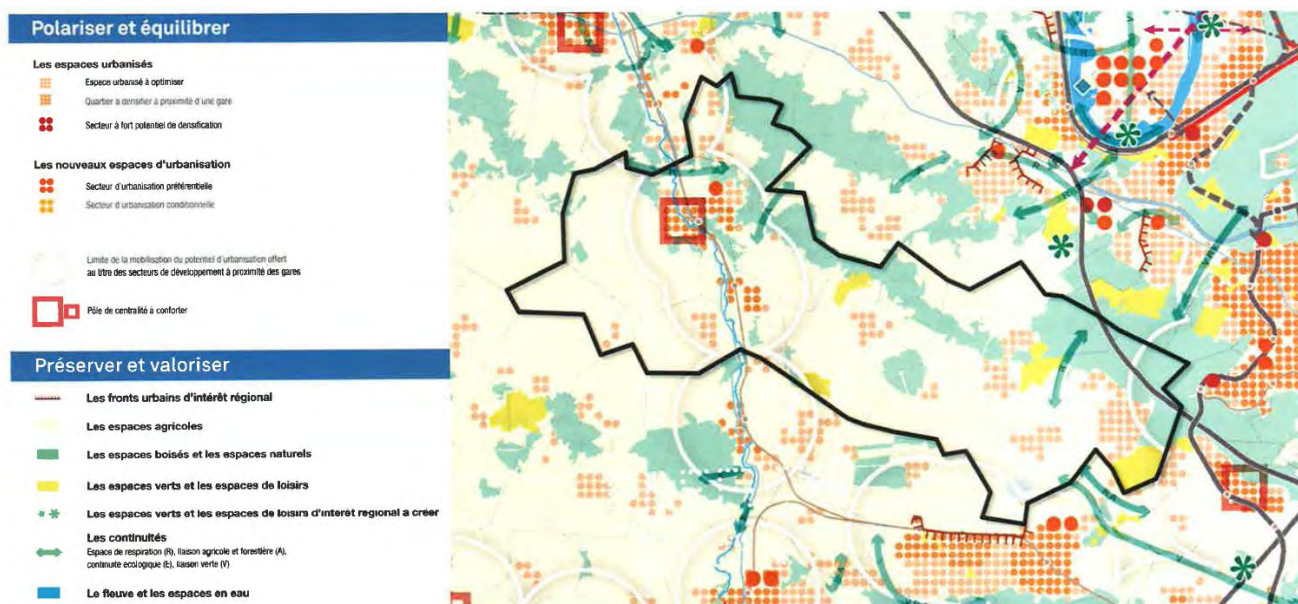


PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PLH : Programme local de l'habitat / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

© Région Île-de-France 2016
Source : IAU Îdf, octobre 2016 - Conception Weododata, IAU Îdf

Les objectifs et les règles générales du SDRIF s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), Plans Locaux d'Urbanisme Communaux (PLU) et Intercommunaux (PLUI), Plans de Déplacements Urbains (PDU), plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parc naturels régionaux (PCAET), etc.).

La carte ci-dessous de **Destination générale des différentes parties du territoire du SDRIF** indique les différentes dispositions prises pour le devenir du territoire de Gally-Mauldre.



D'une part, **les orientations réglementaires du SDRIF correspondent aux objectifs que s'est fixés le SCoT de Gally-Mauldre**. En effet, la valorisation des espaces ouverts (agricoles, boisés, naturels) est au cœur du projet du territoire dans la mesure où ils répondent à diverses grandes fonctions.

D'autre part, la polarité existante de Maule est hissée au rang de pôle de centralité à conforter et contient un secteur d'urbanisation préférentielle, alors que les différentes gares du territoire sont des zones de densification à privilégier, **dispositions avec laquelle le SCoT est en cohérence**.

Dans la mesure où deux des trois grands axes du document d'orientations et d'objectifs (DOO) cherche à préserver les espaces agricoles et à valoriser l'environnement, le SCoT de Gally-Mauldre **répond aux enjeux** environnementaux et de consommation frugale de l'espace relevés par le SDRIF et **intègre les dispositions nécessaires**.

1.3.6.1.2. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT)

Le Baromètre, animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines se propose de suivre la grille de lecture des Objectifs du développement durable (ODD). Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'ONU le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit les 17 ODD qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour supprimer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.



Les indicateurs ne sont pas exhaustifs et plusieurs thématiques ne sont pas couvertes. Il est également nécessaire, de préciser que les modes de recueil de données peuvent engendrer des erreurs et que de nombreux facteurs influencent les indicateurs. Les résultats présentés sont donc simplement une invitation à une réflexion territoriale pouvant venir compléter ou alimenter les démarches en cours. Ils ne peuvent en aucun cas servir à évaluer l'action de la CC Gally-Mauldre.

- **Emissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations énergétiques :**

- 4,4 teqCO₂ émis par habitant et par an ; Moyenne Yvelines : 4,1 teqCO₂.

- **Education à l'environnement :**

- **3 écoles élémentaires** ou primaires de Gally-Mauldre engagées dans le programme Eco-Ecole ou labellisées E3D sur l'année scolaire 2020-2021, soit 17% des écoles. Moyenne Yvelines : 10%. Meilleur taux dans les Yvelines : 17%.



- **Consommation d'énergie :**

- **10,6 MWh**, c'est la consommation énergétique du secteur résidentiel par habitant en 2018. Elle a augmenté de 0,2% depuis 2010. Moyenne Yvelines : 7,3 MWh/hab. (-2,5%). Meilleur taux dans les Yvelines : 6,2 MWh et -5,3%.

- **Production d'énergie :**

- **Fossiles** : 12% de logements chauffés au fioul en 2017, soit 992 logements. Entre 2012 et 2017, 119 ménages ont abandonné ce mode de chauffage (-11%). Moyenne Yvelines : 7,5% (-18% entre 2012 et 2017). Meilleur taux dans les Yvelines : 2,7% et -28% entre 2012 et 2017.
- **Renouvelables** : Il n'y a pas de réseau de chaleur, d'unité de méthanisation ou d'éolienne à Gally-Mauldre (6 éoliennes dans les Yvelines). En outre, 0,21% de la consommation d'électricité est couverte par la production photovoltaïque (226 MWh) en 2019 (environ 249 kW de puissance). Moyenne Yvelines : 0,3%. Meilleurs taux dans les Yvelines : 0,7%.



- **La mobilité :**

○ **Usage de la voiture :**

- **1,76** voitures par ménage en 2020. Moyenne Yvelines : 1,38
- **76 %** des trajets domicile-travail ont été réalisés avec la voiture particulière en 2017. C'est **1,8 points** de plus qu'en 2007. Moyenne Yvelines : 56 %, -0,9 points.

○ **Mobilité électrique**

- **1,2 %** de véhicules électriques en 2020. Moyenne Yvelines : 0,64 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 1,2 %
- **34,4 %** de véhicules Crit'air E et 1. Moyenne Yvelines : 30,0 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 34,4 %.



○ **Points de charge**

- 12 points de charge en janvier 2021, c'est **1 point de charge pour 14 voitures électriques**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 7,9 VE. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 3,1 VE.
- **1 point de charge pour 1 235 voitures**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 1239 voitures. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 500 voitures

○ **Mobilités douces**

- **Pas de donnée sur les stationnements vélo pour Gally Mauldre dans la base de données d'IDF Mobilités**. Moyenne Yvelines : 7,4 stationnements vélo pour 1000 habitants en mars 2021 (Paris : 37). Meilleur taux dans les Yvelines : 12,8.
- **8,7 %**, c'est la proportion de pistes cyclables et de voies vertes par rapport au linéaire de routes. Moyenne Yvelines : 8,9 % meilleur taux dans les Yvelines : 19 %.
- **Piste d'action** : l'identification des discontinuités cyclables et l'amélioration



- **Qualité de l'air :**

- **NOx** : le transport routier représente 71 % des émissions en 2018. Arrivent ensuite le résidentiel avec 11 % et l'agriculture 10 %.
- **PM10 et PM2,5** : les trois principaux contributeurs sont le résidentiel (34 % des PM10 et 57 % des PM2,5), le transport routier (respectivement 17 % et 20 %) et l'agriculture (37 % et 14 %).



- **COVNM** : les émissions naturelles représentent 51 % des COVNM émis sur le territoire. Elles sont suivies par le résidentiel avec 27 %, le transport routier 9 % et l'industrie 8 %. Hors émissions naturelles, la baisse est de 53 % entre 2005 et 2018.

- **Gestion des déchets et économie circulaire :**

- **355 kg/habitant/an** d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites en 2018. Meilleur taux dans les Yvelines : 294 kg/habitant/an.
- **73 %** des OMA n'étaient pas triés en 2018 et entraient dans la catégorie des ordures ménagères résiduelles (OMR). Meilleur taux dans les Yvelines : 73 %.



- **Usage des sols :**

- **-3,7 %**, c'est le pourcentage de surfaces des espaces semi naturels, agricoles et forestiers perdus entre 1987 et 2017, soit un rythme annuel de -0,12 % par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : -4,4 % / Meilleur taux dans les Yvelines : -1,8 %
- **-3,8 %**, c'est le pourcentage de surfaces agricoles perdues entre 1987 et 2017, cela représente un rythme annuel de -0,13 % par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : -7,9 %. Meilleur taux dans les Yvelines : -3,8 %
- **25,7** habitants par hectare d'habitat, c'est **5,1 habitants de moins** par hectare par rapport à 1990. Évolution moyenne dans les Yvelines : -5,9 habitants/ha. Meilleur taux dans les Yvelines : +0,67 habitants/ha.
- **+11,5 %**, c'est l'accroissement des surfaces dédiées aux activités entre 2008 et 2017. Dans le même temps, le nombre d'emplois a reculé de 3,2 % (entre 2007 et 2017). Moyenne Yvelines : surfaces d'activités +7 % / emplois -3 %. Meilleure combinaison dans les Yvelines EPCI rural : surfaces d'activités +2 % / emplois +1,22 %



- **Agriculture :**

- **9 %**, c'est la proportion d'exploitations engagées dans une démarche bio (en conversion ou labellisé AB), soit 5 exploitations en 2019 contre 2 en 2015. Moyenne Yvelines : 10 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 27 % (pourcentage par rapport au nombre d'exploitations en 2010).



1.3.6.2.... au niveau communautaire

1.3.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Document de **planification stratégique**, le SCoT constitue à la fois un outil de retranscription du **projet de territoire** et un document pivot de la planification territoriale (Cf. 1.3.4.1), à l'intermédiaire entre le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)**, et les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu).

Le SCoT de la Communauté de Communes Gally Mauldre a été approuvé le **4 février 2015**. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un **bilan** présenté en conseil communautaire, 6 ans après son approbation, le **3 février 2021**. Sur la base de cette analyse, le conseil communautaire a décidé du **maintien du SCoT**.

Ses objectifs s'étendent à l'horizon 2034 dans **les six domaines de compétences** de l'intercommunalité :

- Urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie ;
- Développement économique et agricole ;
- Environnement ;
- Action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive ;
- Transports ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;



Ce document de planification permet au territoire de disposer d'un projet territorial clair à travers lequel s'articule diversité, développement maîtrisé et maintien du cadre de vie.

1.3.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

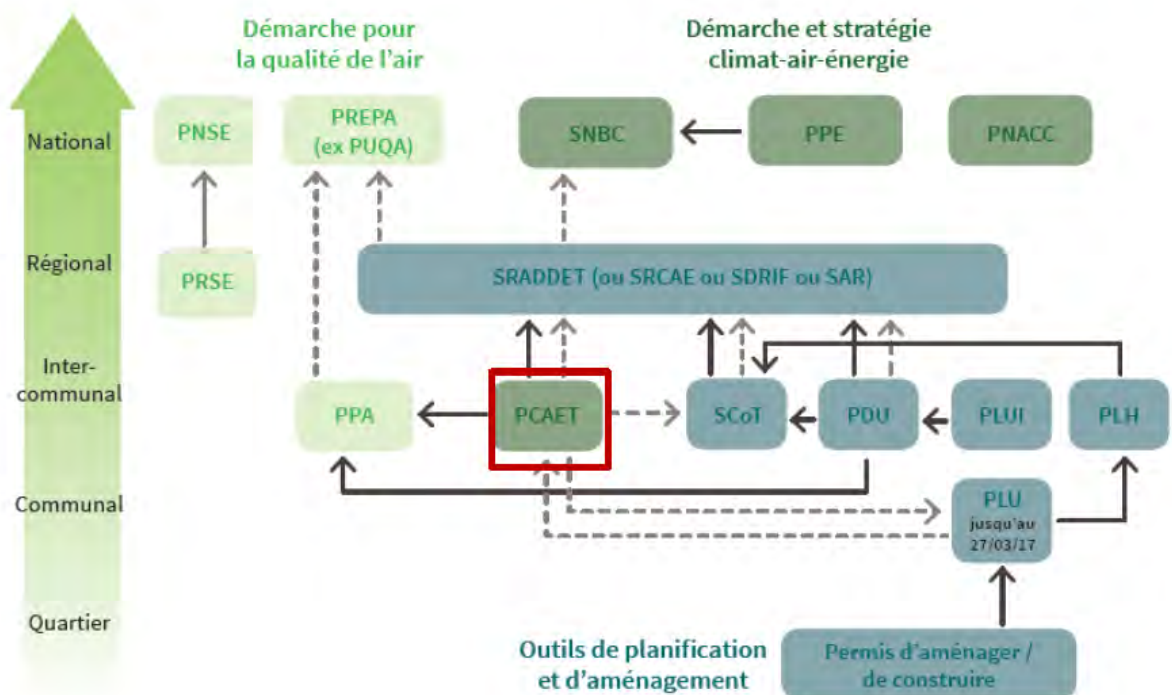
Le **PCAET** est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique **air-énergie-climat** sur leur territoire.

Le diagnostic du PCAET de la Communauté de Communes Gally-Mauldre a été **présenté** lors de la Commission environnement du **13 avril 2021** et à la population ainsi qu'aux acteurs du territoire (**associations, partenaires, etc.**) le **09 juin 2021**, et propose **5 orientations majeures** :

- La réduction des émissions de **gaz à effet de serre** (GES) ;
- L'adaptation au **changement climatique** ;
- La **sobriété** énergétique ;
- La **qualité** de l'air ;
- Le développement des **énergies renouvelables**.

Le PCAET tiendra compte des objectifs du SCoT et permettra à terme la mise en œuvre effective de ses orientations en matière d'environnement et d'énergies.

Un document articulé avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires :



Le calendrier des étapes clés du PCAET prévoit :

- **Avril 2021** : Présentation du diagnostic aux élus ;

- **Mai 2021** : Sensibilisation et mobilisation des acteurs et du grand public ;
 - o Un séminaire à destination des élus et cadres, et une formation aux enjeux pour habitants et acteurs.

- **Juin 2021** : Partage du diagnostic ;
 - o Un atelier et un forum numérique.

- **De septembre 2021 à fin janvier 2022** :
Concertation et stratégie territoriale :
 - o Une réunion de concertation avec les élus autour des scénarios stratégiques.Construction d'un programme d'actions et des outils de suivi ;
 - o Une journée forum : propositions d'actions ;
 - o Un COPIL validation de la stratégie ;
 - o Trois réunions de travail sur le plan d'action ;
 - o Un COPIL validation du plan d'action.

- **Février 2022** : Finalisation et vote du PCAET
 - o Une réunion de validation en Conseil communautaire.

2. Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales

2.1. Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie »

2.1.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.1.1.1. Le mode de développement urbain

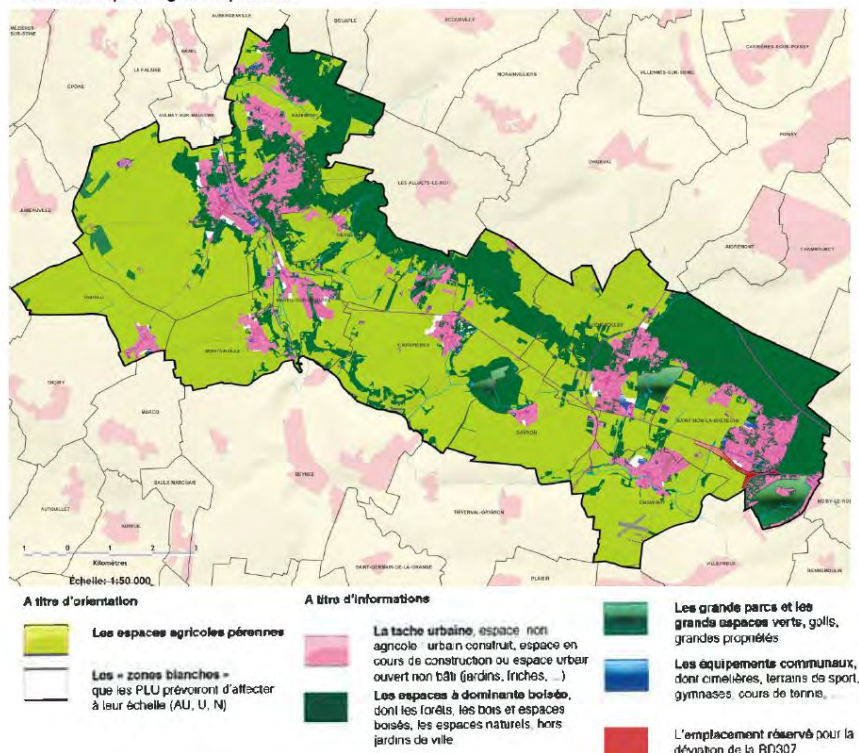
Le territoire s'est fixé un objectif de **limitation des développements de l'urbanisation** en extension liée au logement et à l'activité. Les objectifs du SCoT en matière de développement urbain permettent de respecter les spécificités du territoire, notamment son caractère **rural** et sa **qualité de vie**. Ils ont été respectés et appliqués en matière de consommation de l'espace depuis 2015 :

39% de l'enveloppe maximale de 64 ha de consommation d'espace utilisés ;

56% des logements construits depuis 2015 l'ont été en densification du tissu urbain existant, soit près du double de l'objectif de 30% imposé par le SCoT ;

L'objectif minimal de densité, avec **18 logements/ha** en moyenne est respecté.

Carte des espaces agricoles pérennes



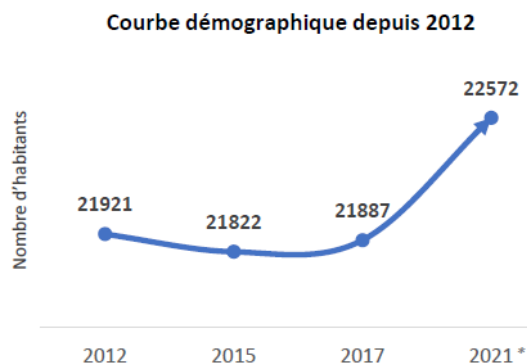
2.1.1.2. Logement et population

Afin de maintenir une vie résidentielle dynamique en Gally-Mauldre, le SCoT envisage d'accueillir au moins **1100 habitants supplémentaires d'ici à 2034, par rapport à 2014.**

Pour faciliter l'accès au logement d'une population diversifiée et répondre aux besoins de l'économie locale, au moins **10% des nouveaux logements créés seront des logements locatifs aidés (environ 150).**

Les objectifs portés par le SCoT ont été globalement remplis en matière de production de logements :

- Un **rythme de construction élevé** qui permet d'atteindre **plus de la moitié de l'objectif minimal de 1500 logements** fixé par le SCoT ;
- Plus de **23%** de ces logements sont des **logements locatifs sociaux**, ce qui est supérieur à la part minimale de 10% imposée par le SCoT.



*La population estimée en 2021 tient compte du nombre d'habitants futurs accueillis dans les nouvelles opérations récemment accordées et/ou en cours de réalisation.



Exemple - Construction de 70 logements à Chavenay

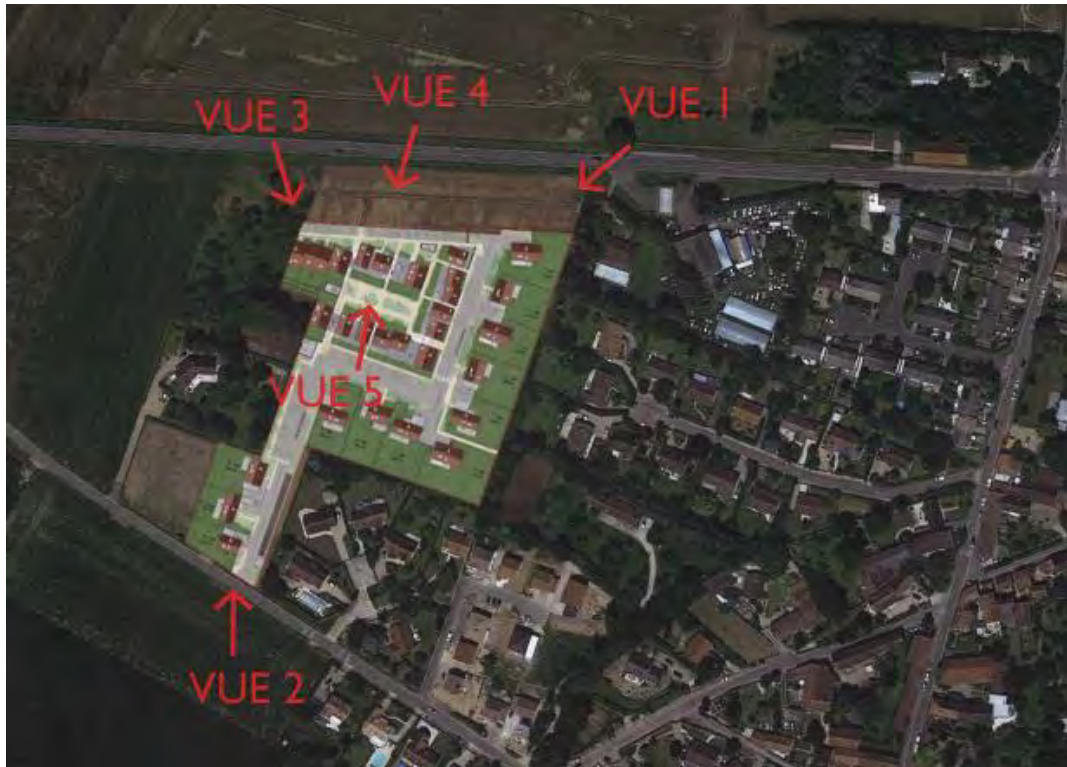
Plan de masse d'insertion





Exemple - Construction de 47 logements à Crespières

Plan de masse d'insertion et axonométrie



2.1.1.3. L'énergie et le logement

L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.

L'utilisation des énergies renouvelables liées au logement :

Les demandes d'autorisation relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables et dispositifs d'économie d'énergie

Communes	Objet et nombre de dossiers 2016-2020		
	Installation de panneaux ou générateurs photovoltaïques	Isolation par l'extérieur	Surpresseur et compresseur
Andelu	1	2	
Bazemont	13	4	
Chavenay	7	5	
Cresprières	2	1	
Davron	3	0	
Feucherolles	12	9	
Herbeville	0	1	
Mareil-sur-Mauldre	8	6	1
Montainville	1	1	
Maule	15	12	
Saint-Nom-la-Bretèche	4	9	1
TOTAL	66	50	2

Source : CC Gally-Mauldre, 2020

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une transformation du bâti au profit des énergies renouvelables et dispositifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments **partielle**, mais **difficile à quantifier** ;
- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

Un Plan Climat Air Energie Territoire est en cours d'élaboration (Cf. II.2.3.2.1.1.1).

Existant – Centrale solaire photovoltaïque sur l'école René Coty – Commune de Maule

Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque :

- 301 panneaux de 305 Wc installés en surimposition toiture, soit 91,8 kWc,
- 3 onduleurs installés pour une puissance d'injection de 74 kVA,
- Production théorique annuelle : 76 500 kWh / an soit 9 000 € / an,
- Frais de fonctionnement : 1 750 € / an (TURPE, Assurance et Maintenance).



La centrale solaire en images

Les points d'attention avant, pendant et après l'opération :

- L'installation d'une centrale solaire est soumise à Déclaration Préalable et le cas échéant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),
- Le prix d'achat de l'électricité produite est arrêté par EDF-OA dès lors que la demande de raccordement est validée comme complète par ENEDIS,

- L'installation d'une centrale solaire nécessite une étude préalable de résistance du bâtiment à la surcharge puis une étude de stabilité à froid de la construction neuve,
- L'école René Coty étant un ERP, nécessite à terme l'avis consultatif de la commission de sécurité avant l'ouverture du site (risque électrique, tenue du bâtiment à la charge, etc.),
- L'installation doit être mise en service au plus tard 18 mois après la validation d'ENEDIS,

Le bilan :

- L'installation montre l'engagement de la collectivité en matière de transition énergétique,
- Le retour sur investissement de la centrale solaire s'envisage sur 13 ans,
- L'installation d'un panneau d'affichage à l'intérieur de l'école aide à la communication en montrant :
 - La production instantanée,
 - Le cumul de production depuis la mise en service,
 - Les tonnes de CO₂ évitées.
- La surveillance continue de l'installation est nécessaire pour garantir la production.

2.1.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)



Diagnostic :

- **Une répartition équilibrée des activités** artisanales, services ou équipements sur le territoire intercommunal en 2019 ;
- **Une progression importante du nombre d'établissements** entre 2012 et 2019 (+137), dans l'ensemble des communes et en particulier dans les principaux pôles du territoire ;
- **Un niveau de service et de commerces de proximité confortés** (11 boulangeries, 5 boucheries-charcuteries, 4 supermarchés, 4 épiceries, 9 fleuristes/jardineries).



Stratégie :

- **Développer une politique de dynamisation des centres-villes** en faveur du maintien et du renforcement des commerces de proximité et de la création de moyennes surfaces commerciales, afin de valoriser les hypercentres communaux.



Contraintes :

- Crise économique, crise sanitaire, foncier disponible, ressources financières, relativement peu d'outils opérationnels et juridiques à disposition.



Projets :

- **Revitalisation des centres-villes**

Maule : Dynamisation du centre-bourg par la création d'un parking de 160 places avec ombrière, promotion des mobilités douces, dynamisation du commerce ;

Mareil-sur-Mauldre : Création d'un parking de covoiturage en entrée de village ;

Feucherolles : Aménagement du centre-ville avec la réalisation de logements, commerces, stationnements en sous-sols ;

Herbeville : Réalisation de deux logements par la Commune, qui vont notamment contribuer au maintien des effectifs scolaires.

- **Espaces naturels et paysagers**

Feucherolles : Aménagement de « La Sablière » et revalorisation de la « Source Lanluet ».

- **Quartiers multimodaux**

Saint-Nom-la-Bretèche : Rénovation de la zone du Vivier (accueil d'entreprises, Résidence services seniors, centre médical) ;

Feucherolles : Aménagement de la Ferme Sainte Gemme (Résidence Seniors, équipements communaux, logements intermédiaires) ;



Echéances techniques / administratives :

- **Proche : Maule :** Dynamisation du centre-bourg par la création d'un parking de 160 places avec ombrière, dynamisation du commerce ; **Feucherolles :** Aménagement de « La Sablière » / Revalorisation de la « Source Lanluet » ; **Saint-Nom-la-Bretèche :** Rénovation de la zone du Vivier.
- **Moyenne : Mareil-sur-Mauldre :** Création d'un parking de covoiturage ; **Feucherolles :** Aménagement du centre-ville / Aménagement de la Ferme Saint Gemme ; **Herbeville :** Réalisation de deux logements par la Commune.

2.1.2.1. Revitalisation des centres-villes

2.1.2.1.1. Maule

2.1.2.1.1.1. Dynamisation du centre-ville : parking, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Faciliter l'accès d'une clientèle des villages environnant et des Maulois éloignés du centre,
- Construction en centre-ville d'un parking de 160 places de stationnement sur deux niveaux, sur une parcelle de 3267 m² acquise en 2019.
- Soulager considérablement l'offre de stationnement en centre-ville pour les riverains,
- Libérer de nombreuses places de stationnement pour la clientèle des commerçants,
- Offrir une place plus importante aux modes de déplacement alternatifs (piétons, vélos) et permettre un réaménagement de la place centrale ou des rues adjacentes,
- Dimension écologique et productrice d'énergie : L'ouvrage sera surplombé d'une ombrière sur laquelle seront installés des panneaux photovoltaïques,
- Préservation des zones inondables inscrites au PPRi en vigueur.

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- La commune est propriétaire du foncier depuis 2019 et a prévu au BP 2021 le coût des études,
- **Ce projet est également inscrit dans l'appel à projets « Petites Villes de demain »**, et d'autres subventions au titre de la DETR, de la DSIL, etc. pourront être sollicitées.
- Estimation des coûts (prévisionnels à ce stade de l'étude) :
 - Travaux : 1 500 000 € HT
 - AMO et MOE : 150 000 € HT
 - TOTAL : 1 650 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Recrutement AMO : en cours
- Définition du programme : juin-septembre 2021
- Recrutement MOE : octobre-novembre 2021
- Etudes AVP-PRO-DCE : novembre-décembre 2021

Indicateurs d'évaluation possibles :

- La fréquentation des commerces,
- Le temps de reprise d'un local commercial quand celui-ci se libère (temps de rotation).

Constat :

La ville de Maule est composée d'un centre historique ancien où l'on retrouve l'ensemble des commerces de proximité (bouchers, boulanger/pâtissier, fromager, fleuriste, opticien, coiffeur, etc.). Le commerce Maulois rend un service de proximité à Maule et dans les six villages qui l'entourent et dont les habitants viennent faire leurs achats.

Le développement économique de Maule dépend de la santé de son commerce de proximité. Cette santé est gravement remise en cause depuis de nombreuses années par un manque cruel de places de stationnement, aggravé encore par le caractère médiéval du centre ancien qui a pour conséquence l'étroitesse des rues et des trottoirs.

En effet, l'accès au centre se réalise par des rues en sens uniques étroites et le nombre de places de stationnement est limité, ce qui peut constituer un élément préjudiciable pour le développement économique du centre-ville. Cette difficulté de stationnements rend la reprise des locaux commerciaux plus difficile.

Le manque de places de stationnement provoque un stationnement interdit le long des petites rues adjacentes voire sur les trottoirs, malgré une zone bleue existante depuis le début des années 1990 et une politique active de prévention / répression du stationnement illicite (un ASVP recruté).

La place du Général de Gaulle, point central du commerce de proximité, est totalement saturée de voitures à certaines heures, malgré sa mise en zone bleue, ce qui empêche un turnover suffisant et une perte de clientèle pour les commerçants par manque de place de stationnement.

Le centre bourg et notamment la Place du Général de Gaulle souffrent ainsi d'une très grande concentration de voitures, ce qui ne permet pas de laisser une place suffisante aux mobilités douces (piétons, vélos...) et empêche tout réaménagement visant à favoriser les mobilités alternatives.



Parcelles AE108 et AE109 acquises par la Ville

Objectifs :

- **Faciliter l'accès d'une clientèle des villages environnant et des Maulois éloignés du centre,**
- Pour conserver et préserver ce commerce local, **la commune souhaite construire en centre-ville un parking de 160 places de stationnement sur deux niveaux, sur une parcelle de 3267 m² acquise en 2019.**
- Ce parking destiné pour partie aux riverains de la Place et des petites rues adjacentes qui n'ont aucune possibilité de stationnement (appartement ou maison de ville sans parking), libèrera de fait du stationnement naturel pour les clients des commerces.
- Enfin, la Ville a négocié, dans le cadre de l'opération immobilière qui se trouve à proximité, l'arrivée d'un ouvrage d'art (pont franchissant la Mauldre) sur la parcelle nouvellement AE228.

Ainsi, cet équipement permettrait de :

- Soulager considérablement l'offre de stationnement en centre-ville pour les riverains,
- Libérer de nombreuses places de stationnement pour la clientèle des commerçants,
- Offrir une place plus importante aux modes de déplacement alternatifs (piétons, vélos) et permettre un réaménagement de la place centrale ou des rues adjacentes.

La réalisation de cet équipement s'accompagnerait d'un conseil sur le commerce de centre-ville, et d'une réflexion (à moyen et long terme) sur les mobilités en centre-ville.

La dimension écologique et productrice d'énergie n'est pas oubliée puisque **l'ouvrage sera surplombé d'une ombrière sur laquelle seront installés des panneaux photovoltaïques** ; l'ABF consulté sur ce point a émis un avis de principe favorable. Afin de s'intégrer au mieux au paysage environnant, des matériaux écologiques comme le bois pourront être privilégiés.

Concernant le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** en vigueur, les parcelles sont situées en zone bleue et pour partie en zone rouge du PPRI. Conformément au règlement du PPRI, les voiries sont autorisées sous conditions : « Les aires de stationnement à condition que ces

aménagements ne portent pas atteinte aux conditions d'écoulements et d'expansion des crues, qu'ils soient réalisés au niveau du terrain naturel et ne créent pas de surfaces imperméabilisées ».

Les services de la DDT recommandent la mise en place d'un protocole évacuation, la conception d'une forme de franchissement adapté pour éviter les embâcles, et la création d'une insertion sur deux niveaux.

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- Ce projet fait partie du programme communal 2020-2026. La commune s'est rendue propriétaire du foncier en 2019 et a prévu au budget 2021 le coût des études. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours de préparation. Ce projet est également inscrit dans l'appel à projets « Petites Villes de demain ».
- **Ce projet est également inscrit dans l'appel à projets « Petites Villes de demain »,** et d'autres subventions au titre de la DETR, de la DSIL, etc. pourront être sollicitées.
- Estimation des coûts (prévisionnels à ce stade de l'étude) :
 - Travaux : 1 500 000 € HT
 - AMO et MOE : 150 000 € HT
 - TOTAL : 1 650 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Recrutement AMO : en cours
- Définition du programme : juin-septembre 2021
- Recrutement MOE : octobre-novembre 2021
- Etudes AVP-PRO-DCE : novembre-décembre 2021
- Autorisations d'urbanisme : Début 2022
- Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2022 (sous réserve de l'obtention des subventions)

2.1.2.1.2. Mareil-sur-Mauldre

2.1.2.1.2.1. Création d'un parking de covoiturage en entrée de village



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- **Réalisation d'un Parking de covoiturage**, avec la possibilité d'une présence de photovoltaïque (ombrière) et de bornes électriques, sur la parcelle AB59 d'une superficie de 2205 m² et appartenant actuellement au Département,

- Redonner son cachet à cette entrée de village, tout en y intégrant la dimension sécuritaire afin de limiter l'effet accidentogène du secteur, et aménager l'arrêt de bus.

Coût prévisionnel :

- Acquisition de la parcelle AB59 auprès du Département : 80 000€
- Etude en cours de constitution par Ingenier'Y : 20 000€.
- Etude en cours de constitution par le SEY78 (concernant la réalisation d'une ombrière et de bornes électriques).
- Autres coûts (aménagement, végétalisation, travaux ...) non estimés à ce jour.

Calendrier :

- Juillet 2021 : Finalisation de l'acquisition de la parcelle
- Août-Octobre 2021 : Lancement de l'étude
- Fin d'année 2021 : Autorisations d'urbanisme
- 2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux

Description de l'action :

Le projet se situe sur la parcelle AB59 d'une superficie de 2205 m². Il s'agit d'un secteur situé en entrée de village sur la RD191, connaissant d'importantes problématiques de végétalisation et de sécurisation. La zone a également particulièrement été atteinte par l'abattage des arbres de la SNCF, ce qui engendre un gros impact visuel de la zone d'activités.



Extrait cadastral de la parcelle AB59



Photo aérienne de la parcelle AB59

Objectifs :

- Redonner son cachet à cette entrée de village, tout en y intégrant la dimension sécuritaire afin de limiter l'effet accidentogène du secteur.
- Réflexion en cours pour la réalisation d'un Parking de co-voiturage, avec la possibilité d'une présence de photovoltaïque (ombrière) et de bornes électriques.
- Extrait de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur : « Réaliser un aménagement de sécurisation de la RD191 et limiter la vitesse. Aménagement d'un carrefour permettant un accès fonctionnel aux activités et aux logements tout en soignant la qualité paysagère de l'entrée de village. Aménagement de l'arrêt de bus ».
- **Selon le cas, une étude sur une potentielle zone humide devra être réalisée.**

Partenaires identifiés :

- La parcelle AB59 de 2205 m² sera acquise par la Commune auprès du Département (Commission du Département le 16/04/21).
- La Commune a également consulté Ingenier'Y, et le SEY78 (concernant la réalisation d'une ombrière et de bornes électriques).

Coût prévisionnel :

Investissement :

- Acquisition de la parcelle AB59 : 80 000€
- Etude en cours de constitution par Ingenier'Y : 20 000€.
- Autres coûts (aménagement, végétalisation, travaux ...) non estimés à ce jour.

Calendrier :

- Finalisation de l'acquisition de la parcelle auprès du Département : Juillet 2021
- Août-Octobre 2021 : Lancement de l'étude
- Fin d'année 2021 : Autorisations d'urbanisme
- 2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux

2.1.2.1.3. Feucherolles

2.1.2.1.3.1. Aménagement du centre-ville (logements, commerces, parking)



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Aménagement du centre-ville sur un foncier maîtrisé d'environ 5860 m²,
- La réflexion en cours porte sur environ 25 logements (dont 25% de locatifs aidés), 3 zones de commerce (500m² environ), et 160 places de stationnement en sous-sol,
- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier en centre-ville maîtrisé par la puissance publique),
- Maintien des cônes de vue, des espaces libres et création d'une mixité fonctionnelle, qui s'inscrit en cohérence avec le projet de « La Sablière » (Cf. II.2.1.2.2.1.1),
- Préservation de l'Espace Boisé Classé (EBC) existant à l'Est du périmètre du projet.

Plan de financement et coûts :

- Totalité des travaux non chiffrés.
- Maîtrise de l'ensemble du foncier par la Commune.

Calendrier prévisionnel : Objectif de réalisation pour 2024-2025.



Photographie aérienne du centre-ville de Feucherolles et du périmètre du projet

Description de l'action :

Le projet porte sur les parcelles AA459, 455, 452, 362, 363, 360, 237, 238, 448, 236, soit environ 5860m², maîtrisées par la Commune.

Il s'agit de l'aménagement de la 3^{ème} phase du centre village avec en projet la création d'habitations, de commerces et de parkings publics et privés.

La Commune a acquis en janvier 2021 pour 625.000€ la parcelle AA360, et a procédé à la démolition du bâti en juin 2021.

Objectifs :

Le projet prévoit la réalisation d'un programme immobilier répondant au règlement du PLU actuellement en vigueur, composé d'un bâtiment en R+1+Combles :

- Environ 25 logements collectifs dont 25% de logements locatifs aidés, représentant environ 1500 m² de surface de plancher,
- 3 zones de commerce brut de béton représentant environ 500 m² de surface de plancher. Ces commerces pourraient accueillir notamment la Pharmacie située actuellement sur la partie basse de la Commune, et la boucherie situé Place du 18 juin 1940 au Nord du secteur,
- 160 places de stationnement en sous-sol sur deux niveaux (dont 100 places pour du stationnement public).

Le programme reste à affiner, en particulier concernant la destination des commerces, et la création de places de stationnement en sous-sol, leur nombre, et leur affectation (stationnement public, dédié aux résidents alentours, aux résidents des logements créés, etc.).

Enjeux :

- Maintien des cônes de vue, maintien des espaces libres et/ou verts présents aujourd'hui,
- Création d'une mixité fonctionnelle (stationnements, commerces, logements) tout en préservant le cadre de vie et le site existants,
- Le projet s'inscrit en cohérence avec l'ouverture de la Sablière et la réalisation de la passerelle, débouchant sur la place donnant sur le programme de logements,
- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier en centre-ville maîtrisé par la puissance publique),
- Préservation de l'Espace Boisé Classé (EBC) existant à l'Est du périmètre du projet.

Coût prévisionnel et plan de financement :

- Totalité des travaux non chiffrés,
- Acquisition de la parcelle AA360 réalisée à l'amiable le 15/01/2021 pour 625 000€. La démolition de la maison située sur la parcelle est évaluée à 25 000€.
- Subventions Département et Région qui seront sollicitées.

2.1.2.1.4. Herbeville

2.1.2.1.4.1. Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- **Réalisation par la Commune de deux maisons de 90 m² sur la parcelle cadastrée AC5, préemptée en mars 2021 pour 170 000€,**
- Préserver le bon fonctionnement de l'Ecole élémentaire de la commune,
- Production de logements afin de permettre la stabilisation de la population,
- Diversifier l'offre de logements (création de logements locatifs),
- Réflexions en cours pour une inscription des deux logements dans des objectifs de développement durable,
- Préservation de la lisière du 15 mètres d'un massif forestier de plus de 100 ha inscrite au PLU en vigueur,
- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier maîtrisé par la puissance publique).

Coûts prévisionnels :

- Total possible : 347 900,23 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- Validation du programme et de la MOE par la Commune : Fin d'année 2021
- Dépôt du Permis de Construire : 1^{er} trimestre 2022
- Accord et purge du Permis de Construire : Fin du 2^{ème} trimestre 2022
- Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2022

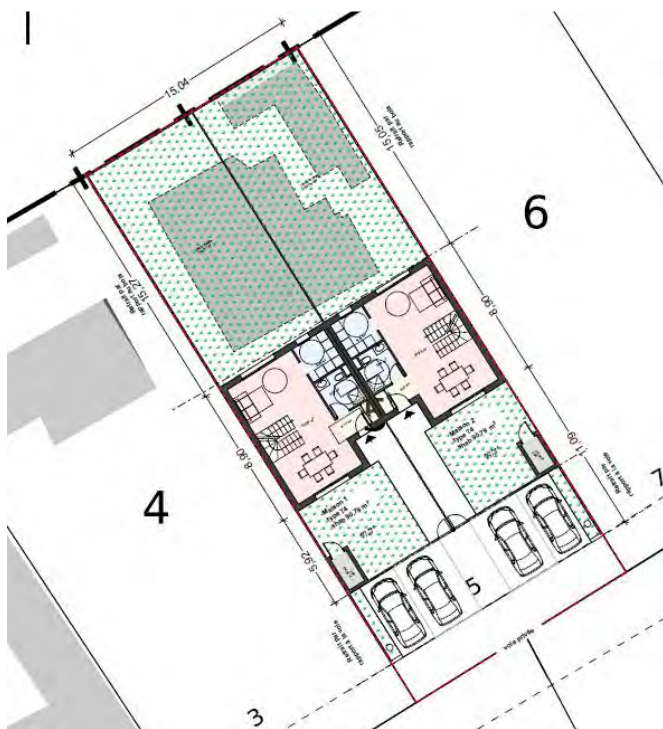
Objet de l'action :

Afin de maintenir ses effectifs scolaires notamment, la Commune de Herbeville porte un projet de création de deux logements, sur une parcelle acquise au prix de 170 000€ par voie de préemption en mars 2021, et située au 5, Voie Grisée (cadastrée AC5) d'une contenance de 568 m².

Objectifs :

- **Réalisation par la Commune de deux maisons de 90 m² sur la parcelle cadastrée AC5,**
- Préserver le bon fonctionnement de l'Ecole élémentaire de la commune,
- Production de logements afin de permettre la stabilisation de la population communale, et suivre ainsi les objectifs du SCoT approuvé (5 logements produits dans le diffus à Herbeville entre 2015 et 2019),
- Poursuivre la croissance démographique de la commune à un rythme modéré et maîtrisé (objectif : 310 habitants à l'horizon 2025),
- Diversifier l'offre de logement (création de logements locatifs),
- Réflexions en cours pour une inscription des deux logements dans des objectifs de développement durable (photovoltaïque, récupération d'eau, isolation, chauffage, etc.).

Projet envisagé :



Avant programme sommaire possible – Construction de deux maisons individuelles



Insertion possible du programme, côté rue

Coûts prévisionnels :

Construction de 2 pavillons - MAIRIE d'HERBEVILLE		Estimation Maîtrise d'œuvre	
Descriptif		HT	TTC
Recapitulatif par corps d'état		Estimatif AP	
		347 900,23	417 051,76
01	VRD	34 445,93	41 335,12
02	MAÇONNERIE	63 359,66	75 603,08
04	DEMOLITION	20 995,65	25 194,78
05	REVETEMENT DE FACADE	20 494,13	24 592,96
06	CHAPES CARRELAGE	21 158,86	25 390,63
07	CHARPENTE BOIS	10 525,19	12 630,23
08	PLÂTRERIE ISOLATION	41 732,01	50 078,41
09	MENUISERIE INTERIEURE	11 358,00	13 629,60
10	MENUISERIES EXTERIEURES	19 704,46	23 645,35
11	PLOMBERIE/VMC	28 009,51	33 611,41
12	ELECTRICITE	22 009,30	26 411,16
18	PEINTURE / SOLS SOUPLES	17 185,92	20 623,10
37	COUVERTURE	36 921,61	44 305,93
TOTAL TCE		347 900,23	417 051,76

Coûts prévisionnels possibles et devant être confirmés et validés

Calendrier prévisionnel :

- Validation du programme et de la MOE par la Commune : Fin d'année 2021
- Dépôt du Permis de Construire : 1^{er} trimestre 2022
- Accord et purge du Permis de Construire : Fin du 2^{ème} trimestre 2022
- Démarrage des travaux : 3^{ème} trimestre 2022

2.1.2.2. Espaces naturels et paysagers

2.1.2.2.1. Feucherolles

2.1.2.2.1.1. Aménagement de « La Sablière », ouverture et valorisation du bois



PROCHE



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Ouvrir aux PMR le haut du coteau dont le lieu du belvédère et le chemin y accédant,
- Préserver la biodiversité et stabiliser à long terme le coteau fragilisé par des usages sauvages,
- Canaliser les chemins de traverse de la pente du coteau par un seul chemin (la passerelle).

La passerelle permettra la création d'une liaison douce entre le haut du coteau, ses pôles de vie (école, bibliothèque, centre de loisirs, école de musique) et le centre village.

Coûts prévisionnels : Chiffrage étude de faisabilité du 16/10/20 :

- **Budget global : 567 732 € HT en Investissement**
- **Plan de financement (A confirmer) :**
 - 40% éligible € HT / Région Dispositif Plan vert : 227 092 € HT
 - 33% du montant € HT / Commune : 187 351 € HT
 - 15% du montant € HT / Ademe ? : 85 159 € HT
 - 8% du montant € HT / Département ? : 45 418 € HT
 - 4% (10% des 40% éligible) € HT / Région Dispositif Budget participatif ? : 22 709 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Automne 2021 : Aménagement du belvédère
- Fin d'année 2021 : Début de la réalisation de la passerelle

Description de l'action :

Le coteau de la sablière s'inscrit dans un ensemble de projets environnementaux et patrimoniaux de la commune.

Une analyse paysagère a conforté le rôle structurant de ces projets, comme offrant une même continuité, à la fois du coteau boisé et des modes doux. Ensemble, ils valorisent le coteau boisé, en partie à requalifier, les modes doux existants et à créer ainsi que le parcours de l'eau ou des belvédères. Au total, deux ouvertures de bois sont projetées : le coteau de la Sablière (foncier public) et le Bois Heckly (foncier public et privé), et trois valorisations de patrimoines liés au bois et à l'eau sont en projet (source, lavoir et belvédère).

Le projet de la Sablière se place au cœur des échanges piétons en reliant le haut et le bas du village (nord-sud) et à l'intersection d'une continuité boisée rétrécie par l'urbanisation (haut de coteau est-ouest).

Historique :



La sablière est située derrière la Mairie. Monsieur Mulo, le dernier propriétaire vendait un sable apprécié pour ses qualités, aux fonderies. Il cessa toute activité au milieu du XX^{ème} siècle lorsque le haut de la carrière arriva à la limite des propriétés riveraines.

La sablière marque une limite entre le haut et le bas du village, qui avant l'accès à l'eau courante dans les années 40, représentait une grande différence : les habitants du haut du village cherchaient une eau

rare, disparaissant instantanément dans les sables et ressortant sous forme de sources et parfois de marécages en bas du village. Cependant, quelques nappes argileuses formaient des retenues ou mares très prisées en haut de la sablière.

Objectifs :

- Ouvrir aux PMR le haut du coteau dont le lieu du belvédère et le chemin y accédant depuis l'école,
- Requalifier le haut coteau se dégradant (intérieur du bois et le lieu du panorama),
- Ouvrir aux scolaires un lieu pédagogique de nature,
- Préserver la biodiversité et stabiliser à long terme le coteau fragilisé par des usages sauvages,
- Canaliser les chemins de traverse de la pente du coteau par un seul chemin (la passerelle),

- Ouvrir la pente du coteau aux habitants par la passerelle (elle ne pourra pas être accessible aux PMR) ; et ainsi éviter : l'accroissement des chemins de traverse, l'érosion du coteau ; la route aux habitants en permettant d'emprunter ce raccourci piéton par le coteau boisé.

La passerelle permettra la création d'une liaison douce entre le haut du coteau, ses pôles de vie (école, bibliothèque, centre de loisirs, école de musique) et le centre village. La passerelle offrira :

- L'ouverture du coteau boisé aux habitants, longtemps resté une barrière physique non valorisée,
- Un raccourci efficient pour les enfants et parents, limitant les passages par la route pour un chemin entièrement pédestre dans un cadre naturel,
- Une liaison sociale et pédestre entre les écoles, la mairie, les commerces et les habitations,
- Un trait d'union entre le haut et le bas du village,
- Un chemin officiel, limitant les chemins de traverse abîmant le coteau,
- Un chemin « merveilleux », à hauteur de canopée et de troncs, jouant des vides, de la proximité avec les parois rocheuses, une immersion dans le coteau boisé de Feucherolles et un imaginaire naturel certain,
- Un hommage à la mémoire de la sablière, tout en renouvelant son usage de manière plus environnementale.



Etat existant du parcours à créer et à aménager



Images projets du belvédère et de la Sablière

➤ **Coûts prévisionnels** : Chiffrage étude de faisabilité du 16/10/20 :

• **Budget global** :

Total étude + travaux VRD et Espaces verts : **567 732 € HT en Investissement.**

• **Budget détaillé** :

BELVÉDÈRE ET CHEMINEMENTS :

Total étude + travaux VRD et Espaces verts : 124 813 € HT

PASSERELLE :

Total étude + travaux VRD et Espaces verts : 409 982 € HT

USAGES PÉDAGOGIQUES DU BOIS :

Total concertation + étude + travaux : 32 937 € HT

➤ **Plan de financement (A confirmer)** :

- **40% éligible € HT / Région Dispositif Plan vert** : 227 092 € HT
- **33% du montant € HT / Commune** : 187 351 € HT
- **15% du montant € HT / Ademe ?** : 85 159 € HT
- **8% du montant € HT / Département ?** : 45 418 € HT
- **4% (10% des 40% éligible) € HT / Région Dispositif Budget participatif ?** : 22 709 € HT

Total 567 732€ HT

2.1.2.2.1.2. Revalorisation du site de la « Source Lanluet »



PROCHE



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Requalification de la source dans les bois, sur du foncier public,
- Nettoyage de friche et plantation d'arbres d'essences locales,
- Table d'interprétation sur le parcours de l'eau, les bois et l'histoire du lieu-dit.

Actions en cours :

- Projet, étude de faisabilité et pré-chiffrage réalisés.

Coût prévisionnel : 35 740 € HT en investissement.

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Région et Département : 70%
- Autofinancement : 30%

Calendrier : Objectif de réalisation pour le Printemps 2022.

Objectifs :



Principe de requalification Avant/Après

- Requalification de la source dans les bois, aujourd'hui quasi invisible, tombée en désuétude et menacé par les friches, sur du foncier public,
- Nettoyage de friche et plantation d'arbres d'essences locales,
- Création d'un parvis en pavés enherbés, bancs et plantations,
- Table d'interprétation en projet sur le parcours de l'eau, les bois et l'histoire du lieu-dit de Lanluet.

Actions en cours :

- Projet, étude de faisabilité et pré-chiffrage réalisés.

Coût prévisionnel : 35 740 € HT en investissement

Plan de financement prévisionnel :

Subvention Région et Département : 70%

Fonds propres Commune : 30%

Calendrier : Objectif de réalisation pour le Printemps 2022

2.1.2.3. Quartiers multimodaux

2.1.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.1.2.3.1.1. Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, centre médical, activité économique)



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Réalisation d'un bâtiment 1 contenant une Résidence de Service Séniors de 102 logements et un Centre Médical de 200 m².
- Réalisation d'un bâtiment 2 à usage de Commerce (550 m²), d'Artisanat (450 m²) et Bureaux liés (250 m²) et d'Entrepôt (250 m²).
- Réalisation d'une voirie de desserte pour ces 2 bâtiments avec des stationnements et des aménagements paysagers, ainsi que des bassins de rétention de part et d'autre.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 17/03/21
- Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Décembre 2021 : Permis de Construire purgé
- Fin du 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Mi année 2024 : Livraison de la Résidence Senior et du cabinet médical

Contexte et état initial du site objet du projet :

Le terrain d'emprise du projet est situé sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, au Nord de la déviation de la RD307 qui contourne la commune par le Sud. Le site du projet se trouve en zone rurale en limite Sud du tissu urbain du bourg communal.

L'analyse des cartes historiques laisse apparaître que le site n'a jamais été construit sur la période 1787-2020. Le Chemin des Cochons qui borde la parcelle à l'Ouest apparaît sur toutes les cartes, il assure la liaison vers la commune voisine de Villepreux.

Les abords du terrain, sont composés de :

- La déviation de la RD307 au Sud avec un rond-point (tous deux nouvellement créés),
- La Ferme ART TOPIA est des parcelles agricoles au Sud de la déviation de la RD307,
- Le bourg de Saint-Nom-la-Bretèche au Nord et à l'Ouest du projet, composé principalement de maisons individuelles,
- Le parc d'activités du Vivier à l'Est.

Le terrain d'assiette du projet, d'une **surface totale de 25 783 m²**, comporte une zone humide d'une surface de 18 000 m² environ qui est située sur la partie Ouest de la parcelle.

Le projet nécessite la destruction d'une partie de cette zone humide qui sera compensée par la création d'une zone humide hors du site sur une parcelle de la commune voisine de Chavenay.

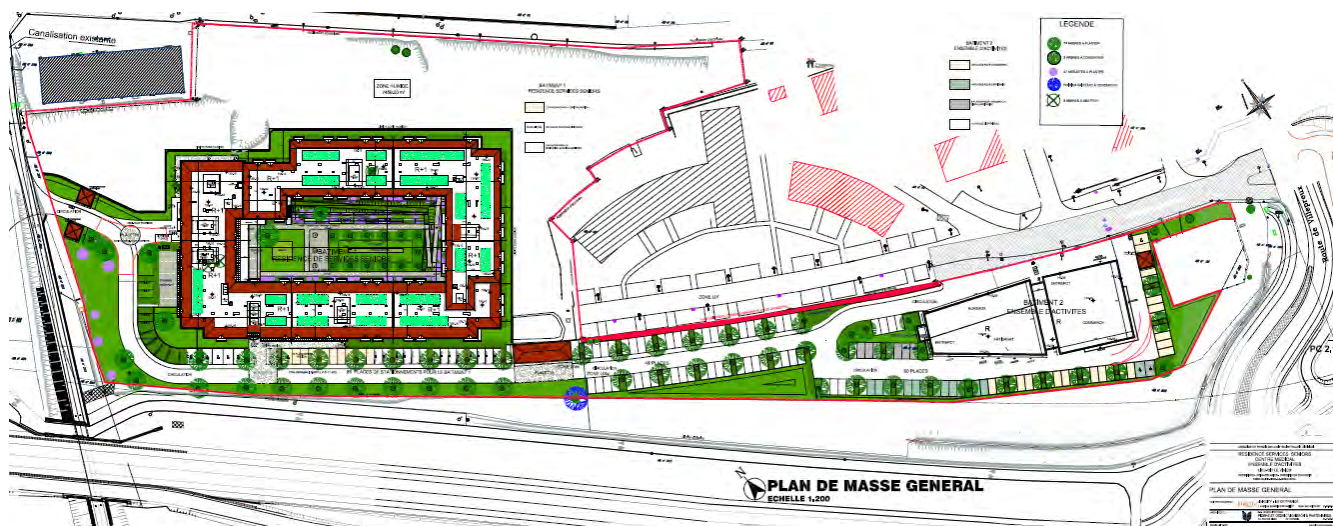
Les aspects de la Loi sur l'eau, espèces protégées et étude d'impact ont fait l'objet d'une autorisation unique qui a été déposée auprès de la DDT des Yvelines. L'autorisation a été délivrée par l'Arrêté Préfectoral du 23 Octobre 2019.



Vue aérienne et périmètre du projet

Objectifs :

- Réalisation d'un bâtiment 1 contenant une Résidence de Service Séniors et un Centre Médical.
- Réalisation d'un bâtiment 2 à usage de Commerce, d'Artisanat et Bureaux liés et d'Entrepôt.
- Réalisation d'une voirie de desserte pour ces 2 bâtiments avec des stationnements et des aménagements paysagers, ainsi que des bassins de rétention de part et d'autre.



Plan de masse du projet

- **Bâtiment 1** : Le bâtiment 1 est dédié à une Résidence Services Séniors et un Centre Médical.

Résidence Services Séniors

Le bâtiment comprend un total de : 102 logements répartis comme suit :

	ST.	2P.	3P.	4P.	5P.	TOTAL
Rez-de-Chaussée	5	30	7			42
1 ^{er} Etage	7	41	12			60
TOTAL	12	71	19	0	0	102 Apts.

Ce bâtiment en R+1 a une forme générale de grand rectangle qui rappelle les grandes fermes du Vexin. Il est placé sur la partie Ouest du terrain. Il est longé au Sud par la voirie de desserte propre au projet qui distribue le terrain sur toute sa longueur.

Les espaces communs de la Résidence de Services Séniors sont répartis :

- Au rez-de-chaussée avec le hall, l'accueil, les bureaux administratifs, l'espace restauration avec la cuisine, l'espace loisirs, les espaces de bien être avec la coiffure, la salle de gymnastique douce et les cabines de kinésithérapie, les sanitaires et les locaux de services tels que les lingeries, livraisons et réserves.

- Au 1er étage avec l'espace piscine et ses vestiaires.

Centre Médical

Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment 1. Il est totalement indépendant de la Résidence Services Séniors. Son accès donne directement sur l'extérieur. La surface de plancher (SdP) est de 200 m².

Un premier parc de stationnements de 86 places de parkings est situé le long de la voirie créée près du bâtiment 1 et à usage exclusif du bâtiment 1.

- **Bâtiment 2** : Le bâtiment 2 est à usage de Commerce, d'Artisanat et Bureaux liés et d'Entrepôt. La répartition des destinations est la suivante :

Commerce (dont un espace de vente) : 550 m² SdP

Artisanat : 450 m² SdP

Bureaux liés à l'Artisanat : 250 m² SdP

Entrepôt : 250 m² SdP.

Ce bâtiment est principalement en R avec une double hauteur et une partie en mezzanine comprise dans le volume de la construction. Cette mezzanine sera à usage de bureaux liés à l'Artisanat. Un deuxième parc de stationnements de 60 places de parkings est situé autour du bâtiment.

Intentions environnementales : La « lisière Champêtre »

Le projet dans sa globalité s'inscrit dans le caractère champêtre des abords de Saint-Nom-la-Bretèche et utilise son vocabulaire, tant pour le travail sur les abords, prolongement comme naturel de la zone humide que pour le Cœur d'îlot.

Alignement d'arbres menant à la « ferme », haie bocagère masquant les zones de parkings, noues à pente douce récupérant les eaux pluviales, prairie où les graminées se mélangent aux plantes sauvages indigènes, sont autant d'éléments qui contribuent à l'insertion du projet pleinement et totalement au sein de l'environnement existant.

Comme un prolongement plus abrité des abords, le Jardin de la résidence abrite un verger, un jardin potager de plantes condimentaires, aromatiques et médicinales.

Les toitures terrasses inaccessibles des bâtiments se couvrent de prairies « pérennes » où se mêlent des masses de plantes vivaces et graminées pionnières aimant le soleil.

Des obligations respectées :

- Les arbres existants de la zone humide préservée ainsi que le poirier sont conservés,
- Tous les espaces plantés sont en pleine terre à l'exception des surfaces situées au-dessus des bassins de rétention enterrés,
- En cœur d'îlot, 19 arbres sont prévus pour 1645 m² d'espaces libres.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 17/03/21
- Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Décembre 2021 : Permis de Construire purgé
- Fin du 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Mi année 2024 : Livraison de la Résidence Senior et du cabinet médical

2.1.2.3.2.1. Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

Sur les parcelles A138, 39, 56 (22470 m² environ) de propriété privée, au cœur du hameau de Sainte-Gemme, se trouve une ancienne ferme à caractère patrimonial.

Cette parcelle fait l'objet d'une OAP au PLU en vigueur. L'enjeu est de permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée, conserver des activités économiques compatibles, tout en valorisant le patrimoine bâti. Le projet prévoit la réalisation de :

- Une Résidence Senior Services, comportant environ 90 unités,
- Environ 45 logements dont 15% de logements locatifs aidés,
- Des serres situées le long de la rue de la Mare Jeanne,
- Un espace possible de coworking (ou activités autres à définir),
- Une halle possible avec un espace d'expositions et d'échanges,

Coût prévisionnel et plan de financement :

- Prix d'acquisition de la parcelle non connu, unité foncière privée.

Calendrier :

- Dépendant de la signature d'une nouvelle promesse avec un opérateur immobilier.

Description de l'action :

Le projet se situe sur les parcelles A138, 39, 56 soit 22470 m² environ, de propriété privée.

Cette ancienne ferme à caractère patrimoniale est localisée au cœur du hameau de Sainte-Gemme. D'une superficie de 1.2 ha, elle est actuellement occupée par quelques activités et logements.



Photographie aérienne du secteur de « Sainte-Gemme » et périmètre du projet

Cette parcelle fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au PLU en vigueur (enjeux, objectifs, et principes d'aménagement de l'OAP ci-après).

➤ **Enjeux de l'OAP :**

- Permettre la réalisation d'une nouvelle offre de logements diversifiée (environ 45 logements), comprenant 15% de logements locatifs sociaux,
- Conserver des activités économiques compatibles avec le quartier environnant.

➤ **Objectifs de l'OAP :**

- Réaliser une opération de renouvellement urbain au sein du tissu existant,
- Accueillir un nouveau programme de logements, y compris quelques logements sociaux,

- Conserver un espace vert de proximité,
- Maintenir une mixité fonctionnelle sur le site (activités économiques, services, logements).

➤ **Principes d'aménagement de l'OAP :**

- Réhabiliter ou mettre en valeur le bâti existant en conservant l'aspect architectural initial,
- Accueillir de nouvelles constructions bien intégrées dans le site et le quartier environnant,
- Conserver des gabarits et une architecture qui respectent le bâti environnant.



Extrait de l'OAP du PLU – Site de la Ferme Sainte Gemme

➤ **Le projet validé par la Commune prévoit :**

- **Une Résidence Senior Services**, comportant environ 90 unités de 2 et 3 pièces (mixité fonctionnelle et offre de service conformément aux objectifs de l'OAP),
- **Environ 45 logements** dont 15% de logements locatifs aidés,

- **Des serres** situées le long de la rue de la Mare Jeanne,
- **Un espace possible de coworking** (ou activités autres à définir) et géré par la Commune,
- **Une Halle possible** avec un espace d'expositions et d'échanges,
- **Des parkings et caves pour la Résidence Service Seniors**, résidents, visiteurs et employés,
- **Des parkings pour les logements en accession libre et locatifs aidés**, en sous-sol : 70 places environ + 20 places supplémentaires réalisées pour résorber le déficit du stationnement du quartier Sainte Gemme.
- **Des parkings multifonctions de surface** (utilisateurs de l'espace coworking, clients de la halle, etc. : 30 places environ.

Le programme reste à affiner, en particulier concernant la programmation de la Résidence Services, les espaces de type Serres, Halle et Coworking, les stationnements en sous-sol et surface, etc.

Coût prévisionnel : Prix d'acquisition de la parcelle non connu.

Calendrier : Dépendant de la signature d'une nouvelle promesse avec un opérateur immobilier.

2.2. Compétence « développement économique et agricole »

2.2.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.2.1.1. L'agriculture

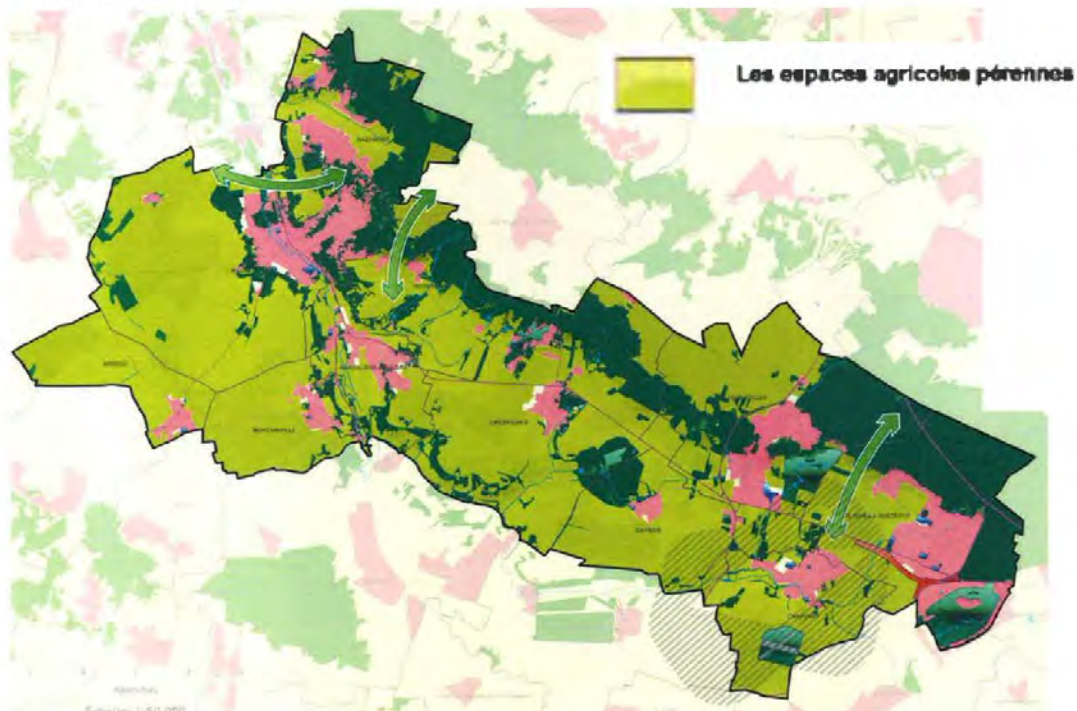
Au-delà de la protection généralisée des espaces agricoles pérennes, les communes assurent une **protection renforcée** de certains espaces agricoles sensibles, dont le maintien présente un intérêt patrimonial, paysager ou écologique. La Communauté de communauté Gally-Mauldre également est active dans le soutien aux **activités agricoles** et à leur **diversification**.

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'agriculture ont été **globalement remplis** :

- Les espaces agricoles pérennes identifiés au SCoT, ainsi que les espaces agricoles sensibles ont été **préservés** ;
- On remarque une **importante diversification** des productions, notamment en faveur d'activités de maraîchage ;
- Le territoire est **dynamique** en ce qui concerne les activités de vente à la ferme.

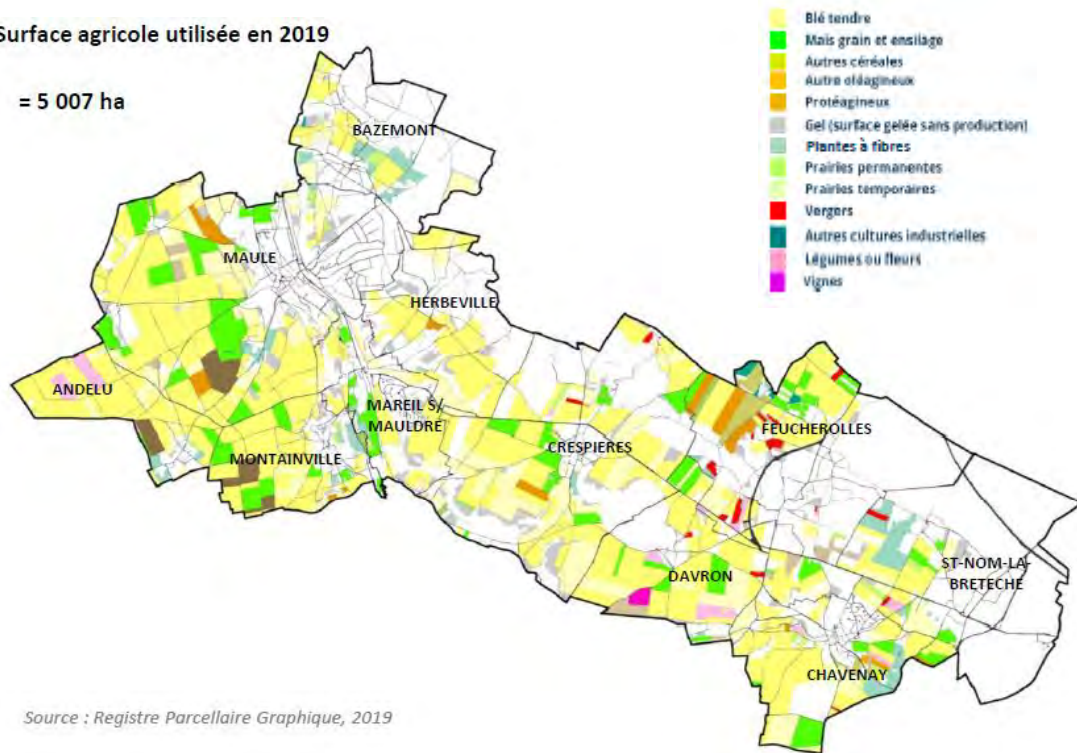
Les espaces en vert clair dans la carte ci-dessous sont inscrits en **Espaces Agricoles Pérennes**. Les espaces agricoles pérennes n'ont pas vocation à être urbanisés à l'échéance du SCoT.

Carte des espaces agricoles pérennes, DOO du SCoT



Surface agricole utilisée en 2019

= 5 007 ha



Source : Registre Parcellaire Graphique, 2019



La Ferme Horticole Théart à Saint-Nom-la-Bretèche :

Une pépinière de Start'Up AgriTech

La Ferme Horticole Théart est un lieu d'expérimentations mixtes ouvert pour les start-ups qui souhaitent tester grandeur nature de nouvelles technologies et pratiques agricoles : LED, automatisation, hydroponie et aquaponie, permaculture, biotisation des substrats, techniques d'agriculture urbaine, etc.

Ce projet qui s'étend sur 10 hectares est géré par des horticulteurs et maraîchers soucieux d'innover dans la filière.



2.2.1.2. **Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi**

Une réflexion spécifique est actuellement menée sur la question du développement économique, notamment pour que les politiques d'aménagement soient davantage **articulées et hiérarchisées** à l'échelle du territoire. Ces dernières valoriseraient alors une croissance harmonieuse et partagée. De plus, une étude approfondie de la **disponibilité du foncier**, via les **zones blanches** du SCoT et les possibilités **d'évolution des PLU** communaux est en cours de réalisation.

2.2.1.2.1. **Un domaine traité par un chargé de mission**

Les enjeux et la stratégie du territoire relatifs à l'emploi et aux activités économiques sont, depuis le 25 janvier 2021, pris en charge au sein de la Communauté de communes Gally-Mauldre par un **chargé de mission** dont le champ d'action s'étend également au commerce de proximité. L'agent est hiérarchiquement rattaché au directeur urbanisme, environnement et développement économique.

En matière de **développement économique**, le chargé de mission assure la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'immobilier d'entreprise et de l'implantation économique sur la CCGM, ainsi que la prospection et l'accueil d'entreprises extérieures au territoire.

En matière de **valorisation du commerce de proximité**, il a pour objectif de développer, aménager, dynamiser et promouvoir l'attractivité des centres-villes des communes membres de la CCGM, sous l'autorité de ces communes et en tant que mise à disposition.

2.2.1.2.2. **Les objectifs du SCoT pour...**

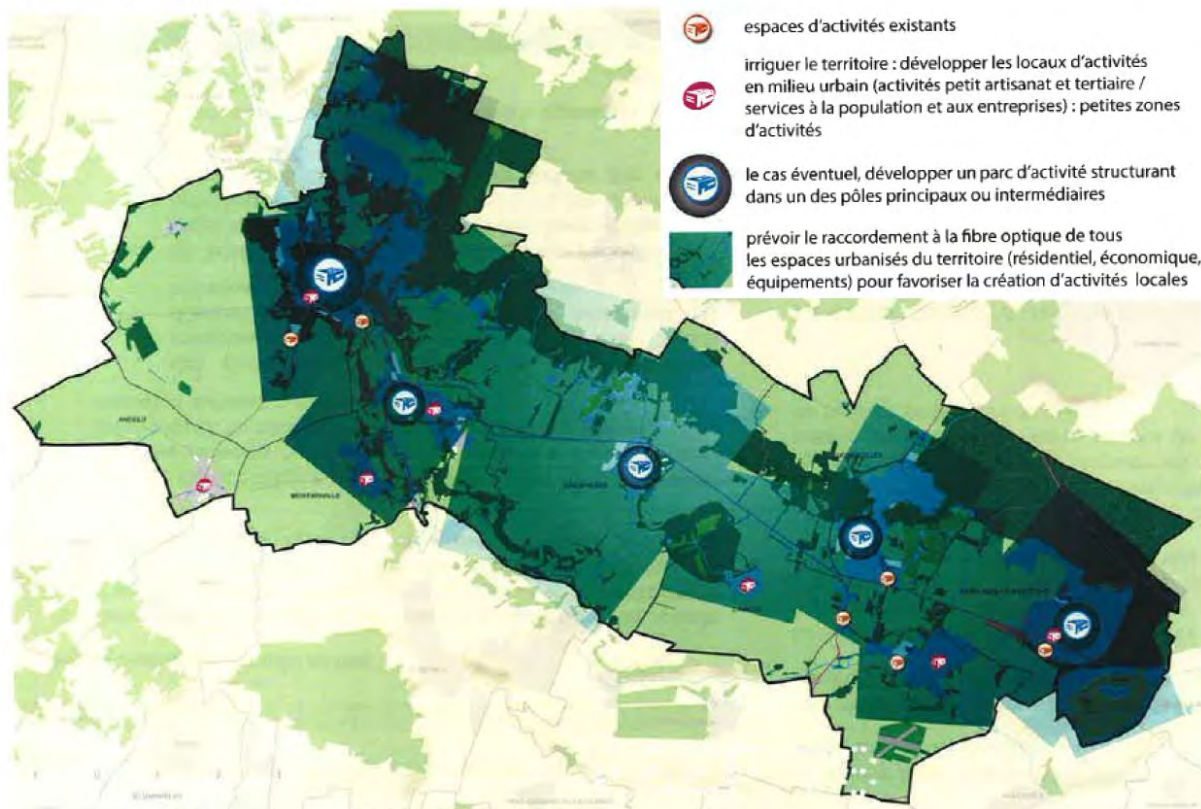
2.2.1.2.2.1. **... l'activité économique**

Le développement économique se fera **dans le tissu urbain existant**, en permettant la réalisation de locaux d'activités (bureaux, artisanat non nuisant...) et en favorisant la constructibilité au sein des parcelles urbanisées pour que les habitants puissent également créer des extensions et installer leurs bureaux ; et au sein de **nouvelles surfaces dédiées à l'activité économique**. Dans les objectifs de consommation maximum d'espaces sont prévus les 20 ha nécessaires au développement économique. Ces nouvelles surfaces comprennent des petites zones d'activités et un éventuel parc d'activités structurant (localisation exacte et projet non déterminés) situé dans un des pôles principaux ou intermédiaires du territoire.

Les objectifs **d'optimisation de l'espace** s'appliquent également pour le développement économique. L'ambition économique du territoire de Gally-Mauldre se réalisera pour la majeure partie au sein du tissu urbain existant. C'est pourquoi plusieurs actions seront menées afin de :

- Développer une **offre en immobilier tertiaire** (locaux d'activités en milieu urbain) ;
- Développer une **offre touristique** (valorisation paysagère et environnementale, avec une offre d'hébergement appropriée et le développement de parcours de randonnée) ;
- Développer des **polarités de services** attractives.

Carte des polarités du SCoT



2.2.1.2.2.2.... le commerce et les services

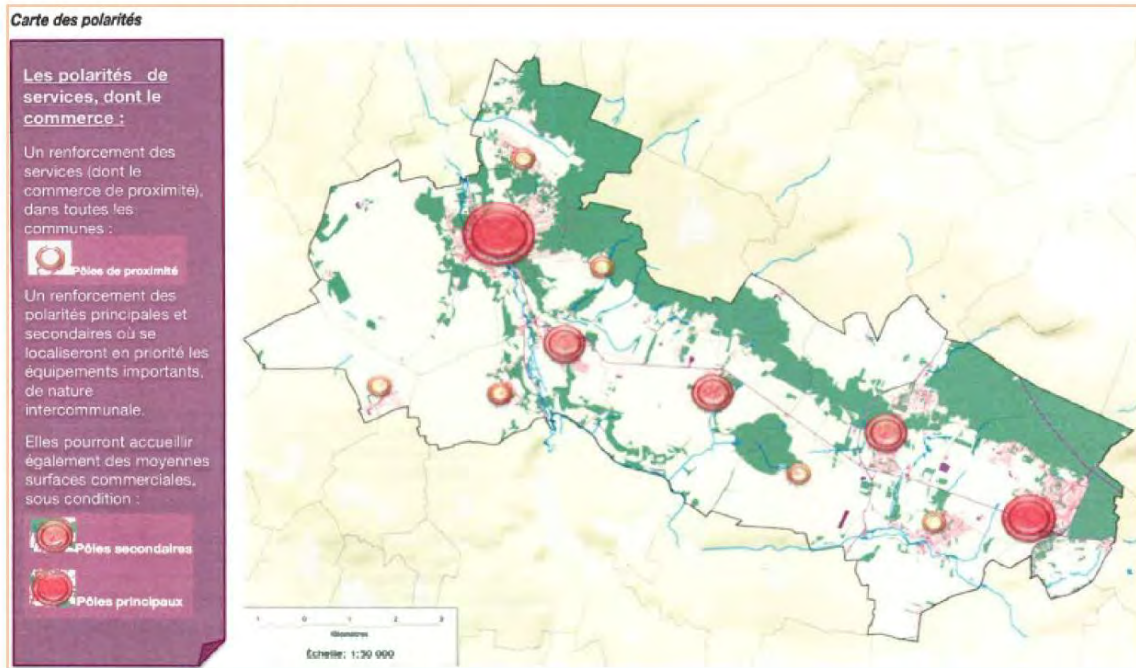
Toutes les communes doivent maintenir voire renforcer leur **offre de services**, en veillant à l'organisation des **complémentarités**. Les équipements les plus importants, de nature intercommunale, se localiseront en priorité dans les **pôles principaux** et relais du territoire, dans une logique de **mutualisation des moyens**. Ces polarités doivent renforcer leur offre et affirmer notamment des **vocations différenciées**.

Le territoire doit développer une politique commerciale en faveur :

- Du **maintien** et du **renforcement** des commerces de proximité ;
- De la **création** de moyennes surfaces commerciales, sous conditions.

Cette politique commerciale sera organisée suivant la structuration des polarités, dans le but de permettre aux polarités principales de s'affirmer.

Carte des polarités du SCoT



Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement remplis** en matière de renforcement de l'offre de services et de commerces :

- Une offre de commerces et services **renforcée** dans toutes les communes, en particulier dans les pôles principaux ;
- Une **forte progression d'activité** depuis 2012 dans certains secteurs (bâtiment, restauration, services aux particuliers) ;
- Une **progression** de la médecine spécialisée.

2.2.1.2.3. ... l'emploi

La politique de l'emploi s'illustre par le **soutien apporté par la CCGM à trois associations** mettant en relation employeurs et candidats : GEM Emploi, Association Cadre Emploi (ACE) et Arcade Emploi.

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'emploi et des activités économiques ont été partiellement remplis :

- Un **renforcement des dynamiques** préexistantes au SCoT ;
- Un taux de chômage toujours **très faible** ;
- Une prédominance du secteur de **l'économie résidentielle**, en rapport avec les caractéristiques du territoire ;
- Une offre touristique uniquement par **gîtes** et **chambres d'hôtes** ;
- Le développement de la **fibres** sur le territoire.

2.2.1.2.4. Les évolutions entre 2012 et 2019

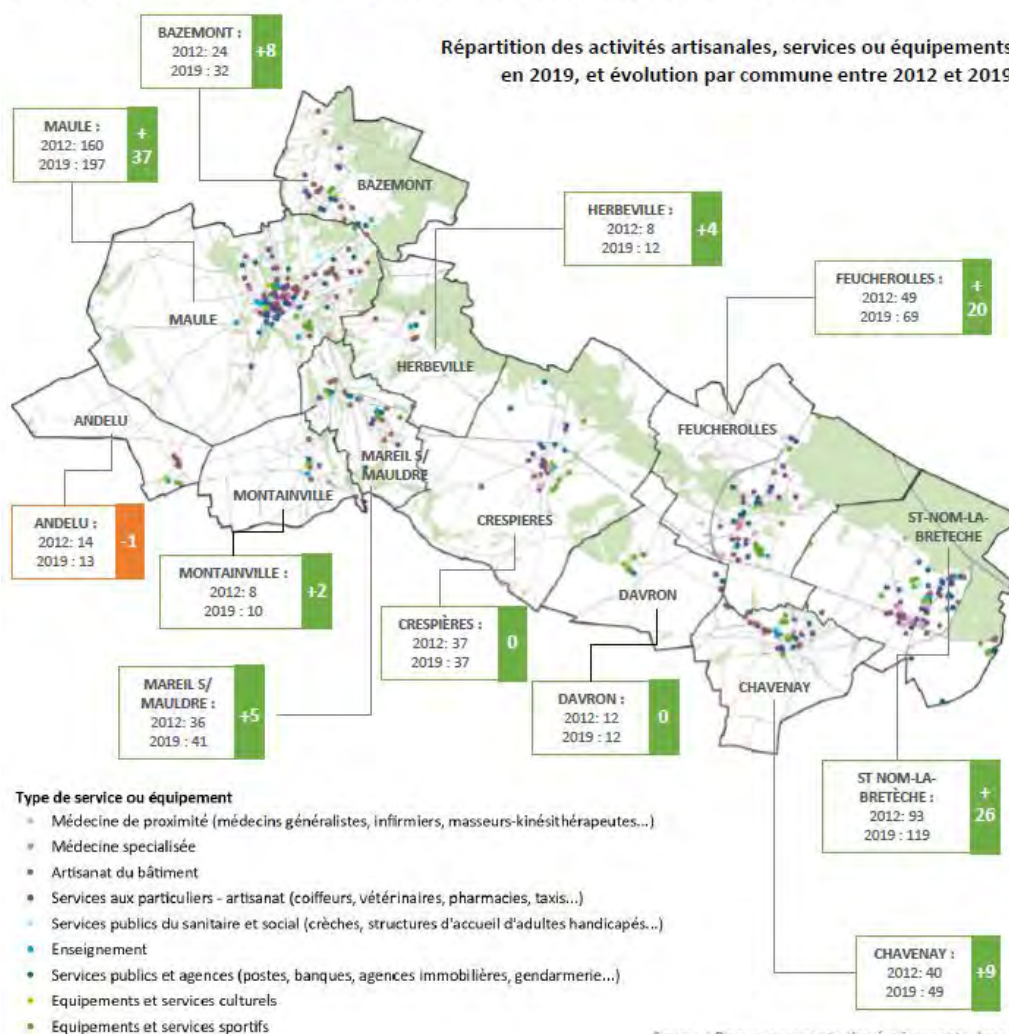
2.2.1.2.4.1. Surfaces d'activités, commerces, services et emploi

D'après les données de l'INSEE en 2019, les activités artisanales, services ou équipements sur le territoire intercommunal sont **réparties de manière équilibrée**. On relève une **progression importante** du nombre d'établissements entre 2012 et 2019 (+137), dans l'ensemble des communes et en particulier dans les principaux pôles du territoire.

En 2019, 591 établissements recensés dont :

- 118 établissements de médecine (de proximité et spécialisée) ;
- 140 entreprises du bâtiment ;
- 101 activités de services aux particuliers et artisanat ;
- 105 équipements (scolaires, culturels, sportifs).

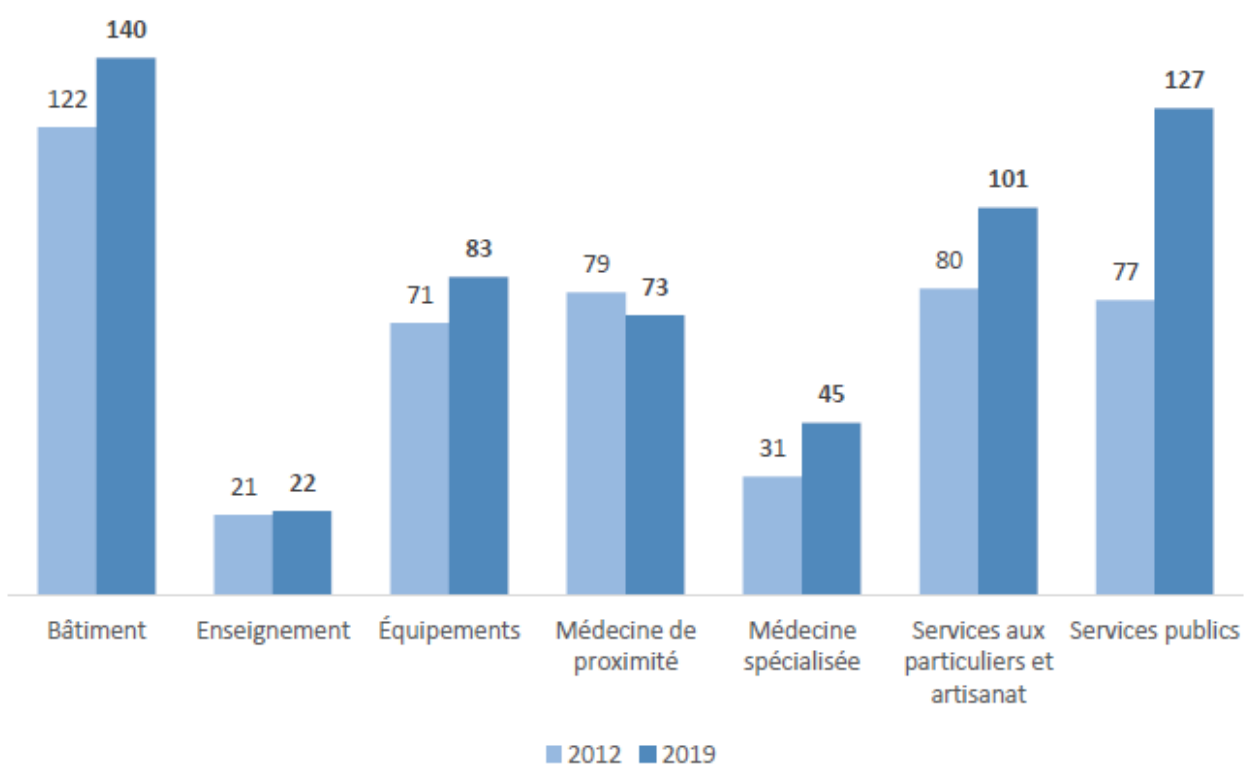
Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019



Le niveau de service à la population est **globalement renforcé** notamment à travers une **forte progression** de certains services tertiaires (doublement du nombre d'agences immobilières, augmentation de 40% du nombre de restaurants) et le maintien des services « du quotidien » (salons de coiffure, banques, bureaux de poste, pharmacies).

Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019

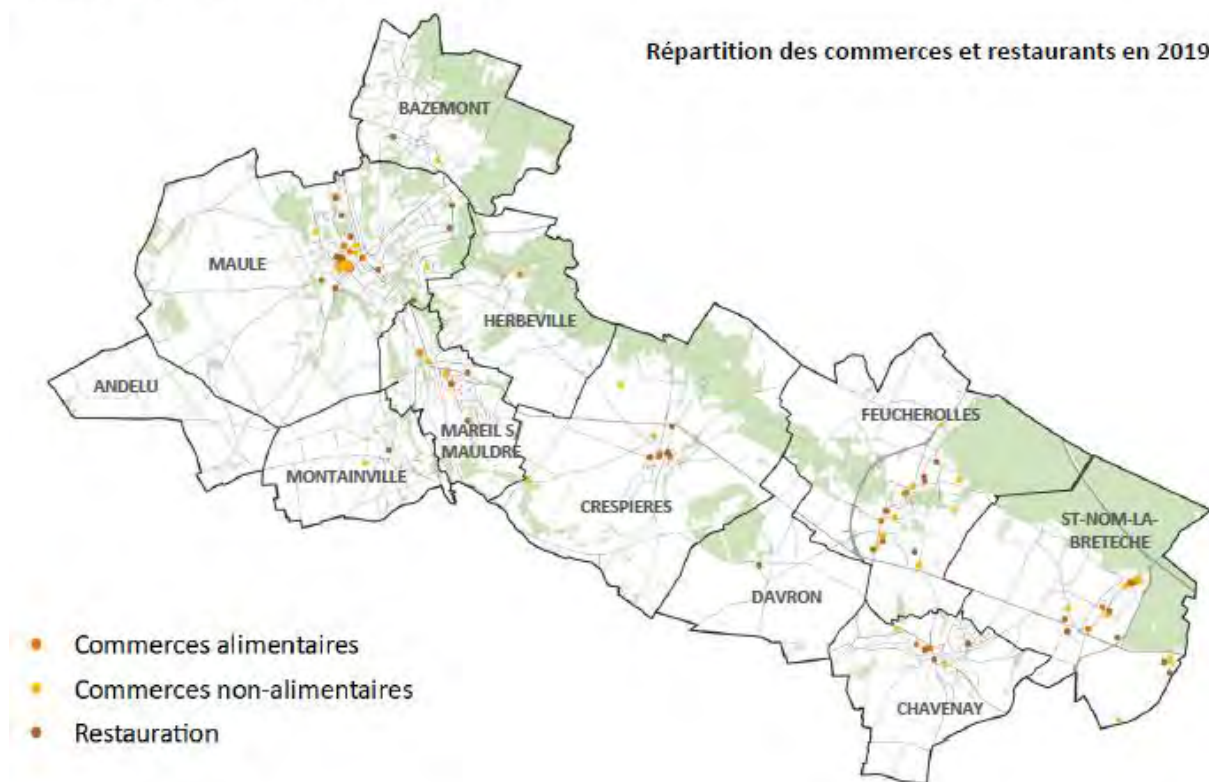
Évolution du nombre d'équipements, de services, d'artisanat entre 2012 et en 2019, par grands types, sur le territoire



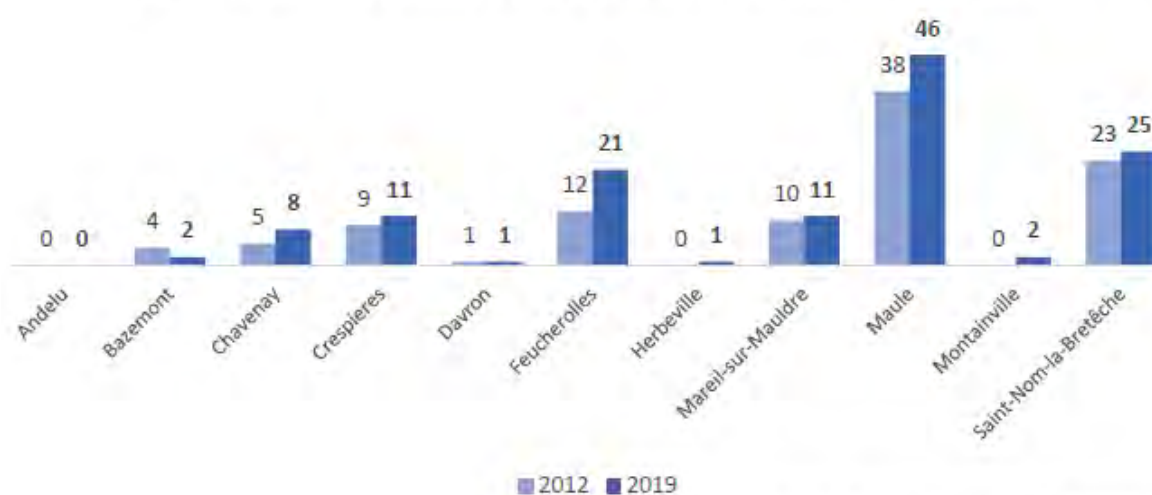
Source : Base permanente des équipements, Insee

Le nombre de commerces est **en progression** sur le territoire (+11), en particulier dans les principaux pôles du territoire. Le niveau de service des commerces de proximité (11 boulangeries, 5 boucheries-charcuteries, 4 supermarchés, 4 épicerias, 9 fleuristes/jardineries).

Analyse technique – les commerces



Évolution du nombre de commerces et de restaurants entre 2012 et 2019 (Insee)



Source : Base permanente des équipements, Insee

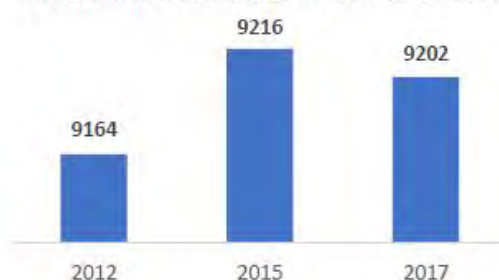
Le bilan montre que l'**objectif de maintien** de l'activité commerciale et de services dans l'ensemble de la Communauté de communes **est respecté**. De surcroît, les principaux pôles de la CCGM (Maule et Saint-Nom-la-Bretèche) ont connu une forte progression de leur niveau de service.

Par ailleurs, le rapport de 2 actifs pour 1 emploi sur le territoire **reste stable** sur la période. Les pôles de Chavenay et Maule concentrent de nombreux emplois par rapport à leur population. Notons aussi un taux de chômage très faible. En effet, toutes les communes sont en dessous de la moyenne nationale (13,8) et seule la commune de Davron est au-dessus de la moyenne départementale (10,3).

Évolution du nombre d'emplois entre 2012 et 2020



Évolution du nombre d'actifs entre 2012 et 2020

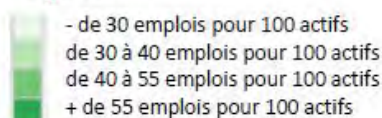


Indice de concentration de l'emploi en 2017

Source : Insee, 2017

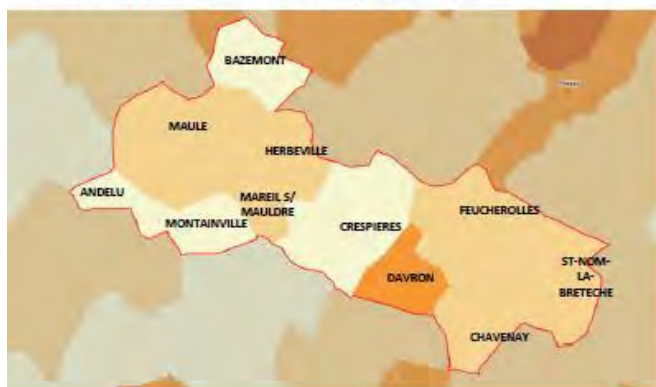


Légende

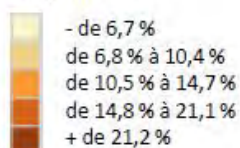


Source : Insee, 2017

Taux de chômage des 15 ans et plus en 2017



Légende



Source : Insee, 2017

Par ailleurs, entre 2012 et 2017, on relève une **augmentation de 5,1 ha** des espaces d'activités économiques selon le Mode d'Occupation du Sol, dont 2,3 ha en consommation d'espace au titre du SCoT.

Analyse technique – évolution des surfaces dédiées à l'activité économique et aux services

Mais aussi :

- Une épicerie Franprix et un espace de coworking à Crespières
- Un cabinet médical à Maule
- Des bureaux à St-Nom-la-Bretèche (Vivier, en cours)
- Un espace de coworking à Chavenay (en cours)

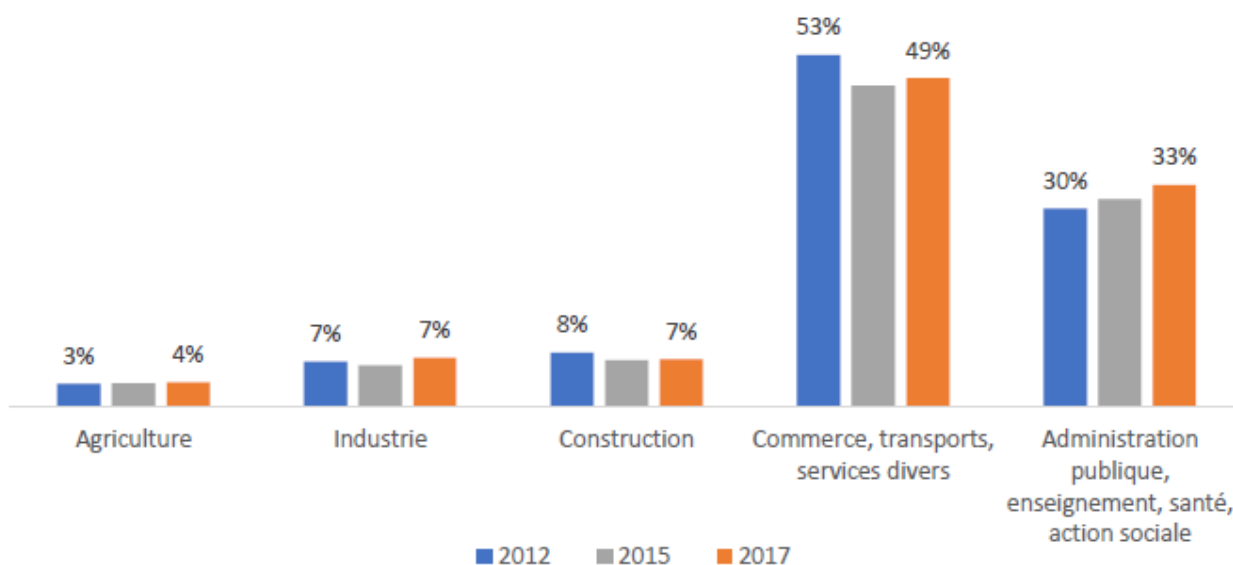


A travers le SCoT, le territoire s'est fixé un objectif de **renouveau** pour augmenter les emplois et les activités économiques présentes. Les orientations du SCoT sont **toujours compatibles** avec la vision des élus à horizon 2030. Ils conservent la volonté de maintenir et développer l'emploi de manière appropriée aux structures du territoire.

2.2.1.2.4.3. L'économie résidentielle

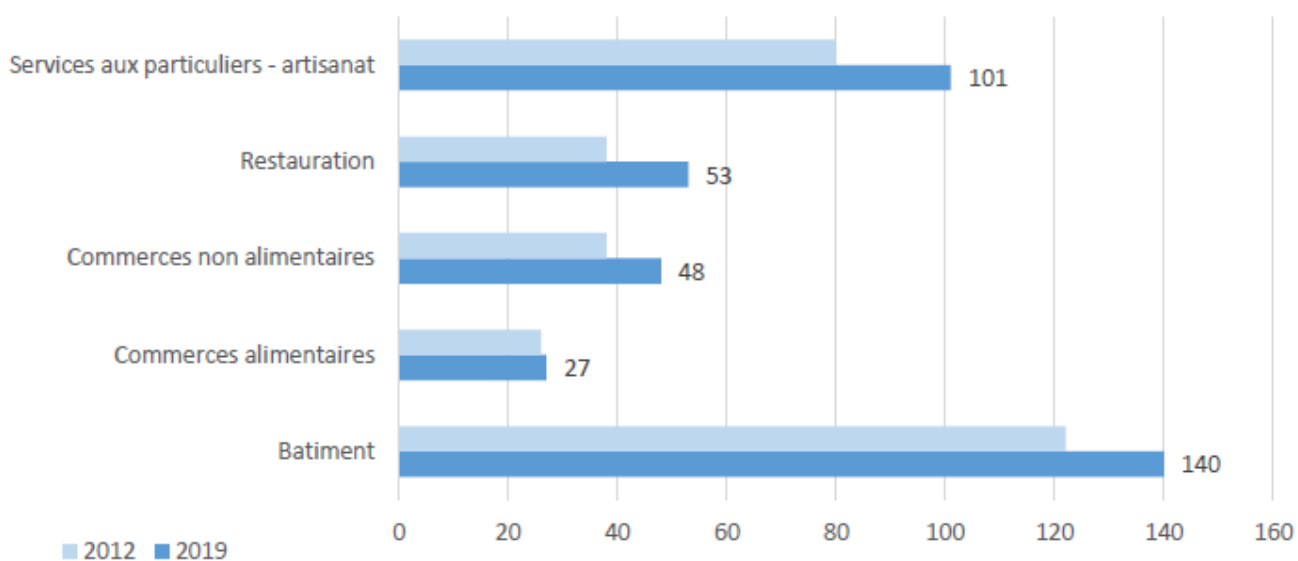
Le territoire et son économie **demeurent résidentiels**, étant donné la faible part de l'emploi industriel et la forte part de l'emploi dans les commerces, transports et services divers. Entre 2012 et 2020, on constate une forte progression des établissements d'activité résidentielle, en particulier de service aux particuliers de l'artisanat et du bâtiment.

Évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 2012 et 2020



Source : Insee, 2017

Évolution des établissements de l'activité résidentielle entre 2012 et 2019



Source : Base permanente des équipements, Insee

2.2.2. Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial (CRTE)



Diagnostic :

- Développement économique

Le territoire demeure résidentiel, de même que son économie (= économie présentielle). Faible part de l'emploi industriel, forte part de l'emploi dans les commerces, forte progression des établissements de services aux particuliers.

Une offre de commerces et services renforcée dans toutes les communes, en particulier dans les pôles principaux (Maule, Saint-Nom-la-Bretèche) et secondaires (Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Feucherolles) du territoire.

Des secteurs d'activité ont connu une forte progression depuis 2012 : Entreprises du bâtiment, de la restauration, de services aux particuliers notamment. Pas de création de zone d'activités importante récente ; les nouvelles activités économiques ont été implantées de manière indépendante.

Une progression importante de la part des locaux pouvant être raccordés à la fibre et au très haut débit.

- Agriculture et alimentaire

Préservation : Les espaces agricoles pérennes ainsi que les espaces agricoles sensibles ont globalement été préservés.

Diversification : On remarque une importante diversification des productions, notamment en faveur d'activités de maraîchage.

Dynamisme : Le territoire est dynamique en ce qui concerne les activités de vente à la ferme.

- Emploi

2 actifs pour 1 emploi sur le territoire. Les pôles de Chavenay et Maule concentrent de nombreux emplois par rapport à leur population ; **Un taux de chômage faible à très faible** : toutes les communes sont en dessous de la moyenne nationale (13,8%).



Stratégie :

- Développement économique

Mener une réflexion spécifique sur la question du développement économique, notamment pour que les politiques d'aménagement économique soient davantage articulées et hiérarchisées à l'échelle du territoire. Cette dernière valoriserait alors un développement économique harmonieux et partagé à l'échelle du territoire.

Développer une politique commerciale en faveur du maintien et du renforcement des commerces de proximité.

Augmentation à moyen terme de la CVAE et de la CFE.

- **Agriculture et alimentaire**

Encourager les circuits courts avec de la production alimentaire courte.

Préservation générale des zones agricoles. Protection renforcée des espaces sensibles. Soutien à l'activité agricole et à sa diversification. Développement de l'agriculture biologique en particulier chez les jeunes agriculteurs.

- **Emploi**

Développer l'emploi au sein du tissu urbain existant et des nouvelles zones d'activités économiques. Attirer des entreprises de taille moyenne dans le secteur des nouvelles technologies, non polluantes.

Contraintes :

- Crise économique, crise sanitaire, foncier disponible, ressources financières, relativement peu d'outils opérationnels et juridiques à disposition, changement climatique, pollution, conflits d'usages possibles entre activités agricoles et secteurs résidentiels notamment au sujet d'épandage de produits phytosanitaires, en raison d'une sensibilisation croissante de la population à l'usage des pesticides.

Projets :

- **Développement économique**

Davron : Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles ;

Feucherolles : Création d'un village d'entreprises ;

Maule : Aménagement de la zone de la Gare : Création d'un village d'entreprises ;

Chavenay : Projet sur le lieudit « Mort-Moulin », avec création d'une zone d'activités.

- **Agriculture et alimentaire**

CCGM : Elaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) intercommunal pouvant déboucher dans un second temps sur une cuisine centrale ;

Chavenay : Création d'une ferme en permaculture ;

Saint-Nom-la-Bretèche : Création d'une chèvrerie : Fromages et glaces.

- **Emploi**

CCGM : Poursuite du soutien associatif à l'emploi (GEM Emploi, Arcade Emploi, Association Cadre et Emploi).



Echéances techniques / administratives :

- **Proche** : **Davron** : Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles ; **Feucherolles** : Création d'un village d'entreprises ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Création d'une chèvrerie ; **CCGM** : Poursuite du soutien associatif à l'emploi.
- **Moyenne** : **Chavenay** : Création d'une ferme en permaculture ; Projet sur le lieudit « Mort-Moulin » avec création d'une zone d'activités ; **CCGM** : Elaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) intercommunal ; **Maule** : Aménagement de la zone de la Gare avec création d'un village d'entreprises, et parking multimodal.

2.2.2.1. Développement économique

2.2.2.1.1. Davron

2.2.2.1.1.1. Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Permettre le développement d'activités économiques et agricoles sur deux parcelles :
- La partie avant du site a vocation à accueillir une entreprise (**Tecmatel**) fabriquant des dispositifs médicaux,
- La partie arrière du site doit permettre l'implantation de **jeunes agriculteurs** dont l'activité est en pleine croissance : « **Paris Maison des vins** » (ex « **Winerie Parisienne** »).

Coûts et plan de financement :

- 15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER pour **585.200€**.
- Coût total de la procédure de mise en compatibilité du PLU : **24 032€**.

Calendrier :

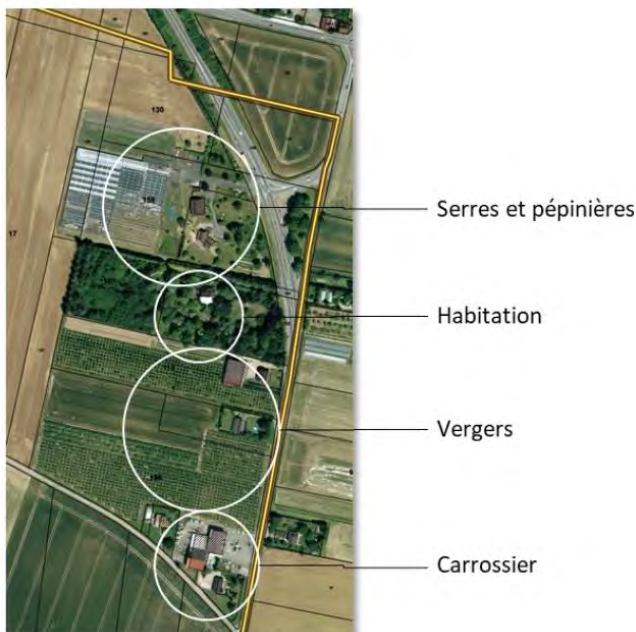
- 15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER,
- 11/05/2021 au 11/06/2021 : Enquête publique sur la Mise en compatibilité du PLU de Davron,
- Fin juillet 2021 : Délibération de la Commune approuvant la mise en compatibilité du PLU,
- Septembre 2021 : Dépôt des Permis de Construire (selon l'avancement des futurs acquéreurs),
- 1^{er} trimestre 2022 : Accord et purges des Permis de Construire,

- 2^{ème} trimestre 2022 : Cession de la parcelle ZB121 (9628 m²) à Tecmatel et ZB123 (9463 m²) aux agriculteurs.

Indicateurs d'évaluation proposés :

- Retombées économiques positives pour les agriculteurs,
- Retombées pour l'économie et l'emploi à échelle intercommunale : Augmentation de la CVAE, CFE, du taux d'emploi.

Présentation détaillée du projet :



Les Parcelles ZB121 (9628 m²) et ZB123 (9463 m²) ont été acquises par la SAFER par préemption d'abord puis en totalité, pour être ensuite cédées en totalité à la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM).

Le projet est localisé à l'est de la commune, en entrée de ville, sur des parcelles situées au croisement des routes départementale 30 (qui va de Plaisir à Poissy) et 307 (qui relie Versailles à la vallée de la Mauldre). Le site est éloigné du centre-bourg de Davron (2km), et à environ 1km de centre de Feucherolles. Des activités économiques et des habitations (pour la plupart liées à l'activité) sont implantées le long de la RD30. Il s'agit d'une carrosserie et d'activités agricoles (vergers et serres).

Le site visé par le projet n'a pas d'affectation particulière. Y est implantée une maison construite au début des années 1960 actuellement peu entretenue. Le terrain est classé en zone agricole dans le PLU mais n'est pas cultivé. Il est en effet occupé par un boisement enrichi et non entretenu, qui s'est développé dans les années 1980-1990, du fait de ce manque d'entretien.

Le choix de ce terrain pour la réalisation du projet de développement économique et agricole a notamment l'intérêt d'occuper un site dont la valeur environnementale et paysagère est peu élevée.

Le projet a pour objectif de permettre **le développement d'activités économiques et agricoles sur ces parcelles**. Ce projet s'inscrit dans les objectifs du PADD qui visent à « Pérenniser et développer de façon maîtrisée l'implantation des activités et maintenir l'activité agricole dans le secteur de la RD30 » et « Définir un périmètre dans lequel sont maîtrisées les implantations des constructions tout en améliorant l'intégration dans l'environnement et en maintenant des continuités agricoles » (Axe 4. Conforter les activités économiques existantes sur le territoire). La réalisation de cette opération nécessite une Déclaration de Projet et une mise en compatibilité du PLU, avec une réduction d'espaces agricoles (zone Ac) non cultivés, car occupés par un bosquet enrichi, lui-même classé en espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme, au sein du PLU.

La Déclaration de Projet du PLU consiste à :

- Modifier le PADD, notamment la cartographie de synthèse,
- Créer une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour encadrer la réalisation du projet,
- Ajuster le règlement de la zone UAE,
- Faire évoluer le plan de zonage, afin de : réduire la zone A sur l'avant du site de projet au profit d'une zone UAE (activités économiques), afin de permettre l'implantation d'une activité économique. Cette évolution de zonage représente une réduction de 0,2% de la zone agricole ; Créer une zone AC1 au sein de la zone agricole sur la partie arrière du site afin de permettre le développement du « hameau agricole » ; Supprimer l'EBC de l'ensemble du site, sur une superficie de 1.9 ha.

L'enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU et la Déclaration de Projet a eu lieu du 11 mai au 11 juin 2021.

Partenaires et actions en cours :

La SAFER a d'abord acquis ces parcelles puis les a cédées à la CCGM, sur la base d'un cahier des charges précis. La SAFER a acquis l'immeuble par préemption partielle à la suite de laquelle le propriétaire vendeur a demandé à la SAFER d'acquérir la totalité des biens. La SAFER a déclaré, au vu du projet présenté par la CCGM, que la cession répond aux objectifs fixés par les articles L 141-1 et L 141-2 du Code rural et de la Pêche Maritime.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général, et répond ainsi aux critères fixés par l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, pour les raisons suivantes :

Il contribuera au développement d'activités économiques et agricoles innovantes, valorisantes pour le territoire et respectueuses de l'environnement, pourvoyeuses d'emplois :

- **La partie avant du site a vocation à accueillir une entreprise (Tecmatel)** fabriquant des dispositifs médicaux, tels que des composants pour respirateurs artificiels et des pansements en chirurgie et post opératoire pour le secteur médical français. L'implantation de cette entreprise répond à un objectif de relocalisation de la fabrication de ces dispositifs médicaux en France. Cette entreprise est en pleine expansion et a besoin d'implanter un nouveau site de production de pansement en Île-de-France, à proximité de son siège social situé à Élan-court (78), accessible et à proximité de ses clients et salariés.

L'implantation d'une telle entreprise est de surcroît une réponse directe à la lutte contre la dépendance nationale en matière de production de matériels médicaux, mise en avant pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19, portée par le gouvernement.

- **La partie arrière du site doit permettre l'implantation de jeunes agriculteurs** dont l'activité est en pleine croissance : « **Paris Maison des vins** » (ex « **Winerie Parisienne** ») : Depuis 2017,

la Winerie Parisienne a planté 23 hectares de vignes à Davron. Les premières vendanges (de Chardonnay, Chenin, Pinot Noir et Merlot) ont eu lieu en 2019.

Installé dans une occupation temporaire à Montreuil, *Paris Maison de Vins* a besoin d'un lieu pour installer les chais et élaborer ses vins durablement. Le chai de *Paris Maison de Vins* souhaite incarner le retour de la filière viticole dans la région en élaborant des vins engagés dans des démarches environnementales commercialisés en circuits courts dans la région.






Coût prévisionnel :

15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER (+ maison) pour **585.200€**.

Déclaration de Projet et Mise en compatibilité du PLU de Davron :

		HT	TTC
ESPACE VILLE - Davron	Procédure	6 325,00 €	7 590,00 €
ESPACE VILLE - CCGM	Evaluation environnementale	8 875,00 €	11 250,00 €
IJT	Affiches	99,00 €	119,00 €
PREAMBULE	registre dématérialisé	250,00 €	300,00 €
SEDI	registre papier	11,00 €	13,00 €
MEDIALEX	PUB JOURNAUX	800,00 €	960,00 €
PREF	Commissaire enquêteur		3 200,00 €
CONSULTATION AVOCAT	consultation avocat	500,00 €	600,00 €
	TOTAL	16 360,00 €	24 032,00 €



-  Périmètre du projet
-  Espace de stationnement
-  Cour rurale
-  Zone de circulation, dégagement
-  Accès

À l'échelle de l'ensemble du projet, la végétation existante sur le site sera préservée au maximum, notamment :

- Sur le pourtour du site, afin de garantir la transition paysagère du site avec ses abords directs (serres, vergers et espaces cultivés) et l'insertion paysagère avec son environnement plus lointain ;
- Par rapport à la RD30, pour conserver un écran boisé depuis la route ;
- Entre les deux projets, pour garantir la qualité paysagère du site.

Schéma d'orientation du projet de développements économique et agricole

Calendrier :

15/11/2019 : Acquisition des parcelles par la CCGM auprès de la SAFER
01/07/2020 : Envoi par la Commune de Davron du dossier à l'Autorité Environnementale (AE)
10/07/2020 : Demande de l'AE d'éléments complémentaires à la Commune
21/07/2020 : Envoi par la Commune des éléments complémentaires à l'AE
21/09/2020 : Demande d'une Evaluation environnementale par l'AE
07/12/2020 : Envoi du dossier d'évaluation environnementale à la MRAE par la Commune
08/04/2021 : Réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA)
11/05/2021 au 11/06/2021 : Enquête publique

Prévisionnel:

11/07/2021 : Rapport du Commissaire enquêteur
Fin juillet 2021 : Délibération de la Commune approuvant la DP et la mise en compatibilité du PLU de Davron
Septembre 2021 : Dépôt des Permis de Construire (selon l'avancement par les futurs acquéreurs)
1^{er} trimestre 2022 : Accord et purges des Permis de Construire
2^{ème} trimestre 2022 : Cession de la parcelle ZB121 (9628 m²) à Tecmatel et ZB123 (9463 m²) aux agriculteurs.

2.2.2.1.2. Feucherolles

2.2.2.1.2.1. Création d'un village d'entreprises



Présentation synthétique du projet

Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répondra aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- 6 000 m² de surface de plancher composés de trois bâtiments divisés en 26 cellules,
- Grande modularité avec des locaux de 180 m² jusqu'à 2600 m² en R+1,
- 137 places de stationnement prévues. Bornes de recharge pour véhicules électriques installées. 4 places de stationnement « véhicules lourds » seront affectées par cellule,
- Intégration des démarches environnementales dans les conceptions de l'entreprise et sur les chantiers,
- Espaces verts aménagés et constituant une composante essentielle d'insertion du projet,

- Un merlon faisant écran visuel sera positionné à l'angle Nord, annonçant l'entrée de Feucherolles.

Partenaires :

- Maître d'Ouvrage : L'entreprise ASTIOM Construction, concepteur et constructeur spécialisé dans l'immobilier pour l'entreprise.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de construire accordé le 27/10/16,
- Recours le 20/03/2017 au Tribunal Administratif - Décision du 07/12/18 : Rejet du TA,
- Recours sur le PC Modif n°1 et rejet du TA,
- Appel sur les jugements du PC initial et du PC Modif n°1, et rejet du TTA le 12/06/20,
- Recours au Conseil d'Etat – Annulé en juin 2021.

Objet de l'action :

Le terrain est localisé sur le site de la Mare Jeanne à l'entrée Nord de la Commune de Feucherolles, le long de la RD30, à 5 minutes des échangeurs A14 et A13.

Le futur Village d'Entreprises de Feucherolles répond aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location :

- 6000 m² de surface de plancher composés de trois bâtiments pouvant être divisés en 26 cellules,
- Grande modularité avec des locaux de 180 m² jusqu'à 2600 m² en R+1,
- 137 places de stationnement sont prévues sur le site, dont 3 PMR. Des bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées. Chaque cellule assurera également un stationnement de vélos (au prorata de sa surface). 4 places de stationnement « véhicules lourds » seront affectées par cellule,
- Cadre juridique : VEFA ou bail commercial 3-6-9,
- Intégration des démarches environnementales dans les conceptions de l'entreprise Astiom (maître d'ouvrage) et sur les chantiers.
- Répartition des entreprises intéressées :
TPE/PME : encadrement de tableaux, aménagement de bureaux, revêtement de sols, menuiserie en alu, entretien de parc automobile, informatique, plomberie, etc.

Aménagement des espaces verts :

Les aires d'espaces verts générés par les reculs constituent une composante essentielle d'insertion du projet. Ils seront traités de façon à obtenir un paysage naturel, un écran entre la RD30 et les bâtiments. Depuis la RD30, la végétation dense formera un écran végétal, limitant la perception des bâtiments.

La parcelle d'espaces verts jouxtant la RD30 sera aménagée par le maître d'ouvrage selon le plan de masse : Un merlon faisant écran visuel sera positionné à l'angle Nord, annonçant l'entrée de Feucherolles.

Les futures plantations seront composées d'arbres de haute tige ou en taillis sous forme de cépées d'essences locales telles que des érables, charmes, chênes, saules, cornouillers, tilleuls.

Partenaires :

- L'entreprise ASTIOM Construction, concepteur et constructeur spécialisé dans l'immobilier pour l'entreprise.

Calendrier prévisionnel :

- PC déposé le 25/07/16 et accordé le 27/10/16,
- Recours le 20/03/2017 au Tribunal Administratif - Décision du 07/12/18 : Rejet du TA,
- Recours sur le PC Modif n°1 et rejet du TA,
- Appel sur les jugements du PC initial et du PC Modif n°1. - Jugement du TAA le 12/06/20 : Rejet de l'appel,
- Recours au Conseil d'Etat – Annulé en juin 2021.



Plan de masse projeté du Village d'entreprises de Feucherolles

2.2.2.1.3. Maule

2.2.2.1.3.1. Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo



Présentation synthétique du projet

Objectifs et enjeux :

- Amélioration de l'entrée de ville : Création d'une voie de desserte de l'opération à proximité des voies de la SNCF avec un espace planté entre cette voie nouvelle et l'emprise SNCF,
- Démolition du silo (par la SNCF),
- Réalisation d'un parking combiné/multimodal avec une zone d'accueil de l'activité artisanale, bureaux et équipements publics tout en préservant des vues depuis la route d'Herbeville,
- Maintien de cônes de vue sur les coteaux,
- Création de liaisons piétonnières au sein de cet aménagement d'ensemble, ces mobilités douces représentant un enjeu important à échelle du quartier et de la commune,
- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier à proximité immédiate de la Gare),
- Evolution du PLU communal (et de son OAP) nécessaire.

Coûts prévisionnels et financement :

- La parcelle appartient à la SNCF, aucun prix n'a été fixé actuellement, le projet définitif n'étant pas encore validé.

Calendrier prévisionnel : 2022-2023

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'emplois créés, CFE, CVAE, taux d'utilisation du parking multimodal créé.

Située non loin du centre-ville de Maule, la zone de la Gare a été identifiée comme un enjeu important du fait de :

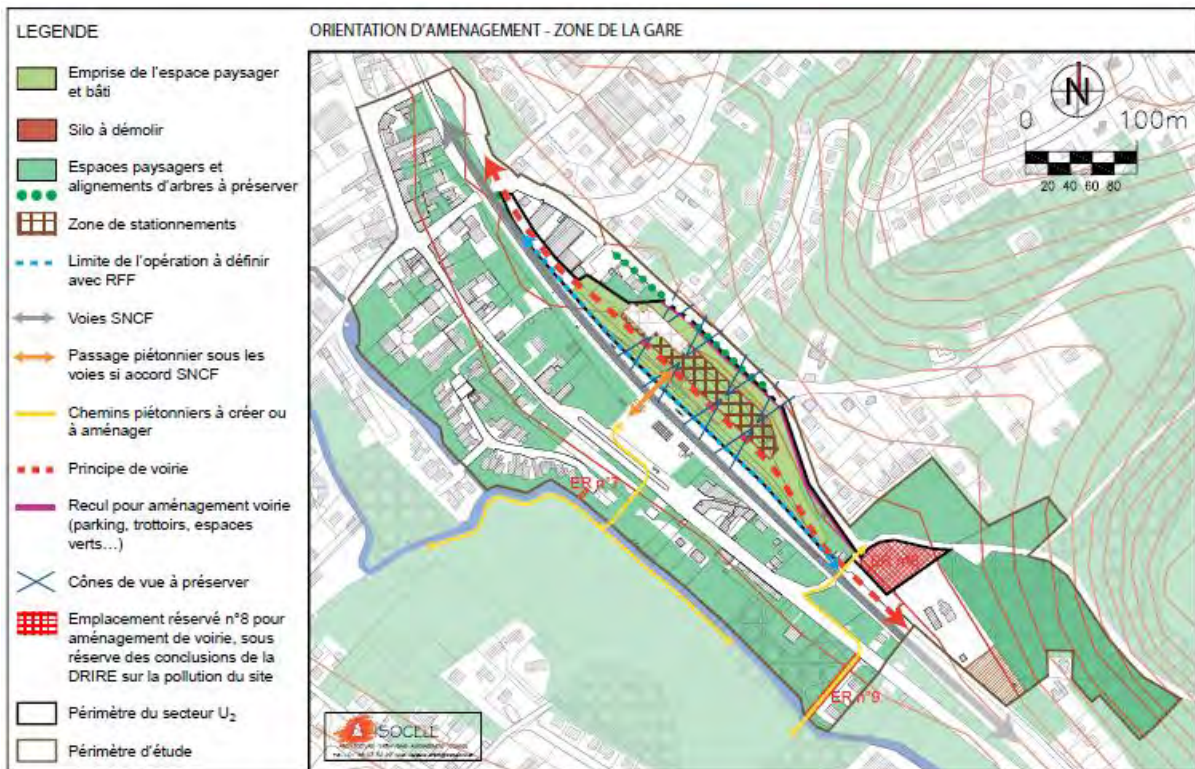
- L'importance de sa surface ;
- La nature du propriétaire (RFF/SNCF) ;

- Sa proximité avec la gare SNCF ;
- La présence d'un silo désaffecté ;
- La nature de l'occupation actuelle du site ;
- Sa position en « jonction » entre la Cauchoiserie et la ville ancienne.
- Les mobilités douces qui représentent un enjeu important à échelle du quartier, de la commune, et de l'intercommunalité,
- L'objectif global identifié par le SCoT notamment de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier à proximité immédiate de la Gare),

Le schéma d'aménagement inscrit dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU en vigueur prévoit :

- La création d'une voie de desserte de l'opération à proximité des voies de la SNCF avec un espace planté entre cette voie nouvelle et l'emprise SNCF afin d'améliorer la perception de l'entrée de ville par le terrain ;
- La démolition du silo ;
- La réalisation d'un parking combiné/multimodal avec une zone d'accueil de l'activité artisanale sous un ensemble immobilier à vocation de logement, de bureaux et d'équipements publics tout en préservant des vues depuis la route d'Herbeville ;
- Le maintien de cônes de vue sur les coteaux ;
- L'aménagement d'un espace piétonnier largement dimensionné avec le maintien des alignements de platanes de la route d'Herbeville ;
- La création de liaisons piétonnières au sein de cet aménagement d'ensemble entre la Cauchoiserie, la gare SNCF et le Parc Fourmont ;
- La création d'un emplacement réservé sur le site de l'installation classée HUITRIC pour un aménagement de voirie, sous réserve des conclusions de la DRIRE sur la pollution du site.

Le règlement de la zone définira les règles de constructibilité. La commune souhaite s'assurer de la Maîtrise foncière pour l'aménagement dans ce quartier. **Il est à noter qu'afin de permettre la bonne réalisation du projet, la Ville de Maule a identifié qu'une évolution du PLU communal (et de son OAP) était nécessaire.**



Extrait de l'OPAP du PLU en vigueur sur le secteur de la Gare – Commune de Maule

2.2.2.1.4. Chavenay

2.2.2.1.4.1. Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques



Présentation synthétique du projet

Objectifs et enjeux :

➤ Les parcelles privées actuellement en vente constituent une unité foncière d'un total de **44 067m²**.

➤ Zonage au PLU en vigueur des parcelles en vente :

AH23 : Zone AC (Agricole)

AH3, AH4, AH26, AH27, AH29 pour partie : Zone NZh (Zone Humide)

AH24, AH25, AH29 pour partie : Zone UAE (Activités économiques)

La ferme désaffectée se situe sur la parcelle AH25 (zone UAE).

- La surface totale de terrain en zone UAE est d'environ 13700 m². L'emprise au sol est de 60%, soit 8220 m² environ.

Avec une hauteur maximale de 10 mètres, soit 3 niveaux possibles, **la surface de plancher maximale « sur le papier » s'élève à 24 460 m² environ (la surface constructible « réelle » sera bien moindre).**

- Projet qui participera à un objectif global de sobriété foncière et de non consommation de l'espace (foncier avec un objectif de maîtrise par la puissance publique),
- Ce secteur devra être raccordé au centre-bourg de la commune via des circulations douces notamment ; ces mobilités douces représentent un enjeu important à échelle du quartier et de la commune,

Coûts prévisionnels :

- La CCGM envisagerait de faire l'acquisition des parcelles afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable.

Calendrier prévisionnel :

- Mai 2021 : Visite sur site
- Juin 2021 : Devis concernant la démolition du bâtiment existant
- Négociations avec la propriétaire des terrains

Présentation détaillée du projet :



Vue satellite du site de la Ferme Mort-Moulin à Chavenay

Les parcelles objets de l'action sont situées à l'Ouest du territoire de la Commune de Chavenay, en bordure de la RD30.

- Les parcelles privées actuellement en vente sont les suivantes :

AH3 : 2328 m² ; AH4 : 2932 m² ; AH23 : 14731 m² ; AH24 : 1830 m² ; AH25 : 9619 m² ; AH26 : 4816 m² ; AH27 : 4082 m² ; AH29 : 3729 m². **Total : 44 067 m²**

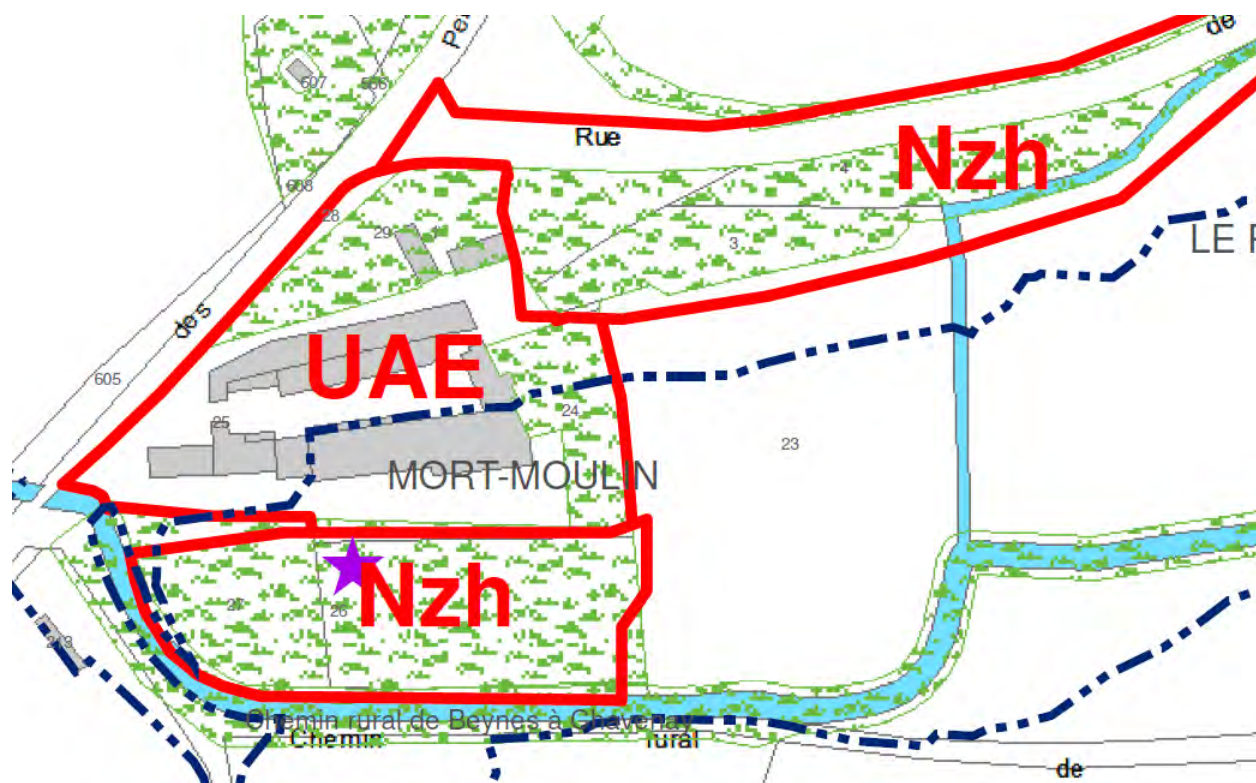
- Zonage au PLU en vigueur des parcelles en vente :

AH23 : Zone AC (Agricole)

AH3, AH4, AH26, AH27, AH29 pour partie : Zone Nzh (Zone Humide)

AH24, AH25, AH29 pour partie : Zone UAE (Activités économiques)

La ferme désaffectée se situe sur la parcelle AH25 (zone UAE).



Extrait du zonage du PLU en vigueur – Ferme de Mort-Moulin à Chavenay

Potentialités du terrain :

- **Règlement du PLU :** Accueil possible dans la zone UAE de tout type d'activité : artisanat et commerce de détail, restauration, commerce de gros, services où s'effectue l'accueil d'une clientèle, hébergement hôtelier et touristique, cinéma, industrie, entrepôt, bureaux, centre

de congrès et d'exposition, locaux et bureaux des administrations publiques et assimilés, locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés, établissements d'enseignement de santé et d'action sociale, équipements sportifs, autres équipements recevant du public, exploitation agricole et forestière.

Logement autorisé sous conditions particulières d'être indispensable au fonctionnement ou gardiennage des activités de la zone, de ne pas excéder 100m² de surface de plancher, et de ne pas représenter plus de 20% de la surface de plancher totale, toute construction confondue, de l'unité foncière.

- **Surface de terrain** en zone UAE (Espace Paysager Remarquable Inconstructible inclus) = 13700m² environ ;
- **Emprise au sol** : 60% soit 8220 m² environ possible sur l'ensemble de la zone UAE ;
- **Hauteur maximale** : 10 mètres soit un R+2 possible en toit terrasse (3 niveaux) ;
- **Surface de plancher possible de 8820 x 3 = 24460 m² ;**
 - Estimation **maximale** sur le papier. Certaines contraintes diminueront le chiffre projeté (création de stationnements en surface, nature des sols, plan de prévention des risques, présence éventuelle d'une zone humide, accès à prévoir sur la RD, etc.).

Les potentialités du terrain sont donc multiples, mais soumises également à des contraintes liées au site (stationnements nécessaires, accès sur le RD30), nature des sols, plan de prévention des risques, présence éventuelle d'une zone humide, etc.). Le règlement du PLU en vigueur indique que l'accueil de tout type d'activité, excepté le logement, est possible.

Dans tous les cas, **le principe du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sera respecté**. En effet, d'une part, la parcelle constructible se situe aujourd'hui en zone UAE du PLU en vigueur, il n'y aura donc pas de consommation d'espaces agricoles ou naturels. D'autre part, la parcelle est déjà située en zone urbanisée sur le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de Chavenay. Il n'y a donc pas d'artificialisation des sols, dans la mesure où la zone construite dans le futur sera la zone d'implantation des bâtiments actuels, ainsi que les espaces déjà artificialisés à proximité immédiate (cours, terres, etc.). **Aucune artificialisation nouvelle ne sera réalisée, et aucune consommation de l'espace agricole effectuée.**

Concernant le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), la parcelle AH23 est située en zone verte, les parcelles AH26 et 27 en zone rouge, et la parcelle AH25 constructible au regard du PLU en zone verte pour une petite partie au Sud de la parcelle, et zone bleue (où la constructibilité est possible sous conditions) sur la partie Est du site et sur une partie des bâtiments existants.

Une étude spécifique liée à une possible zone humide devra être réalisée, aucune consommation de zone humide ne sera réalisée.



Plan de zonage du PPRi en vigueur

Actions à mener :

La Communauté de communes Gally-Mauldre souhaite faire l'acquisition des parcelles à vendre afin de pouvoir développer ses projets économiques, dans une perspective de développement durable.

La parcelle appartient aujourd'hui à une propriétaire privée. La CCGM en est pour le moment au début de la démarche.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Visite du site
- Chiffrage du coût de démolition du bâtiment actuel
- Négociation amiable avec la propriétaire des terrains

En parallèle, la CCGM réfléchit à faire appel à un économiste de la construction afin d'obtenir un bilan prévisionnel d'opération sur la base du prix foncier de la parcelle, du coût de la démolition, de la reconstruction possible compte tenu des contraintes identifiées (PPRI, sous-sols, espaces verts à protéger, zone humide, etc.), de la potentialité du site au regard du PLU en vigueur.

2.2.2.2. Agriculture et alimentaire

2.2.2.2.1. CC Gally-Mauldre

2.2.2.2.1.1. Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Créer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de l'intercommunalité et à taille humaine, plus ambitieux que la Loi Egalim, et en deux phases :
 - Montée en puissance des circuits courts, du bio, et de la lutte contre le gaspillage alimentaire,
 - Réalisation éventuelle d'une cuisine centrale intercommunale.
- Préserver la biodiversité et la qualité de l'eau,
- Redynamiser le tissu économique local,
- Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.

Description de l'action

L'objectif de la Communauté de Communes Gally Mauldre est de créer un PAT, à l'échelle de l'intercommunalité et à taille humaine, plus ambitieux que la loi EGALIM, et en deux phases :

1/ Montée en puissance des circuits courts, du bio et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

2/ Réalisation éventuelle d'une cuisine centrale intercommunale.

1. Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en **soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines**. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Les projets alimentaires territoriaux sont des démarches de terrain, volontaires, collectives. C'est un rassemblement des acteurs intéressés par la question de l'alimentation, qui se regroupent, qui établissent un diagnostic du territoire et qui cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales.

Les PAT combinent plusieurs aspects, avec comme objectifs communs :

- **Mieux préserver la biodiversité et la qualité de l'eau ;**
- **Redynamiser le tissu économique local ;**
- **Augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines.**

Les États généraux de l'alimentation ont confirmé le rôle moteur des PAT dans le développement des territoires. La feuille de route qui en est issue demande donc d'accélérer le développement de ces PAT, en y déployant les aspects environnementaux de justice sociale, c'est-à-dire l'accès des personnes plus vulnérables à une alimentation de qualité et le lien entre l'alimentation et la santé.



Schéma d'action et de synergie de la mise en œuvre d'un PAT

Une cuisine centrale est un outil qui va permettre la fabrication d'une grande quantité de repas grâce à la mutualisation d'équipes, de moyens financiers et matériels à l'échelle intercommunale. Une telle organisation permet de regrouper la demande autour d'une offre centralisée, de négocier ainsi des contrats avantageux, de structurer des filières agroalimentaires locales en favorisant les circuits courts, permettant ainsi plus de transparence sur l'origine, la production, le transport et la consommation des produits.

Les capacités de production des cuisines centrales sont très variables : de quelques centaines de repas pour des unités purement locales à plusieurs dizaines de milliers pour de grands centres. Une cuisine dite « centrale » fournit en liaison différée dans l'espace un restaurant collectif dit « satellite », qu'il soit scolaire, hospitalier ou d'entreprise.

La liaison peut aussi être différée dans le temps dans le cadre d'une liaison « froide ». En cas de liaison immédiate, on parle de liaison « chaude ». La liaison froide est un procédé de conservation des aliments avant leur consommation au cours de laquelle les denrées subissent immédiatement après leur cuisson une réfrigération rapide avant d'être stockées puis transportées à basse température. Le principe de la liaison chaude permet de servir des plats préparés juste avant le service. Les plats préparés en cuisine centrale doivent alors être consommés dans les deux heures. Pour éviter la prolifération des germes, la température des aliments ne doit jamais être inférieure à 65 °C entre les étapes de cuisson et de consommation.

2.2.2.2.2. Chavenay

2.2.2.2.2.1. Création d'une Ferme en permaculture



Présentation synthétique du projet

La parcelle se situe au Nord d'un périmètre de projet de logements (70 logements et Permis de construire accordé le 15 mars 2021) sur une **superficie de 4743 m²**. L'opération consiste à réaliser une **micro-ferme agroécologique biologique**.

Objectifs :

- La ferme est aménagée de façon à répondre à ces trois enjeux :
 - Viabilité économique ;
 - Soutenabilité environnementale ;
 - Insertion urbaine et paysagère, beauté.

- La parcelle appartient au Promoteur de l'opération, qui la cède à la Commune de Chavenay. La Ferme de permaculture sera gérée par un maraicher privé.

Calendrier prévisionnel :

- 25 Mars 2021 : Dépôt du permis de Construire
- *Fin d'année 2021 : Accord possible au Permis de Construire, sous réserve d'un avis Favorable de la CDPENAF*
- *2^{ème} trimestre 2022 : Purge des recours et retraits sur le Permis de Construire*
- *Fin 2022 : Démarrage des travaux*
- *Courant 2023 : Fin des travaux et démarrage de l'activité*

Indicateur d'évaluation proposé :

- Nombre de paniers effectifs.

Présentation détaillée du projet :

La parcelle objet de l'action se situe au Nord d'un périmètre de projet de logements (70 logements et Permis de construire accordé le 15 mars 2021) sur une **superficie de 4743 m²**.

Le site de l'opération se situe rue de Grignon, au nord-ouest de la place Rösrath. Le terrain d'assiette du lot correspond aux parcelles cadastrales section AE 13, 64 (pour partie) et 65. Le programme est situé en zone **Ac (Agricole)** du PLU de la commune de Chavenay. Le terrain est bordé au Sud-Ouest par la rue de Grignon, au Nord et Nord-Ouest par des surfaces agricoles, à l'Est par un groupe scolaire, la salle des fêtes municipale, une crèche et le cimetière communal. Il est actuellement occupé par des surfaces agricoles.

Un Permis de construire Modificatif au projet de logements a été déposé le 25 mars 2021, avec les objectifs suivants :

- L'opération consiste à réaliser une **micro-ferme agroécologique biologique**.
- La ferme est conçue suivant les principes éthiques et conceptuels de la permaculture. La ferme est constituée d'un ensemble d'agroécosystèmes intégrant :
 - Un cœur maraîcher jardiné suivant la technique du maraîchage bio-intensif (outils manuels, intrants organiques, pas de recours aux énergies fossiles et aux intrants synthétique) ;
 - Une ceinture de pré-verger offrant des produits complémentaires aux légumes : petits fruits rouges, fruits à coques, fruits et œufs ;
 - Une périphérie offrant les services écosystémiques indispensables au fonctionnement de la ferme : haie bocagère de protection contre le vent, accueil de la biodiversité, production de matière carboné, etc.
- La ferme est aménagée de façon à répondre à ces trois enjeux :
 - Viabilité économique ;
 - Soutenabilité environnementale ;
 - Insertion urbaine et paysagère, beauté.

Plus précisément, la ferme est constituée des éléments suivants :

➤ **Les agroécosystèmes :**

- 770 m² de cultures de légumes en planches plates permanentes, dont 288 m² sous abri et 482 m² en plein champs ;
- 512 m² de jardins d'herbes, aromatiques et fleurs ;
- 1921 m² de pré-verger ;
- 512 m² de haies arborées et arbustives ;
- 244 m² de noues de collecte des eaux de pluie.

➤ **Les constructions :**

La ferme comporte une serre agricole, un abri de jardin et un poulailler (26 poules pondeuses) pour une emprise au sol totale de **473m²**, soit **10%** de la superficie totale du terrain.

➤ **Les circulations :**

La ferme comporte trois types de circulations :

- Accueil du public et vente des légumes : circulation PMR en stabilisé (72 m²) ;
- Circulation principale jardinier : en mélange terre/pierre pour y circuler avec une brouette ;
- Passe-pied jardinier, autour des planches maraîchères : en copeau de bois ou paille (545m²).

➤ **Aménagement du terrain, accès et stationnement :**

La ferme est desservie par la nouvelle voie situé au Sud de la parcelle et construite dans le cadre de l'opération de logements du quartier de Rörstath. Cette voie permettra un accès à la ferme par le jardinier et par le public venant acheter les produits de la ferme.

Un point de déchargement d'amendement organique et de collecte des OM est situé en limite Sud de la ferme, en bordure de cette nouvelle voie.

➤ **Insertion urbaines, paysagères, environnementales**

Les aménagements et techniques de jardinage de la ferme sont pensés afin de :

- S'inscrire en continuité urbaine et paysagère du quartier de Rörstath (continuité végétale et piétonne) ;
- Favoriser l'intégration urbaine et paysagère des bâtiments, notamment des serres (haies filtre visuel) ;
- Ne pas produire de nuisances sonores ou olfactives (emploi d'outils de jardinage exclusivement manuel).

➤ Les agroécosystèmes périphériques à ce cœur, jardins herbacées permanents, pré-vergers, haies, noues sont agencés afin de tirer au mieux profit de leurs de nombreux services écosystémiques, notamment :

- Services de régulation : microclimat (haies, noues), pollinisation (jardins herbacées, haies), contrôle de l'érosion (planches permanentes) ;
- Services de soutien : abri, nourriture et lieu de reproduction pour les micro et macrofaune (haies, mares, jardins herbacées) ;

Le détail des limites de prestations prises en charge par Bouygues Immobilier et celles prises en charge par la maraîchère est détaillé dans le tableau suivant :

	BOUYGUES IMMOBILIER	EXPLOITANT
Nettoyage et nivellement des surfaces agricoles	X	
Décapage et stockage de la terre végétale (emprise noue, bâtiments)	X	
Noues		
Terrassement en déblais / remblais (vers haie brise-vent)	X	
Trop plein vers exutoire	X	
Réseaux divers		
Réseau AEP	X	
Réseau EP	X	
Trop plein EP	X	
Raccordement électrique	X	
Prise électrique	X	
Réseau irrigation primaire	X	
Bouche à clé - Eau	X	
Forage d'un puit, pompe immergée et réseau irrigation primaire	X	
Electrovannes et tableau de contrôle	X	
Circulation PMR en stabilisé	X	
Serre bi-chapelle d'occasion 9,16 x 22,50 m	X	
Abri (structure et bardage bois brut, toiture en tôle acier et descente EP, dalle béton, électricité et AEP, fenêtre)	X	
Ossature bois (12 m ²)	X	
Poulailler	X	
Clôture agricole en grillage acier galva noué lourd, poteau en bois massif, h : 120 cm	X	
Portail double battant, barreaudage en bois massif, h. 180 cm, largeur 250 cm PROVISoire	X	
Portail double battant, barreaudage en bois massif, h. 100 cm, largeur 250 cm	X	
Circulation piétonne en concassé, ép. 5 cm		X
Circulation en copeau de bois, ép. 6 cm		X
bâches plastiques serres 200 microns 11,20mx26mx2		X
Clôture ganivelle en bois massif, h : 100 cm		X
Portillon simple battant, barreaudage en bois massif, h. 100 cm, largeur 90 cm		X
zone OM		X
Station de lavage, en bois massif		X
Rack à amendement organique, en bois massif		X
Apport de compost végétal mûr (3Kg/m ² , toutes surfaces cultivées)		X
Paillage végétal 6 cm (toutes surfaces vivaces & arbustes)		X
Pelouse rustique		X
Arbre / arbuste pour haies - 40/60 RN ou C3L		X
Arbrisseau / arbuste - 40/60 RN ou C3L		X
Arbre fruitiers DT - baliveau - Racine Nue		X
Arbre fruitiers colonnaire - C3L		X
Petits fruits - Touffe 8-12 br.		X
Lianes et grimpantes pergola		X
Vivaces - G9 (massifs + 50% noues)		X
Vivaces - semis - PAM		X
Vivaces - semis - noues		X
Poules		X
Outillages et semences		X

Calendrier prévisionnel :

- 25 Mars 2021 : Dépôt du permis de Construire
- Fin d'année 2021 : Accord possible au Permis de Construire, sous réserve d'un avis Favorable de la CDPENAF
- 2^{ème} trimestre 2022 : Purge des recours et retraits sur le Permis de Construire
- Fin 2022 : Démarrage des travaux
- Courant 2023 : Fin des travaux et démarrage de l'activité

2.2.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.2.2.2.3.1. Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Réalisation sur une parcelle (de plus de 38 000 m²) située Rue des Ormes, d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin et comprenant :
 - Une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de « vente à la ferme » classée Etablissement Recevant du Public (ERP),
 - Un hangar de stockage du fromage,
 - Un appentis avec une salle de réunion,
 - Un logement exploitant.
- Redonner de l'attractivité au quartier environnant (Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay), avec une clientèle de proximité
- Favoriser le tourisme local, avec probablement une dimension pédagogique.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 01/03/21
- *Juillet 2021 : Accord au Permis de Construire*
- *Septembre 2021 : Permis de Construire purgé*
- *Début du 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux*
- *Mi année 2022 : Démarrage de l'exploitation et de la vente*

Objectifs :

- Réalisation sur une parcelle (de plus de 38 000 m²) située Rue des Ormes à Saint-Nom-la-Bretèche et cadastrée ZC182, d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin et comprenant :
 - Une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de « vente à la ferme » classée Etablissement Recevant du Public (ERP),

- Un hangar de stockage du fromage,
 - Un appentis avec une salle de réunion,
 - Un logement exploitant.
- Redonner de l'attractivité au quartier environnant (Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay)



Photo aérienne et périmètre du projet

Projet :

La création d'une Chèvrerie s'inscrit dans les orientations d'aménagement et de développement durable de la Commune, à savoir : Assurer le maintien des activités agricoles sur cette zone en les développant en lien avec la Plaine de Versailles, tout en favorisant le tourisme avec probablement une dimension pédagogique.

Les chèvreries sont peu répandues dans les Yvelines. La vente à la ferme (circuit court) et la création d'un atelier de transformation en glace devrait attirer une clientèle de proximité.

L'élevage est de type « Liée au sol », avec une alimentation produite en majeure partie sur l'exploitation, et les chèvres pourront bénéficier d'une aire extérieure de plus de 150 m² et d'une pâture attenante à la chèvrerie d'environ 3 hectares avec des rotations sur plusieurs parcelles pour assurer le renouvellement des végétaux.

Le projet a par ailleurs recueilli un avis favorable de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles, et Forestiers).

CALCUL DES EMPRISES AU SOL DES BATIMENTS			Tableau de Surfaces		
			SHAB	SDP	S-TAX
bat A	Cheverrie (compris fromagerie + espace de vente)	1 076,00		1013	1046
Bat B	Emprise HANGAR (Stockage fourrage)	427,00		374	416
Bat C	Emprise Appenti (salle de reunion/sanitaires / box boucs/stockage materiels)	114,00		90	95
Bat D	Emprise Logement exploitant	120,00	154	158	158
	TOTAL EMPRISE GLOBALE	1 737,00	154	1635	1715



Extrait du plan de masse du projet

Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 01/03/21
- Juin 2021 : Accord au Permis de Construire
- Septembre 2021 : Permis de Construire purgé
- Début du 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Mi année 2022 : Démarrage de l'exploitation et de la vente

2.2.2.3. **Emploi**

2.2.2.3.1. **CC Gally-Mauldre**

2.2.2.3.1.1. **Soutien associatif à l'emploi**

EXISTANT



La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est associée avec 3 associations pour développer l'emploi au niveau local.

2.2.2.3.1.1.1. **Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)**

L'association Gally et Mauldre Emploi (GEM Emploi) est une **structure communale et intercommunale** dédiée au développement de l'emploi en Vals de Gally et de Mauldre, **déclarée d'intérêt général le 28 août 2017**. Elle a pour mission de mettre en relation les personnes candidates avec des employeurs en fonction des profils recherchés et des postes disponibles. Elle est gérée par deux personnes, et **son siège se situe à Maule**.



Sur son site internet, GEM Emploi recense les propositions de candidatures, les postes ou stages à pourvoir et fait l'intermédiaire sans aucun frais, ni pour le candidat, ni pour l'employeur.

En 2019, ce sont 250 contrats de travail qui ont pu être concrétisés grâce à l'aide et au suivi apportés par les équipes de GeM-Emploi.

Cette association est également à **l'origine du Salon de tous les emplois du Salon JOB WIN** qui accueille chaque année plus de 550 visiteurs, et qui facilite les rencontres professionnelles sur le territoire. C'est une initiative communale et intercommunale, en partenariat avec Pôle Emploi et les Missions Locales, organisé par la Communauté de communes Gally-Mauldre et les communes de GEM Emploi (Maule, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Chavenay, Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Bazemont, Aulnay-sur-Mauldre, Andelu, Montainville, Davron, Herbeville). De grandes enseignes implantées localement sont régulièrement au rendez-vous (Auchan, Decathlon, Armée de l'Air, etc.) En 2021, ce salon **n'aura pas lieu** en raison du contexte sanitaire.

2.2.2.3.1.1.2. **Arcade Emploi**

Basée à Noisy-le-Roi, cette association reçoit également des **subventions** de notre intercommunalité.



ARCADE-Emploi est une **association loi 1901**, créée en **1996** et reconnue **d'intérêt général**.

ARCADE-Emploi a pour vocation **d'aider** et **d'accompagner** les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'Association propose une **réflexion approfondie** pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre **d'ateliers** individuels et collectifs.

2.2.2.3.1.1.3. Association Cadre Emploi (ACE)

L'ACE s'adresse principalement aux **cadres en recherche d'emploi**, les aide à de sortir l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste. Les candidats qui le souhaitent sont alors intégrés dans un **Groupe de Travail** où ils peuvent échanger avec d'autres cadres qui partagent leur situation.



Située à **Noisy-Le-Roi**, subventionnée par la Communauté de Communes Gally-Mauldre, L'ACE est une association loi 1901, créée en 1988. Elle met à leur disposition des moyens matériels modernes et une méthodologie éprouvée transmise par 27 animateurs bénévoles, eux-mêmes cadres ou anciens cadres ou coachs, à travers des ateliers collectifs et un accompagnement individuel personnalisé.

La personne est accompagnée par un **Parrain personnel** qui la guide dans son action, sans limitation de durée, pour qu'elle soit la plus efficace possible en fonction de son projet, jusqu'au succès.

La méthode d'ACE consiste à construire une **démarche active de recherche d'emploi**, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche. Sur le plan pédagogique, **28 ateliers thématiques sont dispensés sur plus de deux mois.**

L'association Cadre Emploi regroupe aujourd'hui **27 parrains animateurs**, formés aux méthodes les plus éprouvées et connaissant le marché de l'emploi des cadres. Depuis **32 ans**, l'ACE a reçu plus de **1600 candidats.**

2.3. Compétence « Environnement »

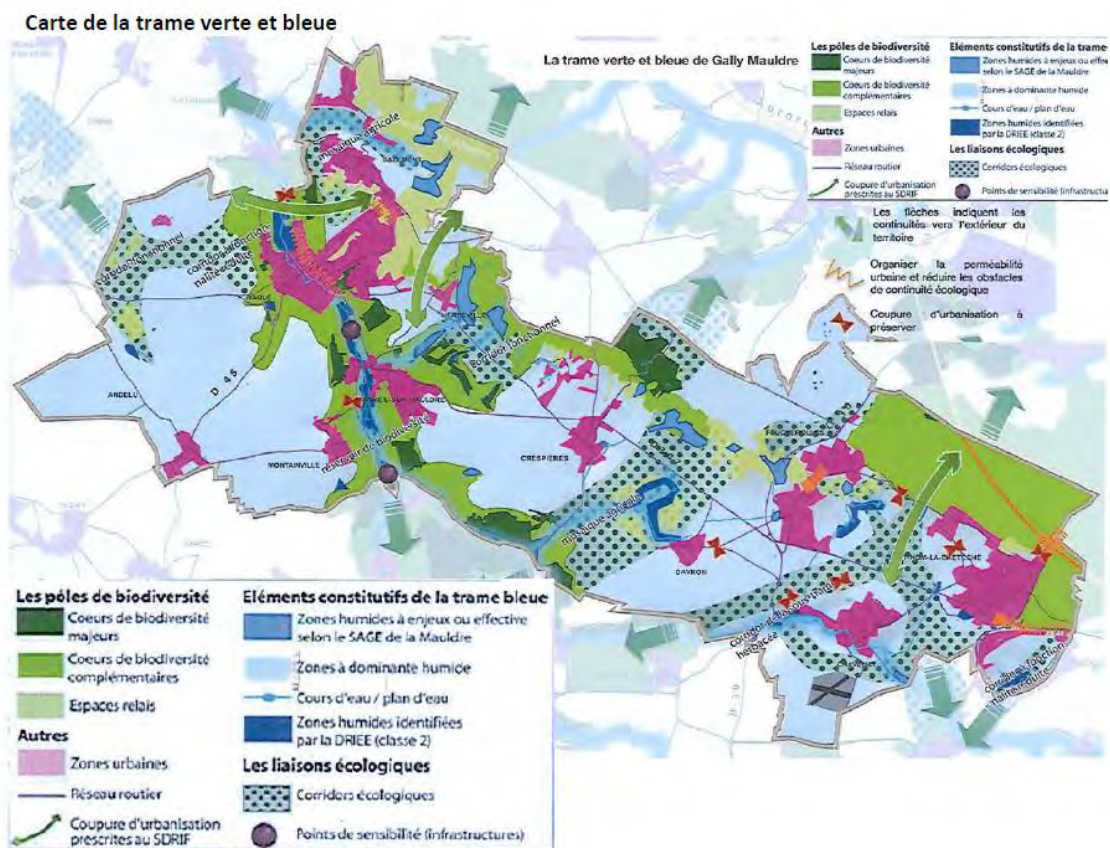
2.3.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.3.1.1. La fonctionnalité écologique

Pour assurer un bon fonctionnement environnemental de tout le territoire sur le long terme, le SCoT détermine les éléments constitutifs de la **trame verte et bleue** et les objectifs nécessaires à leur préservation : **empêcher l'enclavement** des milieux naturels, contribuer au bon fonctionnement et à la **qualité du cycle de l'eau**, **cadrer les pressions** sur les milieux naturels.

Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement respectés** et remplis en matière de maintien des fonctionnalités écologiques du territoire, depuis 2015 :

- Les pôles de biodiversité et liaisons écologiques ont **conservé leur vocation** naturelle ou agricole dominante ;
- Les zones humides sont **globalement protégées** ;
- Les PLU du territoire ont mis en œuvre des **outils de protection** des éléments de la trame verte et bleue du SCoT ;
- La qualité des cours d'eau devrait **s'améliorer** grâce aux projets de renaturation engagés.



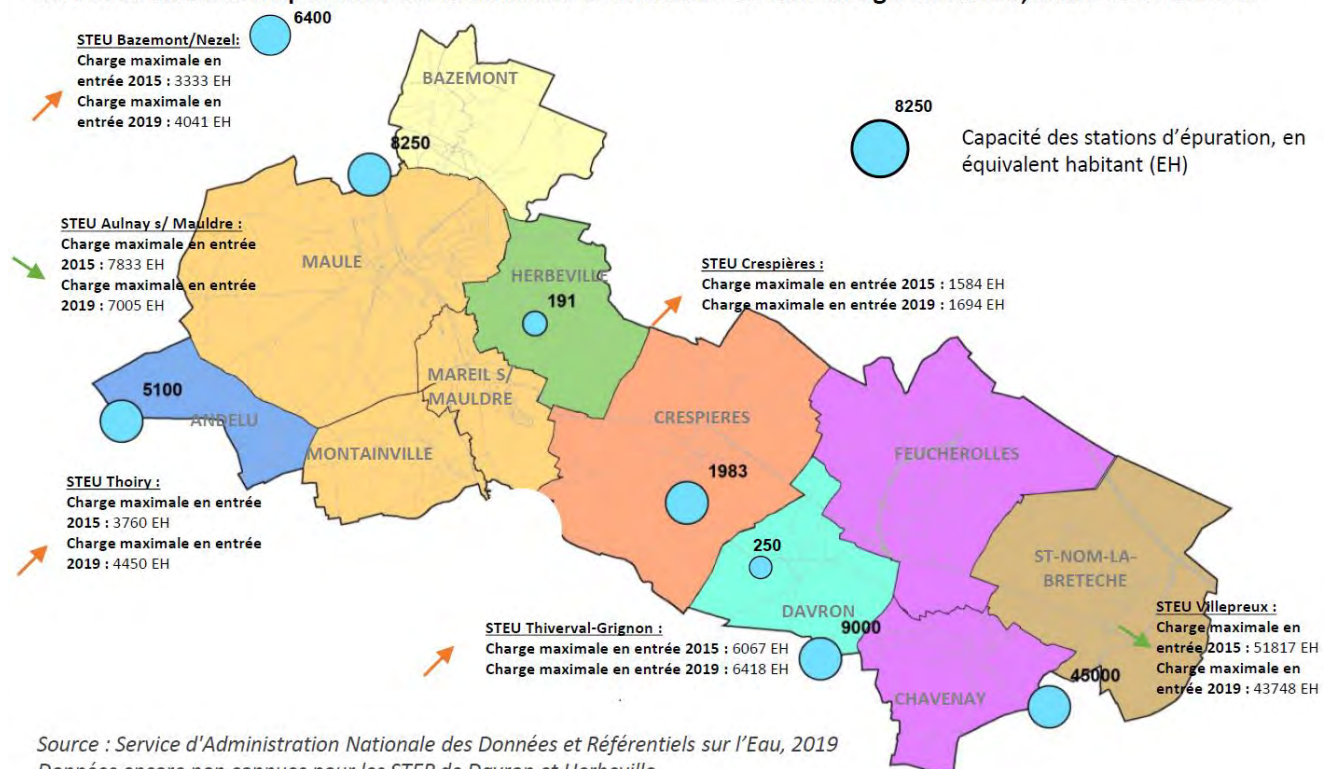
2.3.1.2. L'eau

Les orientations du SCoT permettent **d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau** dans des conditions durables, techniquement, écologiquement et économiquement possibles. Par ailleurs, la communauté de communes dispose de la compétence « Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » qui permettra de **poursuivre les efforts** en matière d'assainissement.

Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement remplis** en matière de gestion de la ressource en eau, depuis 2015 :

- Depuis 2015, deux **stations d'épuration ont été créées**, à Davron et Herbeville ;
- La capacité des stations d'épuration reste **adaptée aux besoins** ;
- A l'échelle du territoire, les projets sont conçus en **tenant compte des contraintes** de chaque commune en matière d'assainissement ;
- La **qualité des nappes phréatiques** au niveau des aires d'alimentation des captages est **correcte** ;
- L'eau potable distribuée est de **bonne qualité**.

Carte des stations d'épuration sur le territoire et évolution de leur charge en entrée, entre 2015 et 2019



Compétence GEMAPI –

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées. Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

La réforme conforte également la solidarité territoriale : elle organise le regroupement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein de structures dédiées ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

Cette compétence obligatoire, exclusive depuis la fin de la période de transition le 1^{er} janvier 2020, se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions qui étaient jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont issues du Code de l'environnement :

- **L'aménagement des bassins versants**
- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau**
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- **La protection et la restauration des zones humides**

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations et contre la mer », sans qu'il soit interdit de recourir aux autres actions. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

Cependant, les actions les plus structurantes en matière de prévention des inondations sont :

- **La surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues** qui sont des ouvrages passifs faisant rempart entre le cours d'eau en crue et le territoire devant être protégé ;
- **La création et la gestion des aménagements hydrauliques** plus divers fonctionnant sur le principe général du prélèvement d'une partie du cours d'eau en crue aux fins de stockage provisoire dans un « réservoir » prévu à cet effet.

2.3.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)

Diagnostic :

- **Les différentes zones humides du territoire sont préservées.** Différentes protections ont été mises en œuvre dans les PLU communaux.
- **Les pôles de biodiversité** majeurs du territoire ont conservé leur caractère naturel ou agricole. Ils ont été préservés de toute urbanisation. Aucune surface boisée du territoire n'est consommée.
- **Les perméabilités urbaines ont toutes une traduction au sein des PLU communaux :** espaces paysagers protégés, espaces boisés classés.
- **Une transformation du bâti** au profit des énergies renouvelables et des dispositifs d'amélioration de la performance énergétique partielle, et difficile à quantifier.
- **Une construction de logements neufs à haute (ou bonne) performance énergétique** contribuant à l'amélioration générale du parc de logement.



Stratégie :

- **Economiser de l'énergie** et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Diversifier le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables ;
- **Empêcher l'enclavement** et cadrer les pressions sur les milieux naturels ;
- **Optimiser l'utilisation de la ressource en eau** ; Assurer que l'évolution des capacités de la ressource en eau à long terme soit compatible avec les projets de développement ;
- **Maintenir, restaurer les fonctionnalités écologiques** aquatiques et des milieux qui sont associés, et préserver les vallées en tant que corridors écologiques.
- **Permettre par principe les dispositifs solaires thermiques et photovoltaïques** dans les PLU pour l'habitat, les locaux commerciaux ou d'activité ;
- **Préserver les vallées en tant que corridors écologiques** : adhésion unanime des élus pour la mise en place d'outils de protection de la trame verte et bleue.



Contraintes :

- Modes de vie et habitudes, changement climatique et diminution des ressources en eau, exploitations forestières et agricoles, ressources financières, délais de mise à jour des documents d'urbanisme.

- **Les infrastructures de transport** (RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche et la voie ferrée à Maule et Mareil) rendent plus fragiles les perméabilités et porosités du territoire en matière de trame verte et bleue.

✓ Projets :

- **Environnement, espaces naturels et paysagers :**

CCGM : Elaboration du PCAET, document stratégique qui planifiera des actions concrètes en matière de réduction de la consommation énergétique, de diminution de la pollution atmosphérique, et d'adaptation au changement climatique,

CCGM : Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre : les aménagements envisagés portent sur le tracé des lits (création de méandres), l'aménagement des berges et la recréation de la ripisylve,

Feucherolles : Valorisation du bois Heckly et d'un parc abandonné.

- **Rénovations thermiques et/ou énergétiques :**

Feucherolles : Aménagement des combles de l'Hôtel de ville,

Maule : Maîtrise de la demande énergétique (remplacement de chaudières et menuiseries) / Aménagement d'un parking en centre-ville avec une ombrière,

Bazemont : Rénovation thermique de l'école maternelle /

Remplacement de la chaufferie du groupe scolaire,

Saint-Nom-la-Bretèche : Rénovation énergétique du centre multi accueil « Petit Prince » et extension du centre / Rénovation énergétique des écoles, de la Mairie,

Crespières : Rénovation énergétique de l'école,

Montainville : Rénovation énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école,

Herbeville : Rénovation énergétique des bâtiments de la Mairie et de l'école,

Mareil-sur-Mauldre : Rénovation énergétique de l'école et de l'hôtel de ville,

Andelu : Mutation énergétique des bâtiments (bloc Mairie, école).

- **Rénovations de l'éclairage public :**

Feucherolles : Renouvellement de l'éclairage public (LED et enfouissement de réseaux).

Saint -Nom-la-Bretèche : Rénovation de l'éclairage public : économies d'énergies.

- **Véhicules :**

Saint-Nom-la-Bretèche : Achat de véhicules communaux moins polluants.



Echéances techniques / administratives :

- **Proche** : **CCGM** : Elaboration du PCAET / Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre ; **Feucherolles** : Aménagement des combles de l'Hôtel de ville ; **Maule** : Maîtrise de la demande énergétique (remplacement de chaudières) / Aménagement d'un parking en centre-ville avec une ombrière ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et extension / de l'école Louis Pasteur / de la Mairie ; **Herbeville** : Rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole ; **Andelu** : Mutation énergétique des bâtiments.
- **Moyenne** : **Crespières** : Rénovation énergétique de l'école ; **Mareil-sur-Mauldre** : Rénovation énergétique de l'école et de l'hôtel de ville ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Achat de véhicules communaux moins polluants ; **Montainville** : Rénovation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école ; **Feucherolles** : Renouvellement de l'éclairage public (LED et enfouissement) ; **Bazemont** : Rénovation thermique de l'école maternelle / remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire.
- **Lointaine** : **Feucherolles** : Valorisation du bois Heckly ; **Maule** : Remplacement de menuiseries ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Rénovation de l'éclairage public.

2.3.2.1. Environnement, espaces naturels et paysagers

2.3.2.1.1. CC Gally-Mauldre

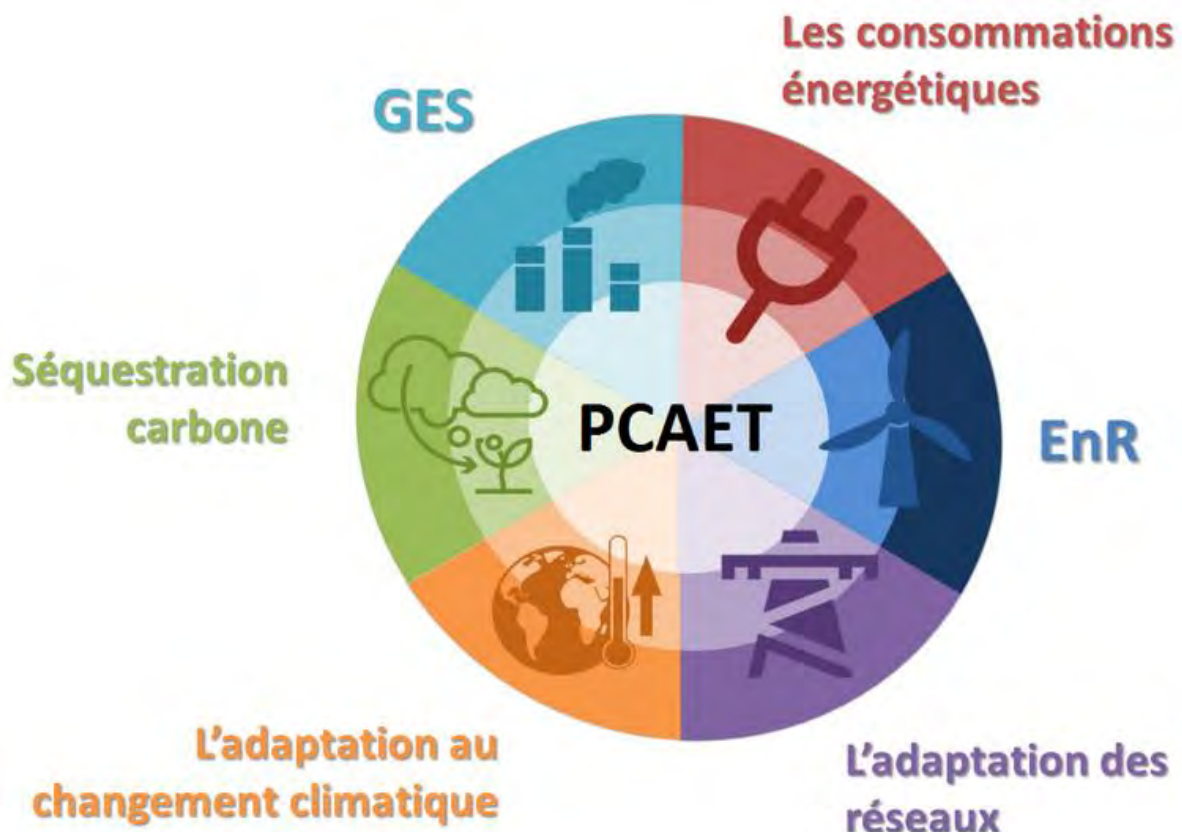
2.3.2.1.1.1. Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)



Le **PCAET** est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique **air-énergie-climat** sur leur territoire.

Les actions découlant du PCAET présenteront des bénéfices et opportunités :

- **Pour la collectivité** : allègement des dépenses, identification de nouvelles ressources financières, reconnaissance de l'exemplarité ;
- **Pour le territoire** : meilleure maîtrise énergétique, appui à la dynamique économique locale et de l'emploi, résilience face au changement climatique, amélioration de l'attractivité.
- **Pour les habitants** : diminution de la facture énergétique, amélioration de la santé, amélioration de la qualité de vie.

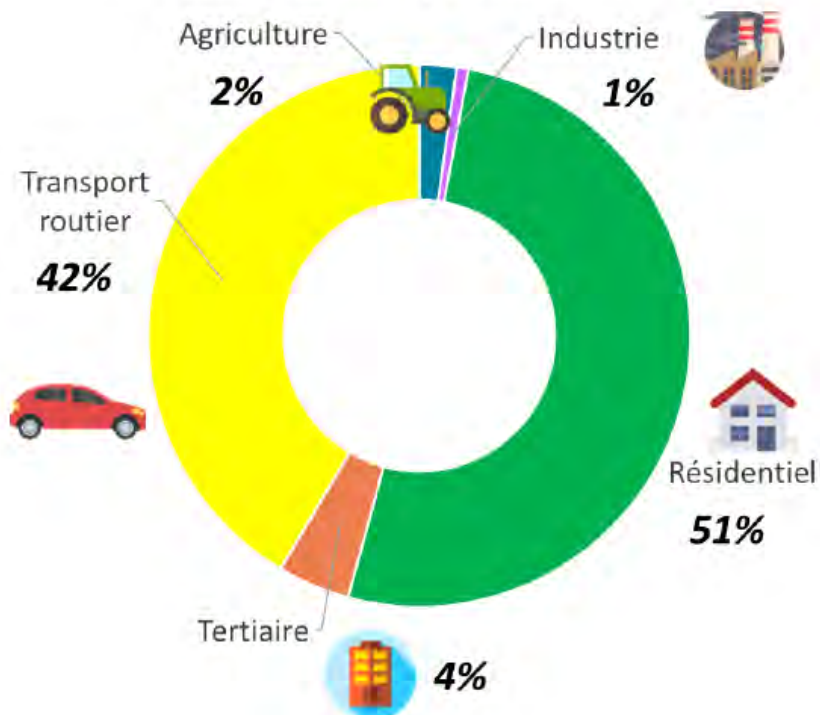


Les projets seront mis en œuvre dans le cadre du **plan d'action** défini entre septembre 2021 et fin janvier 2022. La définition du plan d'action se fondera :

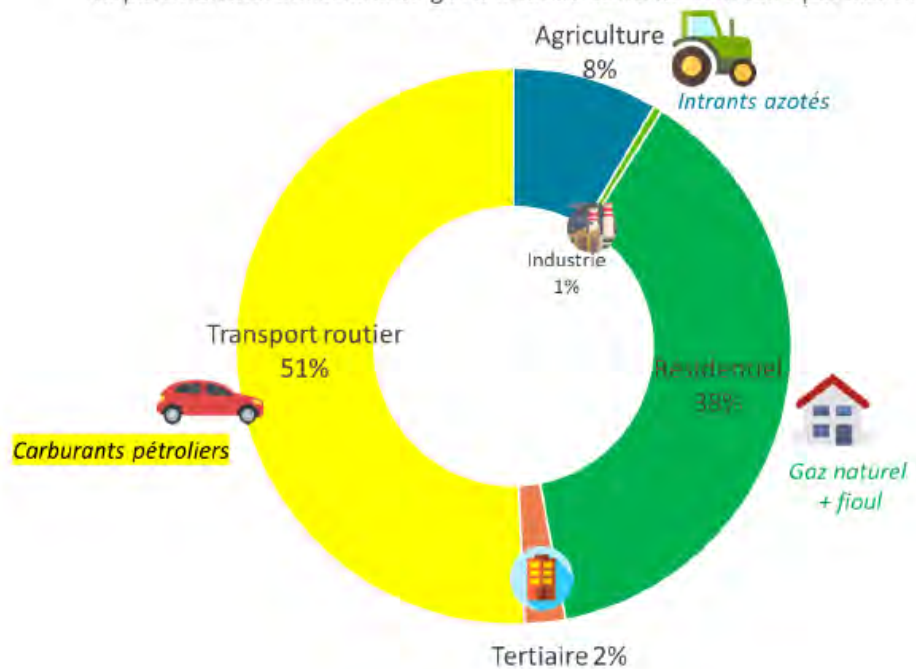
- Premièrement, sur l'état des lieux dressé par le diagnostic du PCAET de Gally-Mauldre, à savoir :
 - o Les **consommations d'énergie et émission de gaz à effet de serre** des logements du territoire, qui sont de relativement grandes maison individuelles, chauffées au gaz, à l'électricité ou au fioul ;

Les secteurs « **résidentiel** » et « **transport routier** » sont les deux pôles majeurs de consommation d'énergie finale et d'émission de GES.

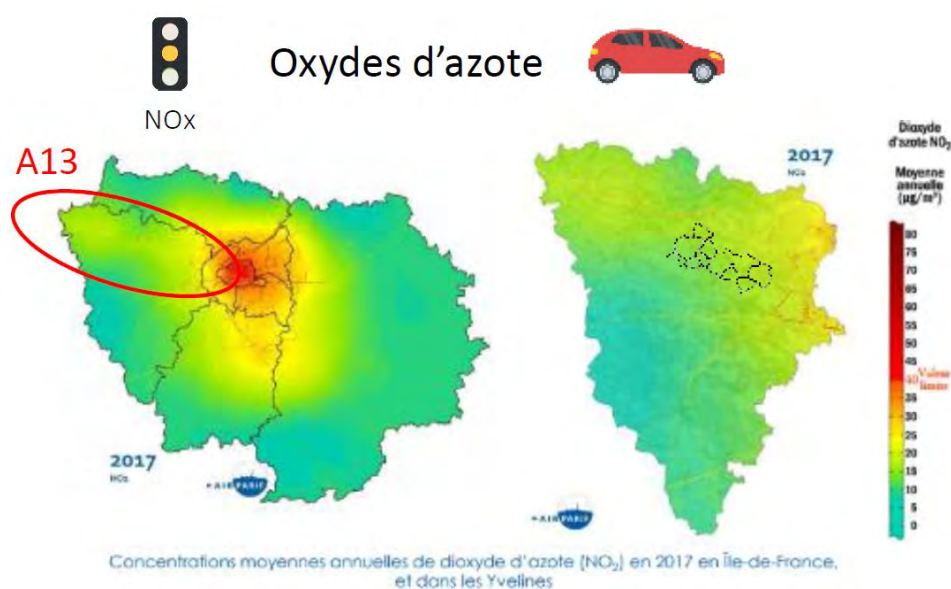
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur

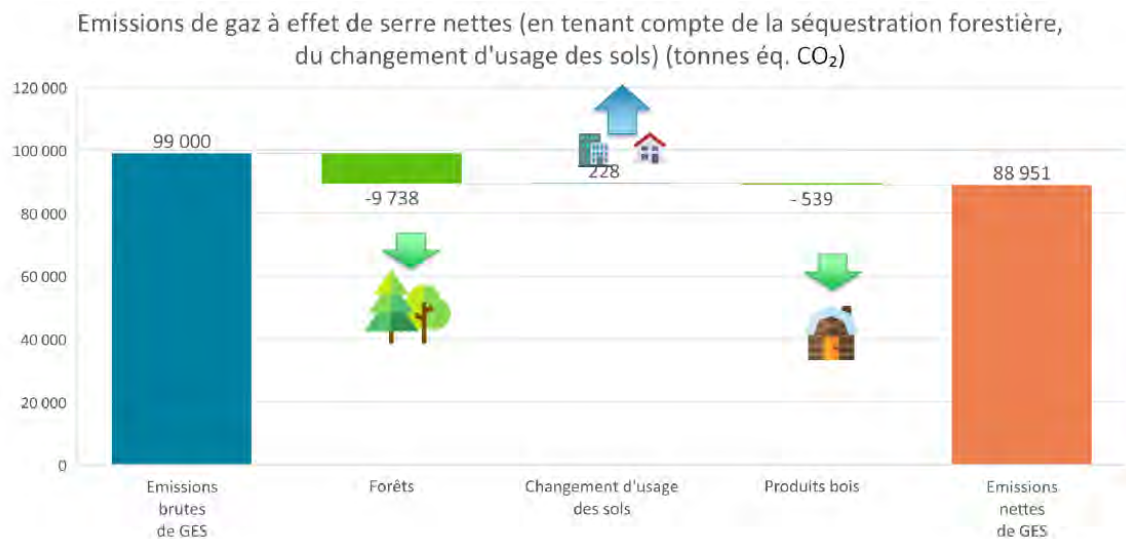


- La **dépendance à la voiture**, malgré une bonne desserte des transports en commun pour les trajets vers l'extérieur du territoire et malgré la proximité des pôles internes (Maule et Saint-Nom-la-Bretèche) ;
 - 76% des déplacements domicile-travail se font en voiture ;
 - 60% des trajets de moins de 1 km se font en voiture ;
 - 75% des trajets de moins de 5 km se font en voiture.
- Le **fort transport de transit** qui traverse le territoire et créé une pollution locale de l'air ;

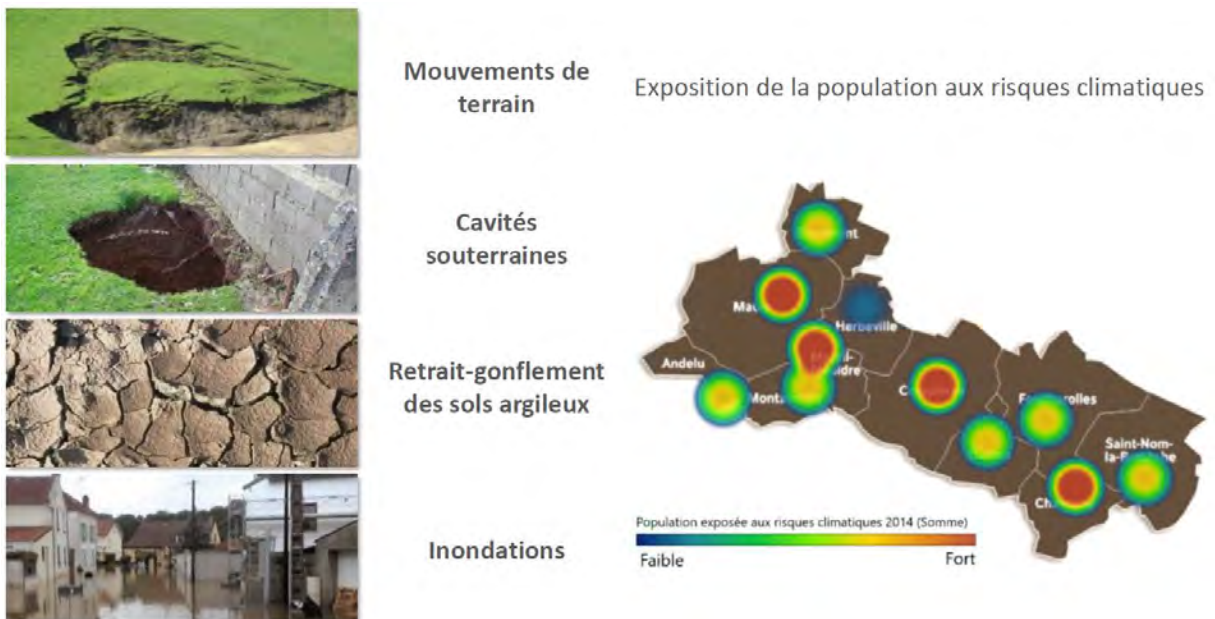


- **L'importance des surfaces agricoles et forestières** sur le territoire, qui représente des stocks de carbone ;

La **séquestration** ou **absorption** de CO₂ par les végétaux peut être augmentée en développant le plantage de haie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation des sols et la limitation de l'artificialisation des terres. Actuellement, 10% des émissions du territoire de la CC Gally-Mauldre sont absorbées par la forêt, contre 15% au niveau national.



- Un **renforcement des risques naturels** présent du fait du dérèglement climatique.

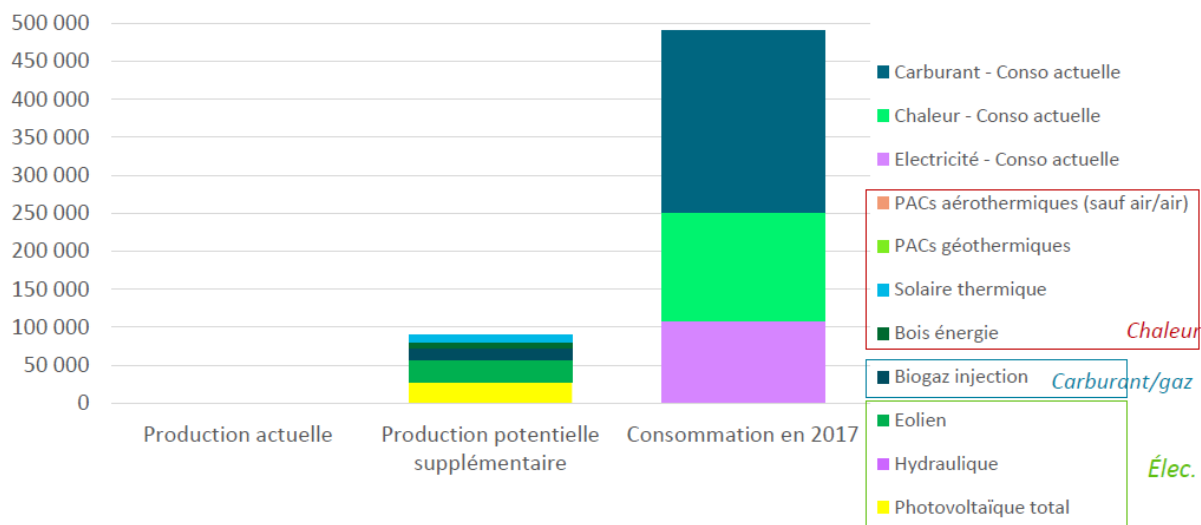


- Deuxièmement, sur les potentiels identifiés :

- **La production d'énergie sur le territoire** (pompes à chaleur, solaire thermique, bois énergie, biogaz injection, éolien, hydraulique, photovoltaïque) ;

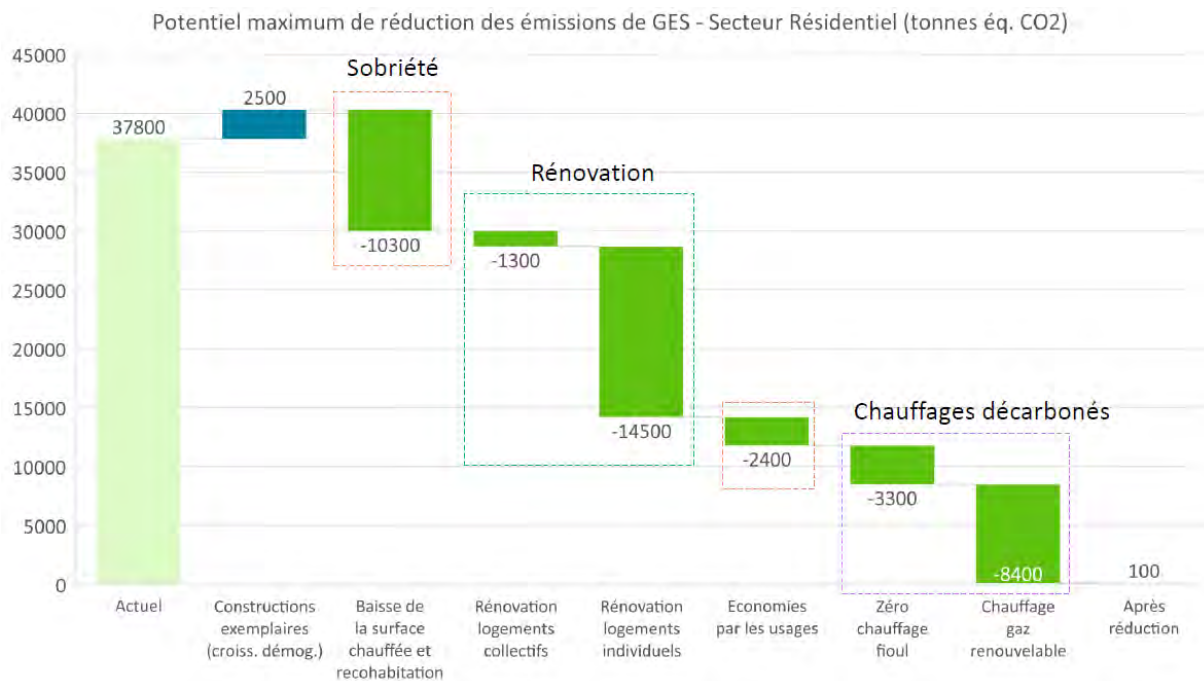
Les principales opportunités se trouvent dans le secteur de la production **d'électricité**, de **carburant/gaz** et de **chaleur**.

Productions actuelle et potentielle d'énergies renouvelables sur le territoire comparées avec la consommation en 2017 par vecteur (MWh)



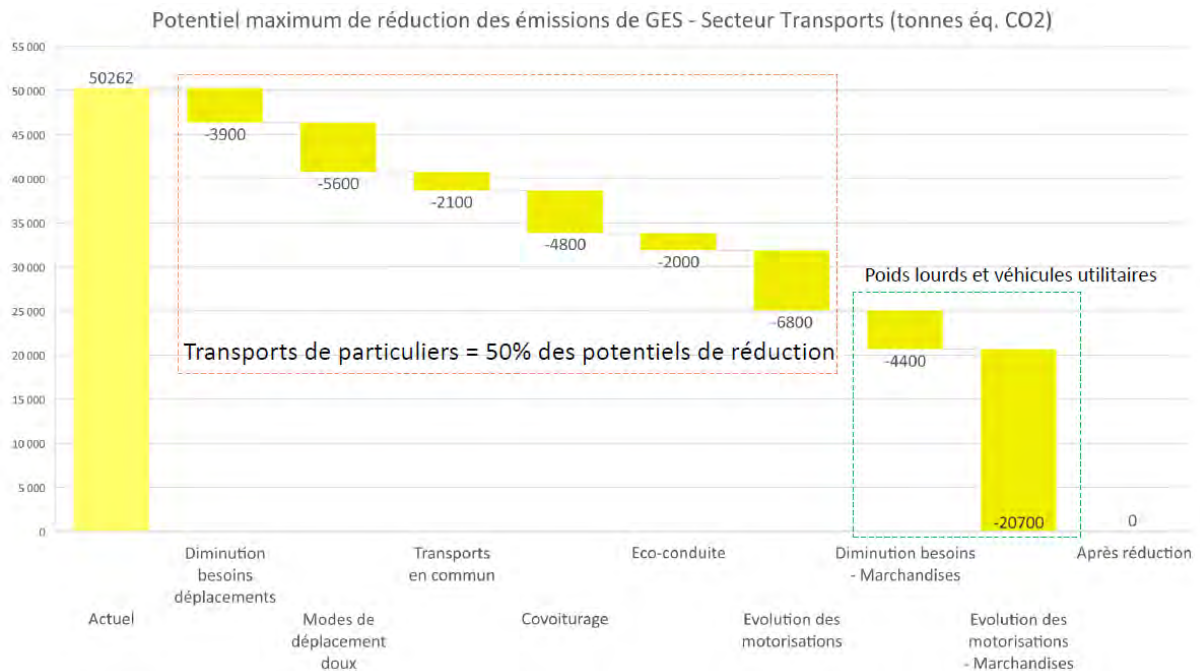
- o Les réductions de consommation et d'émissions de GES dans les **logements** (construction, sobriété, rénovation, chauffage décarboné) ;

Le potentiel de réduction des GES se trouve notamment dans la **sobriété énergétique** (baisse de la surface chauffée et re-cohabitation), la **rénovation** (logements collectifs et individuels) et les **chauffages décarbonés** (zéro fioul, gaz renouvelable).



- o Les réductions de consommation et d'émissions de GES dans les **transports** (diminution des besoins, déplacements doux, transports en commun, covoiturage, écoconduite, évolution des motorisations, etc.).

Le potentiel de réduction des GES concerne le **transport de particuliers** d'une part, les **poids lourds et véhicules utilitaires** d'autre part.



- Troisièmement, sur les réflexions à mener au sujet :

- o Des **bâtiments** et de **l'urbanisme** : rénovation, remplacement des chauffages au fioul ou au bois non performants, développer les réseaux de chaleur à énergie renouvelable, limiter l'artificialisation des sols, maximiser la sobriété énergétique, adapter les bâtiments et l'urbanisme aux conséquences du dérèglement climatique.



- De **l'agriculture** et des **espaces naturels** : développer les pratiques de conservation des sols, développer les haies et l'agroforesterie, anticiper les conséquences du dérèglement climatique dans les cultures, préserver la biodiversité et les éco systèmes face aux dérèglements du climat, développer les circuits courts et un approvisionnement local pour l'alimentation.



- De la **mobilité** : diminuer les besoins de déplacement, développer l'intermodalité avec les réseaux de transports existants et le lien vers les gares, mutualiser les moyens de déplacements (covoiturage, autopartage), renouveler le parc des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation, développer les circuits courts de marchandises et les achats de proximité.



- De **l'économie locale** : développer des filières locales et des emplois locaux autour de la transition énergétique, réhabiliter les commerces, en particulier ceux des centres bourgs, favoriser une consommation sobre et raisonnée, développer la récupération et le réemploi, l'économie circulaire et la réduction des déchets.



2.3.2.1.1.2. Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)



La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence obligatoire des intercommunalités.

La Communauté de communes Gally-Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.

A l'échelle du territoire, l'enjeu est double : la restauration écologique (la faune et la flore) et la prévention des inondations (faire en sorte de des inondations comme celle de 2016 par exemple ne se reproduisent plus, par la réalisation d'ouvrages de rétention, ou de systèmes d'alerte comme des capteurs).

La Communauté de Communes Gally Mauldre, au titre du volet « prévention des inondations » de la GEMAPI, est plus particulièrement concernée par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations ». Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles, qui viendraient obstruer l'écoulement naturel.

2.3.2.1.1.2.1. Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre



Une seconde opération d'ampleur, la restauration écologique de la Mauldre, doit être menée (reméandrage, modification du cours d'eau, à trois endroits différents de Maule). Cette opération complexe est lourde administrativement, car il est nécessaire d'obtenir des riverains particuliers l'autorisation de faire les travaux chez eux. Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le projet est porté par la Communauté de Communes Gally Mauldre, qui s'appuie sur l'expertise d'un Syndicat Intercommunal, le SMSO, par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage délégué.



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique : Le Moulin du Radet, Le Moulin de la ville, Le Moulin de la Chaussée.
- L'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines.

Coûts prévisionnels et financement :

- Le coût de l'opération est de 3 millions d'euros environ, entièrement subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Calendrier prévisionnel :

- Le délai d'exécution du marché est fixé à 8 mois maximum à compter du mois d'août 2021.
 - Période de préparation : 2 mois (prévisionnel : mi-août à mi-octobre)
 - Période de réalisation : 6 mois (prévisionnel : mi-octobre à mars + un demi mois au printemps pour l'implantation des hélophytes)

Indicateurs d'évaluation :

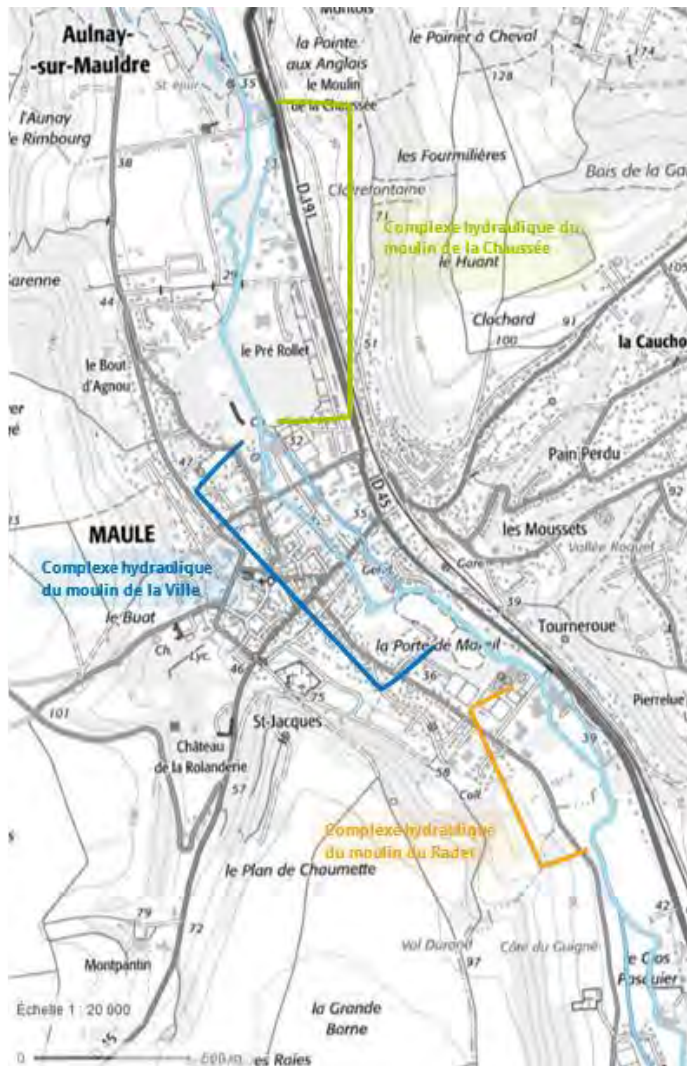
- Phénomènes d'inondation qui disparaissent progressivement,
- Augmentation de la biodiversité

Les travaux d'aménagement de la Mauldre concernent la rivière sur environ 2 500 mètres et les ouvrages transversaux se situant sur le cheminement de la continuité écologique :

- Le moulin de la Chaussée et son seuil répartiteur,
- Le seuil du pont de la Chaussée Saint-Vincent,
- Le moulin de la Ville, son seuil répartiteur et son déversoir,
- Le moulin du Radet et son seuil répartiteur.

Le projet a pour objectif de concevoir et réaliser les travaux qui visent :

- La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique. Tout en rétablissant la continuité écologique au droit des ouvrages transversaux, la renaturation de la Mauldre dans les zones d'incidence des ouvrages est proposée ainsi qu'à chaque endroit où une action en faveur de la restauration hydromorphologique de la rivière est possible.
- Une attention particulière est portée sur la stabilité des berges sur les secteurs où une diminution voire une disparition du niveau d'eau sera observée.
- L'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines. Suite aux inondations ayant eu lieu sur le territoire en mai-juin 2016, des solutions visant à ralentir les écoulements voire stocker temporairement les eaux en période de crue sont recherchées afin de diminuer l'exposition des personnes et des biens en cas de crue par débordement de la Mauldre.



Le complexe hydraulique du Moulin de la Chaussée est le premier ouvrage bloquant pour la remontée des poissons migrateurs depuis la Seine. La carte ci-contre présente la situation géographique de la commune de Maule et de ses trois complexes hydrauliques dans le sous bassin versant de la Mauldre Aval.

Situation géographique des complexes hydrauliques

Complexe hydraulique du Moulin du Radet

L'objectif sur ce complexe hydraulique est une remise en fond de vallée de la majorité du débit de la Mauldre via le bras gauche de la Mauldre.

Le seuil répartiteur sera démonté. La zone de remous en amont de l'ouvrage et le bras gauche de la Mauldre feront l'objet d'une restauration hydromorphologique.

Le bras droit, bras usinier, sera maintenu en état afin de conserver une certaine capacité hydraulique pouvant être sollicitée en période de crue.

Complexe hydraulique du Moulin de la ville

Dans la traversée de Maule, la rivière est divisée en deux bras, le bras gauche, bras usinier menant à l'ancien moulin de la Ville, et le bras droit. Les travaux consistent en le maintien de la répartition actuelle des débits entre les deux bras en assurant le cheminement de la continuité écologique sur le bras gauche de la Mauldre.

Reméandrage de la Mauldre au niveau du Pré Rollet et travaux sur le complexe hydraulique du moulin de la Chaussée

Au sein du secteur dit du Pré Rollet compris entre les deux complexes hydrauliques du moulin de la Ville et du moulin de la Chaussée, le projet consiste en un méandrage et une remise en fond de vallée de la Mauldre. L'objectif est double : rendre à la Mauldre un caractère plus sinueux et naturel que le tracé linéaire du lit actuel et permettre la création d'une importante zone d'expansion de crue dans le Pré Rollet. Le lit actuel (futur bras gauche) sera partiellement remblayé. En période normale d'écoulement, environ 32% du débit de la Mauldre transitera par ce bras longeant le château.

Préservation de l'environnement

Les risques suivants seront pris en compte :

- Le risque de pollution par les matières en suspension,
- Le risque de pollution par les laitances de béton,
- Le risque de pollution par les micropolluants,
- Le risque de pollution accidentelle des eaux.

Calendrier prévisionnel

Le délai d'exécution du marché est fixé à 8 mois maximum (hors période de garantie et d'entretien des végétaux) à compter de la date d'août 2021 environ.

- Période de préparation : 2 mois (prévisionnel : mi-août à mi-octobre)
- Période de réalisation : 6 mois (prévisionnel : mi-octobre à mars + un demi mois au printemps pour l'implantation des hélophytes)

	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Phase préparatoire												
Travaux préparatoires												
Travaux de terrassement et de végétalisation												

2.3.2.1.1.2.2. Renaturation du Ru de Gally

EXISTANT



Une importante opération de renaturation du Ru de Gally a été réalisée, sous l'impulsion de Denis FLAMANT, ancien Maire de Chavenay et Président du Syndicat du Ru de Gally qu'il présidait.

Le projet de renaturation du ru de Gally a fait l'objet d'une enquête publique en 2017. Approuvé par les riverains, le projet a pour objectif de protéger les habitants des crues, de retrouver une biodiversité, de restaurer la qualité de l'eau et de revaloriser la fonction paysagère du ru.

Les aménagements portent sur le tracé du lit (création de méandres), l'aménagement des berges et la recréation de la ripisylve (plantation d'une végétation aquatique diversifiée à vocation d'autoépuration afin d'aider la rivière à pomper la pollution présente dans l'eau).

Redonner une forme naturelle au ruisseau

Dès le Xe siècle, le ru de Gally a vu son tracé bouleversé dans le but de le rendre plus rectiligne afin de faciliter les travaux agricoles.

Si elles étaient pratiques pour l'activité humaine, ces modifications ont perturbé l'écosystème du ruisseau. Outre une pollution accrue, cette chenalisation a outrance a augmenté les risques d'inondation. En redonnant une forme naturelle au ru de Gally, une plus grande biodiversité devrait pouvoir être observée. Les poissons, notamment, qui ont besoin d'habitats spécifiques pour se nourrir et se reproduire, pourront faire leur retour lorsque leur écosystème naturel sera restauré.

Végétaliser les berges

Malgré une nette amélioration de son état environnemental ces dernières années, le ru de Gally reste marqué par l'activité humaine et la pollution. On trouve notamment dans ses eaux des traces de nitrates et de matières phosphatées, issus respectivement de l'agriculture intensive et de produits ménagers. Les rivières disposent de capacités « d'autoépuration » grâce à une végétation spécifique. Celle-ci avait en grande partie disparu le long du ru de Gally. Peu à peu, l'objectif est de réintroduire certains arbres de berge, indispensables pour « pomper » la pollution et redonner vie aux différents habitats naturels d'une rivière.

Rendre le paysage attractif

Aménager le ru de Gally, c'est aussi concevoir des chemins de randonnée ou encore faciliter des balades équestres. Mis en valeur, le ru de Gally constitue de nouveau une attraction pour de nombreux promeneurs.

2.3.2.1.1.2.3. Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU



Objectifs :

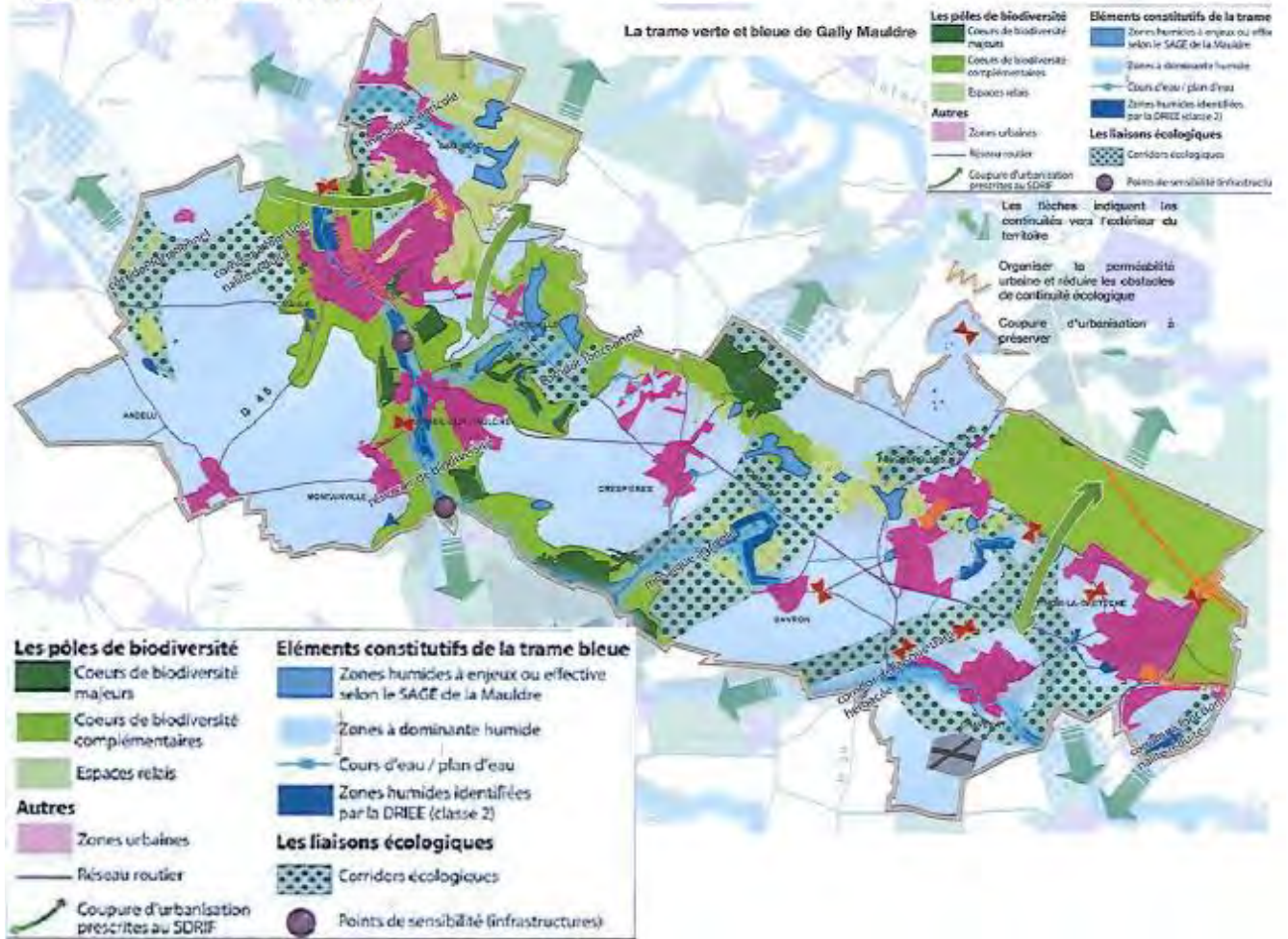
Pour assurer un bon fonctionnement environnemental de tout le territoire sur le long terme, le SCoT détermine les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et les objectifs nécessaires à leur préservation :

- Empêcher l'enclavement des milieux naturels,
- Contribuer au bon fonctionnement et à la qualité du cycle de l'eau,
- Cadrer les pressions sur les milieux naturels.

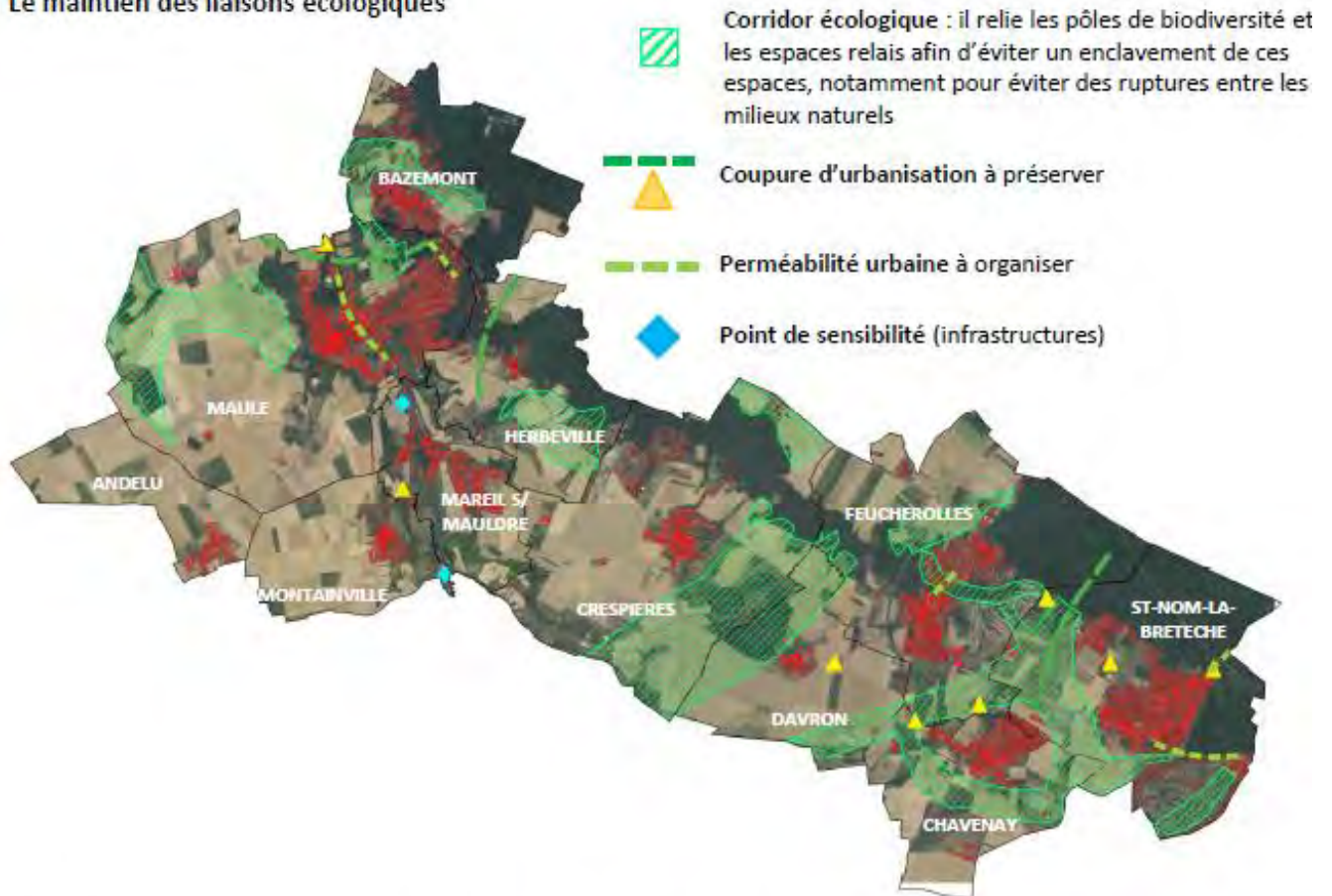
Spécifiquement, sur la trame bleue :

- Maintenir, restaurer les fonctionnalités écologiques aquatiques et des milieux qui sont associés,
- Préserver les vallées en tant que corridors écologiques.

Carte de la trame verte et bleue



Le maintien des liaisons écologiques



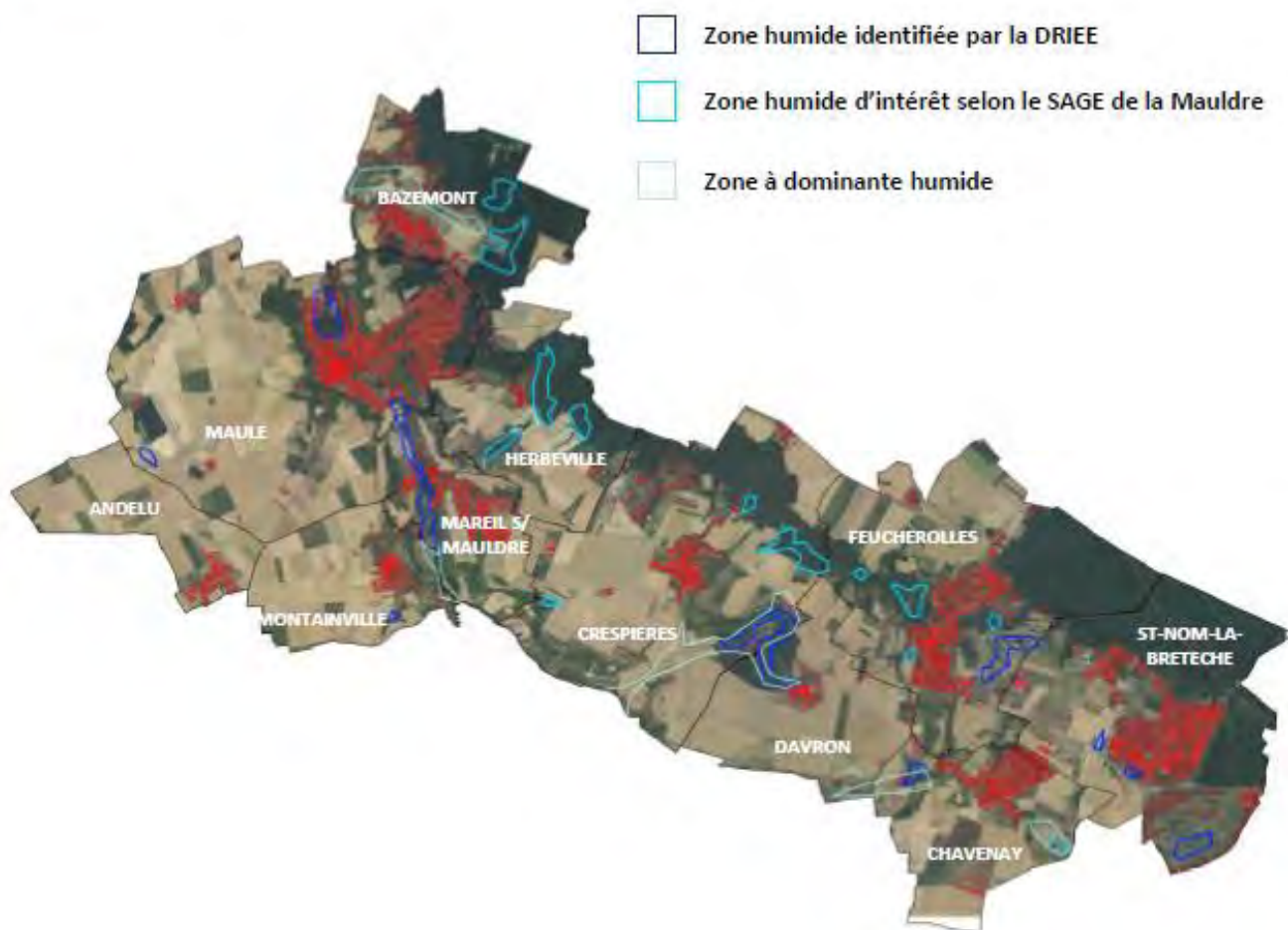
Méthode : à partir de la photo aérienne (BD ORTHO 2018), il a été vérifié que les liaisons écologiques inscrites sur la carte de trame verte et bleue du SCoT ont conservé leur caractère naturel ou agricole dominant.

Les corridors écologiques ont tous conservé leur dominante naturelle ou agricole à l'échelle du territoire. Cela s'explique par les différentes protections instaurées dans les PLU communaux : zones agricoles ou naturelles, protections spécifiques des corridors, etc.

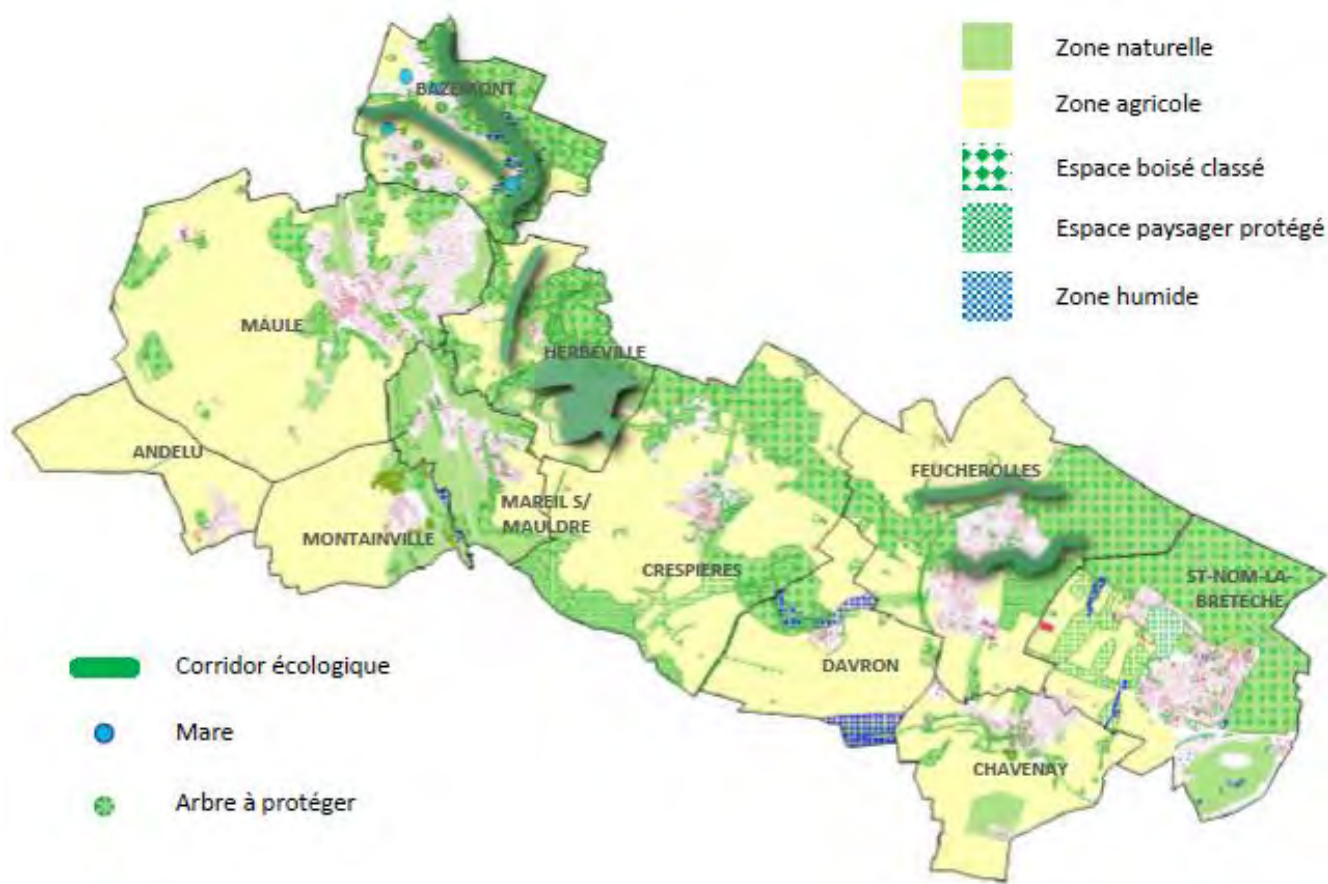
Les coupures d'urbanisation ont également toutes été préservées.

Les perméabilités urbaines ont globalement toutes une traduction au sein des PLU : espaces paysagers protégés, espaces boisés classés à Maule et Feucherolles notamment. Cependant, les infrastructures de transport (RD307 à Saint-Nom-la-Bretèche et la voie ferrée à Maule) rendent plus fragiles ces perméabilités.

La protection des zones humides



***Méthode** : à partir de la photo aérienne (BD ORTHO 2018), il a été vérifié que les zones humides inscrites sur la carte de trame verte et bleue du SCoT ont conservé leur caractère naturel ou agricole dominant.*



Source : Recollement des plans de zonage des PLU

Mise en œuvre de la trame verte et bleue dans les PLU communaux

Les pôles de biodiversité, les continuités écologiques et les perméabilités environnementales ont été intégrés dans les PLU des communes du territoire. Globalement, les protections mises en place au sein des PLU s'inscrivent en continuité d'une commune limitrophe à l'autre. Il est enfin à noter que tous les PLU dont le territoire comporte un massif boisé (Bazemont, Davron, Crespières, Feucherolles, Herbeville, Saint-Nom-la-Bretèche) comportent une protection spécifique des lisières.

2.3.2.1.1.3. Dispositif « Zéro Phyto »

EXISTANT 

La démarche « zéro phyto » consiste à réduire l'usage des pesticides chimiques pour l'entretien des espaces végétalisés et de voirie. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, plus couramment connus sous le nom de pesticides, sont destinés à lutter contre les insectes, les champignons et les « mauvaises herbes » ou indésirables.

L'objectif est de réduire la pollution de l'eau (en surface et dans les nappes souterraines), la pollution des sols et la pollution de l'air en diminuant les molécules de synthèse et l'exposition de tous à ces produits, dans un but de santé publique.

Le recours aux pesticides a déjà fortement baissé au sein des collectivités locales et la loi Labbé leur à interdit toute utilisation depuis le 1er janvier 2017. Pour les particuliers, cette interdiction est effective depuis le 1er janvier 2019.

Au sein de Gally-Mauldre, la totalité des onze communes affirme avoir instauré le dispositif « Zéro phyto sur ma commune », depuis 2015 / 2018.

2.3.2.1.2. Feucherolles

2.3.2.1.2.1. Valorisation du Bois Heckly



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Requalification et ouverture au public du bois en valorisant les traces d'un ancien parc privé de grande qualité paysagère, aujourd'hui en friche (parc Heckly des années 60-80),
- Requalification d'une allée d'ifs de plus 100m de longs, d'allées sablées, d'un grand théâtre de verdure, de belvédères sur le Château et la Plaine de Versailles, et le centre ancien,
- Préservation du bois en tant que réserve de biodiversité pour la faune.

Contraintes : Foncier public et privé. Des échanges et négociations sont en cours entre.

Coût prévisionnel : Entre 300 000 € HT et 500 000 € HT en fonction des acquisitions foncières.

Présentation détaillée du projet :

La valorisation et l'ouverture du bois Heckly s'inscrit dans un ensemble de projets environnementaux et patrimoniaux développé par la Mairie de Feucherolles.

Une analyse paysagère a conforté le rôle structurant de ces projets, comme offrant une même continuité, à la fois du coteau boisé et des modes doux.

Ensemble, ils valorisent le coteau boisé, en partie à requalifier, les modes doux existants et à créer ainsi que le parcours de l'eau ou des belvédères.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :



- Requalification et ouverture au public du bois en valorisant les traces d'un ancien parc privé de grande qualité paysagère, aujourd'hui en friche (parc Heckly des années 60-80),
- Requalification d'une allée d'ifs de plus 100m de longs, d'allées sablées suivant les courbes de niveau, d'un grand théâtre de verdure, de belvédères sur le Château de Versailles, la Plaine de Versailles et le centre ancien,
- Préservation du bois en tant que réserve de biodiversité pour la faune,
- Réouverture du belvédère sur la vallée de la Mauldre,
- Confortement des parties boisées et requalification de ruines et fabriques aux évocations hellénistiques / Projet, étude de faisabilité et pré-chiffrage réalisés / Etude environnementale à réaliser.



Situation foncière du Bois Heckly et du Coteau de la Sablière

Contraintes : Foncier public et privé. Des échanges et négociations sont en cours avec la Ville.

Coût prévisionnel : Entre 300 000 € HT et 500 000 € HT en fonction des acquisitions foncières.

2.3.2.2. **Rénovations thermiques et/ou énergétiques**

La promotion de la sobriété et la performance énergétique passe par la **rénovation thermique** des bâtiments et logements communaux, le **remplacement** des installations de chauffage de bâtiments communaux après audit, la **modernisation** de l'éclairage public engagée par les communes du territoire et des **actions de sensibilisation** aux économies d'énergie auprès des particuliers.

2.3.2.2.1. **Feucherolles**

2.3.2.2.1.1. **Aménagement des combles de l'Hôtel de Ville**



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Aménagement des combles de l'Hôtel de Ville avec la création de trois bureaux et une salle, et mutualisation des locaux de la CCGM.

Coûts prévisionnels :

- Travaux : 290 000 € HT
- Architecte : 24 650 € HT

Plan de financement :

- Fonds de concours de la CCGM à hauteur de 108 000 €
- Recherche de subventions pour l'isolation thermique des combles en éco-matériaux.

Calendrier prévisionnel :

- Automne 2021 : Obtention de l'autorisation d'urbanisme concernant la toiture.
- Fin d'année 2021 : Réalisation des travaux.

Indicateurs d'évaluation proposés :

- Economies d'énergie, de consommations, incidences fiscales.

Objet de l'action :

Aménagement des combles de l'Hôtel de Ville de Feucherolles avec la création de trois bureaux et une petite salle de réunion.

Mutualisation des locaux de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) : Transfert de deux bureaux en rez-de-chaussée de la Mairie au Pôle Urbanisme de la CCGM.

Coûts prévisionnels :

Travaux : 290 000 € HT

Architecte : 24 650 € HT – Michel LEBLANC

Plan de financement :

- Fonds de concours de la CCGM à hauteur de 108 000 €,
- Recherche en cours de subventions pour l'isolation thermique des combles en éco-matériaux.

Calendrier :

Automne 2021 : Obtention d'une autorisation d'urbanisme concernant l'agrandissement des velux et la réfection de la toiture.

Fin d'année 2021 : Réalisation des travaux.

Indicateurs d'évaluation proposés :

Economies d'énergie, de consommations, incidences fiscales.

2.3.2.2.2.

Maule

2.3.2.2.2.1. Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Remplacement des chaudières et des radiateurs soufflants de la Mairie, datant de 1992, présentant de nombreux dysfonctionnements et avec une consommation de gaz supérieure à la normale.

Coûts prévisionnels :

- Remplacement de la chaudière : 51 000 € HT
- Remplacement des radiateurs : 13 000 € HT

TOTAL : 64 000 € HT

Plan de financement :

Budget Investissement 2021 de la commune :

- DETR 2021 (demande en cours) : 19 200 € HT
- Commune de Maule : 44 800 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Rédaction du DCE : en cours
- Mise en concurrence : juin 2021
- Attribution du marché : juillet-août 2021 (sous réserve d'obtention des subventions)
- Début des travaux : septembre 2021

Indicateurs d'évaluation : Diminution de la consommation en gaz

Objet de l'action :

La Mairie est composée d'une vingtaine de bureaux, de deux salles de réunions et d'une salle des mariages ainsi que de locaux associatifs (7 salles). Ces locaux sont actuellement chauffés par une ancienne chaudière gaz qui a été installée en 1992. Celle-ci présente de nombreux dysfonctionnements et sa consommation de gaz est bien supérieure à la normale.

Le projet consiste donc à remplacer cette chaudière par une chaudière gaz à condensation ainsi que les 6 radiateurs soufflants présents dans les circulations de la Mairie qui ne fonctionnent plus.

Coûts prévisionnels :

- Remplacement de la chaudière (y compris l'évacuation de l'ancienne, toutes les modifications électriques, de robinetteries et de conduites) : 51 000€ HT
 - Remplacement des radiateurs (y compris raccordements, évacuations des anciens) : 13 000€ HT
- TOTAL : 64 000 € HT

Plan de financement :

Ce projet a été prévu au Budget Investissement 2021 de la commune, sous réserve de l'obtention de subventions, avec le plan de financement suivant :

- DETR 2021 (demande en cours) : 19 200 € HT
- Commune de Maule : 44 800 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Rédaction du DCE : en cours
- Mise en concurrence : juin 2021
- Attribution du marché : juillet-août 2021 (sous réserve d'obtention des subventions)
- Début des travaux : septembre 2021

2.3.2.2.2.2. Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)

1 LOINTAINE



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Le projet consiste à remplacer les menuiseries de l'ancienne mairie par des menuiseries en double ou triple vitrage respectant les recommandations de l'ABF.
- Les menuiseries simple vitrages actuelles génèrent une gêne pour les occupants et utilisateurs, ainsi que de grandes déperditions thermiques.

Coûts prévisionnels : Environ 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Travaux sur la 2^{ème} partie du mandat

Indicateurs d'évaluation : Diminution de la consommation en gaz

Objet de l'action :

L'ancienne mairie qui accueille un bureau, des sanitaires, la salle des mariages et des locaux associatifs, ainsi que le musée et la bibliothèque possèdent encore des menuiseries simple vitrages. Cela génère une gêne pour les occupants et utilisateurs de ses locaux, particulièrement en hiver, ainsi que de grandes déperditions thermiques.

Le projet consiste donc à remplacer ces menuiseries par des menuiseries en double ou triple vitrage respectant les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, ces bâtiments étant situés à proximité de l'Eglise Saint-Nicolas.

Ce projet est en cours de réflexion, avec des travaux prévus sur la 2^{ème} partie du mandat (en fonction des subventions obtenus).

Coûts prévisionnels : 100 000 € HT environ.

Financeurs éventuels :

- Département des Yvelines, Etat (DETR, etc.).

2.3.2.2.3. Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'un ombrière photovoltaïque



Se reporter au Chapitre II.2.1.2.1.1.1 « Dynamisation du centre-ville : parking, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité ».

2.3.2.2.3. Bazemont

2.3.2.2.3.1. Rénovation thermique de l'école maternelle



Présentation synthétique du projet

Objectif :

- Rénovation thermique du bâtiment accueillant une classe de maternelle, petite section, composée de 25/28 élèves, une enseignante et une ATSEM.

Coûts prévisionnels : Budget d'Investissement estimé à 170 000 € HT.

Plan de financement :

- DETR 2021 – Demande en cours ; 40% soit : 68 000 € HT
- Commune 60 % : 102 000 € HT

Objectif : Ramener la participation communale à 30/40 % environ.

Calendrier :

- 1^{er} semestre 2022 : Accord et purge de l'autorisation d'urbanisme
- Fin 2022 : Réalisation des travaux

Objet de l'action :

Rénovation thermique du bâtiment accueillant une classe de maternelle, petite section, composée de 25/28 élèves, une enseignante et une ATSEM.

Ce bâtiment comprend 3 parties :

- Une partie ancienne dite « Le Magasin » datant de 1786 (annexe du château) comprenant la salle de classe de 70 m².

- Remplacement des 6 fenêtres double vitrage.
- Une partie ancienne datant du 19^{ème} siècle ancien hangar ouvert (40 m²) abritant la salle d'accueil et le dortoir.
 - Démolition de la façade et reconstruction avec isolation, remplacement fenêtres avec double vitrage, remplacement du faux plafond et pose d'un éclairage avec LEDS. Isolation des combles.
- Une partie plus récente abritant les sanitaires et le local chaufferie (30m²).
 - Remplacement de la couverture, isolation des combles. Remplacement de 3 fenêtres avec double vitrage. Remplacement du faux plafond et pose d'un éclairage avec LEDS. Remplacement de la chaudière au fioul par une PAC air/eau

Coûts prévisionnels :

Coûts prévus en investissement estimés à 170 000 € HT :

- Bloc sanitaire : couverture et isolation des combles : 30 500 € HT,
- Salle de classe, dortoir, accueil, bloc sanitaire : maçonnerie, plâtrerie, peinture, sol, menuiserie, faux plafond, isolation des combles : 115 300 € HT,
- Remplacement de la chaufferie : 24 200 € HT

Plan de financement :

- DETR 2021 – Demande en cours ; 40% soit : 68 000 € HT
 - Commune 60 % : 102 000 € HT
- Objectif: Ramener la participation communale à 30/40 % environ.

Calendrier :

- 2021/2022 : Dossier suivi par Ingenier'Y pour l'appel d'offres.
- 1^{er} semestre 2022 : Accord et purge de l'autorisation d'urbanisme (projet soumis à l'accord de l'ABF)
- Fin 2022 : Réalisation des travaux

2.3.2.2.3.2.

Remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire



Présentation synthétique du projet

Objectif : Après l'audit réalisé, le constat est que la chaudière est dépassée :

- Remplacer par une pompe à chaleur air/eau : 50 000 €
- Remplacer les pompes par des pompes à circulation variable : 8 000 €
- Calorifuge du réseau et des singularités en chaufferie : 750 €

- Remplacer le ballon d'eau chaude pour le ménage par un ballon d'eau chaude instantané : 500 €
- Remplacer les têtes thermostatiques par des têtes programmables sur les radiateurs à eau chaude : 2 000 €
- Bloquer la variation possible des têtes thermostatiques dans les couloirs de l'école : 250€
- Remplacer la régulation du réseaux Ecole par une régulation plus récente pour améliorer la performance (programmation horaire, décalage jour/nuit) : 1 500 €

Coûts prévisionnels :

- Coût d'investissement : **Estimation 63 000 €**
- Coût de fonctionnement : **6 250 €/an**

Etudes à mener :

- Avant de remplacer la chaudière, refaire un bilan thermique de l'école.
- Prévoir également des analyses d'eau pour vérifier l'état du réseau.

Plan de Financement :

- DETR 2021 – Demande en cours ; 40% soit : **25 200 €**
- Fonds propres : **37 800 €**

Calendrier :

- Début 2023 : Réalisation des travaux

Objet de l'action :

Un audit a été réalisé par la Ville concernant le remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire.

Conclusions après l'audit :

- Consommation annuelle (kwh) : **118 196**
- Indice de performance (kwh/m2.an) : **236,39**
- Coût énergétique annuel (€) : **8 557**
- Coût unitaire (€/kwh) : **0,07 €**

Constat : chaudière dépassée, prévoir de :

- Remplacer par une pompe à chaleur air/eau : 50 000 €
- Remplacer les pompes par des pompes à circulation variable : 8 000 €
- Calorifuge du réseau et des singularités en chaufferie : 750 €
- Remplacer le ballon d'eau chaude pour le ménage par un ballon d'eau chaude instantané : 500 €

- Remplacer les têtes thermostatiques par des têtes programmables sur les radiateurs à eau chaude : 2 000 €
- Bloquer la variation possible des têtes thermostatiques dans les couloirs de l'école : 250 €
- Remplacer la régulation du réseaux Ecole par une régulation plus récente pour améliorer la performance (programmation horaire, décalage jour/nuit) : 1 500 €

Coûts prévisionnels :

- Coût d'investissement : **Estimation 63 000 €**
- Coût de fonctionnement : **6 250 €/an**

Ces actions restent sous réserves d'obtenir le confort voulu lors de leur mise en place. L'économie est calculée pour chaque action mise place en place individuellement. Les interactions possibles entre solutions ne sont pas prises en compte. L'économie réelle totale sera donc inférieure au cumul annoncé ici.

Etudes à mener :

- Avant de remplacer la chaudière, refaire un bilan thermique de l'école.
- Les nouvelles fenêtres, les nouveaux usages et les nouvelles technologies peuvent rapidement impacter la puissance de la chaudière.
- Prévoir également des analyses d'eau pour vérifier l'état du réseau.

Plan de Financement :

- DETR 2021 – Demande en cours ; 40% soit : **25 200 €**
- Fonds propres : **37 800 €**

2.3.2.2.4. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.2.4.1. Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- **Rénovation thermique du Centre Multi Accueil « Petit Prince » (550m²) :**
 - Fourniture et pose de films pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage au niveau énergétique, Pose d'un pare soleil sur le puit de lumière.

➤ **Extension et rénovation du centre Multi Accueil :**

- Augmenter la capacité d'accueil de 25 berceaux, en réalisant un module « *Petite famille* », ayant vocation à accueillir les trois classes d'âges dans un même espace,
- Au total l'objectif est d'ouvrir un CMA de 80 berceaux avec une superficie de 830 m²,
- Amélioration acoustique et remplacement de la centrale par une centrale double flux.

Coûts prévisionnels :

- Rénovation thermique : 15 000€ HT
- Extension et rénovation du centre Multi Accueil : Coût de l'opération : 1 000 000€ HT
Maitrise d'œuvre : 75 000€ HT ; Bureaux d'études SPS et bureau de contrôle : 25 000€ HT

Plan de financement :

- Extension et rénovation du centre Multi Accueil : Caisse d'Allocation Familiales : 592 000€ HT et Autofinancement.

Calendrier prévisionnel :

- Rénovation thermique : Réalisation prévue en août 2021.
- Extension et rénovation du centre Multi Accueil : Notification Maitrise d'œuvre en mai 2021, et lancement des travaux en janvier 2022 pour une durée de 10 mois.

Indicateurs d'évaluation :

- Rénovation thermique : Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30% ; Economie d'énergie significatives du projet,
- Extension et rénovation du centre Multi Accueil : Réponse aux besoins de la totalité des familles demandeuses, regard des éventuels accueils ponctuels dans la semaine.

Objet de l'action :

I) Rénovation thermique du Centre Multi Accueil « Petit Prince » (550m²) :

- Fourniture et pose de films pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage au niveau énergétique et le confort d'été tout en conservant un apport calorifique en hiver et d'éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles, Pose d'un pare soleil sur le puit de lumière.

Coût prévisionnel : 15 000€ HT

Calendrier prévisionnel : Réalisation prévue en août 2021.

Indicateurs d'évaluation : Surface du projet : 60 m²

- Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30%,

Economie d'énergie du projet :

- Une empreinte carbone négative tout au long du cycle de vie en raison de l'impact sur les économies d'énergie,
- En moyenne sur une période de 15 ans qui correspond au cycle de vie du film solaire, 100 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre entrant dans l'atmosphère que ce qui est utilisé lors de la fabrication,
- Retour sur investissement de moins de 5 ans

II) Extension et rénovation du Centre Multi Accueil « Petit Prince » :

- Augmenter la capacité d'accueil de 25 berceaux, en réalisant un module « *Petite famille* », ayant vocation à accueillir les trois classes d'âges dans un même espace soit une augmentation de 300 m².
- Au total l'objectif est d'ouvrir un CMA de 80 berceaux avec une superficie de 830 m².
- Amélioration acoustiques et remplacement de la centrale simple par une centrale double flux.

Coût prévisionnel :

- Coût de l'opération : 1 000 000€ HT
- Maîtrise d'œuvre : 75 000€ HT
- Bureaux d'études SPS et bureau de contrôle : 25 000€ HT.

Plan de financement :

- Caisse d'Allocation Familiales : 592 000€ HT
- Autofinancement

Calendrier prévisionnel :

- Notification Maitrise d'œuvre en mai 2021
- Lancement des travaux en janvier 2022 pour une durée de 10 mois

Indicateurs d'évaluation :

- Répondre aux besoins de la totalité des familles demandeuses qui ne sont pas satisfaits, notamment au regard des éventuels accueils ponctuels dans la semaine ; ainsi, le critère d'acceptation des 55 enfants accueillis, ne se fait que sur la base de contrats à 5 ou à défaut 4 jours hebdomadaires, ne permettant pas de satisfaire ni les besoins plus courts ni ponctuels de garde.



PROCHE



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Isolation plafond étage 650 m²,
- Ventilation mécanique centrale double flux du plenum,
- Sas d'entrée : remplacement des portes d'entrée.

Coût prévisionnel : 96 000€ HT.

Calendrier prévisionnel : Devis en octobre 2021 et réalisation du projet prévue fin 2021.

Indicateurs d'évaluation :

- Isolation plafond étage et Ventilation mécanique centrale double flux du plenum : Amélioration du confort d'été et éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles,
- Sas d'entrée : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite.

Objet de l'action :

- Isolation plafond étage 650 m²,
- Ventilation mécanique centrale double flux du plenum,
- Sas d'entrée : remplacement des portes d'entrée qui datent de la construction (années 80), pas d'étanchéité à l'air des portes.

Coût prévisionnel : 96 000€ HT

Calendrier prévisionnel :

- Devis en octobre 2021 et réalisation du projet prévue fin 2021.

Indicateurs d'évaluation :

- Isolation plafond étage et Ventilation mécanique centrale double flux du plenum : Amélioration du confort d'été et éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles,
- Sas d'entrée : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite.



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Remplacement des portes du gymnase par des menuiseries aluminium,
- Pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant,
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant,
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air.

Coûts prévisionnels :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m²) : 25000€ HT,
- Pose de film pour vitrage : 33800€ HT
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant : 15 000€ HT,
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : 250 000€ HT.

Calendrier prévisionnel : Devis août 2021 et réalisation du projet fin 2021 pour chaque action.

Indicateurs d'évaluation :

- Remplacement des portes du gymnase : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé,
- Pose de film pour vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant : Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30% ;
- Mise en place d'une centrale double flux : Etude énergétique de CB2D : Economie de 24% grâce à la récupération d'énergie de l'air ; Gain énergétique : 6,14€/m² par an.

Objet de l'action :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m²) qui datent de la construction du bâtiment (années 80) par la fourniture et pose de menuiseries aluminium à rupture de pont thermique,
- Fourniture et pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant au niveau énergétique et le confort d'été tout en conservant un apport calorifique en hiver et d'éviter l'utilisation de climatiseurs mobiles,
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant qui datent de la construction du bâtiment (années 80),
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : Diagnostic réalisé par le Syndicat d'Energie des Yvelines.

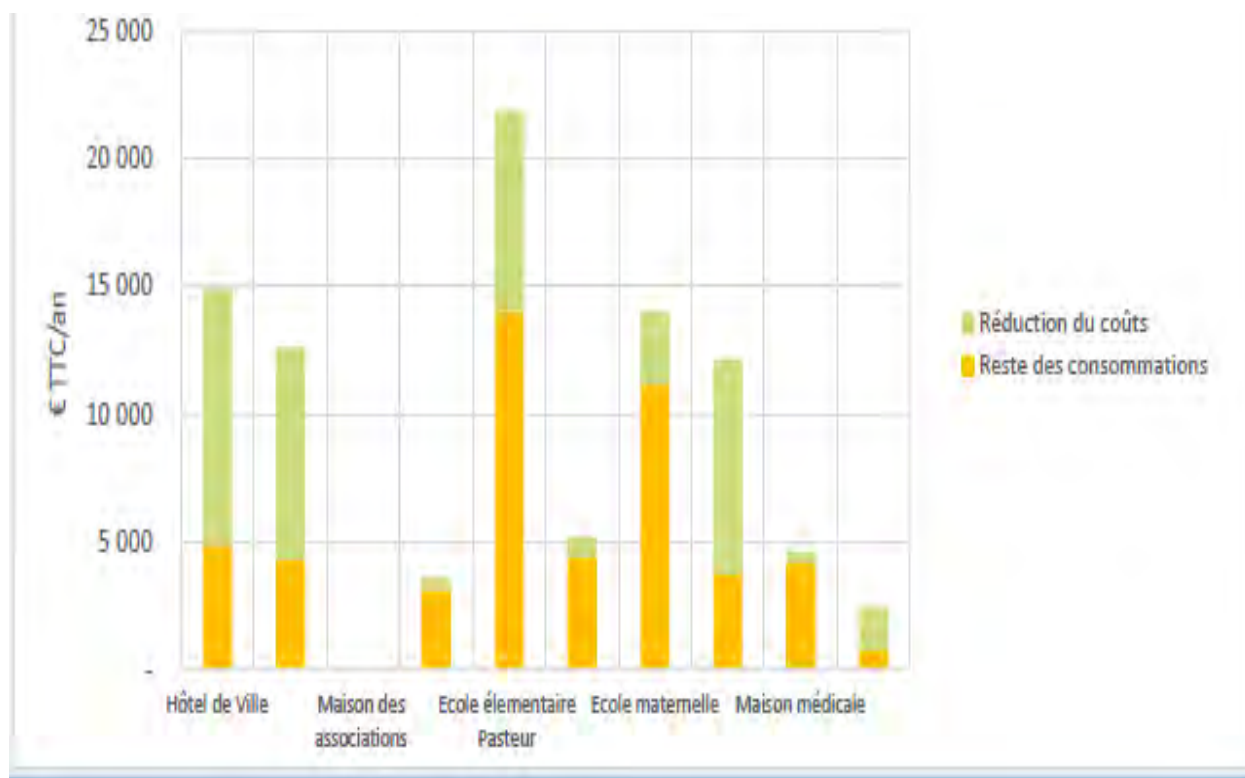
Coûts prévisionnels :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m²) : 25000€ HT,
- Pose de film pour vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant : 33800€ HT
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant : 15 000€ HT,
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : 250 000€ HT.

Calendrier prévisionnel : Devis août 2021 et réalisation du projet fin 2021 pour chaque action.

Indicateurs d'évaluation :

- Remplacement des portes sectionnelles du gymnase (200m²) : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite au sein du gymnase scolaire
- Pose de film pour vitrage pour améliorer les performances du vitrage existant : Surface du projet 640m² :
 - Rejet de la chaleur jusqu'à 82% et réduction d'économie d'énergie jusqu'à 30%;
 - Economie d'énergie du projet : une empreinte carbone négative tout au long du cycle de vie en raison de l'impact sur les économies d'énergie, en moyenne sur une période de 15 ans qui correspond au cycle de vie du film solaire, 100 fois moins d'émissions de gaz à effet de serre entrant dans l'atmosphère que ce qui est utilisé lors de la fabrication, retour sur investissement de moins de 5 ans.
- Remplacement des menuiseries extérieurs du restaurant : Eviter l'apport d'air extérieur non maîtrisé et parasite au sein du restaurant scolaire Louis Pasteur
- Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air : Etude énergétique de CB2D : Economie de 13 380m³/h grâce à la récupération d'énergie de l'air soit 24% ; Gain énergétique : 6,14€m² par an.



Synthèse de la réduction des coûts possibles, avec des interventions thermiques et énergétiques

2.3.2.2.5. Crespières

2.3.2.2.5.1. Rénovation énergétique de l'école



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Isolation par l'extérieur de deux bâtiments des années 1960, à savoir les écoles et utilisées pour 2 classes de maternelles et études.
- Le projet est d'environ 900 m² de surface murale.

Coûts prévisionnels :

- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT** et intègrent le changement des fenêtres,
- Pas d'audit réalisé.

Plan de financement : DETR qui sera sollicitée par la Commune.

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation des travaux fin 2022 après obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Objet de l'action :

Le projet consiste en l'isolation de deux bâtiments des années 1960, à savoir les écoles construites dans les années 60 et utilisées pour 2 classes de maternelles et études.

Le projet est d'environ 900 m² de surface murale.

La commune souhaite procéder à l'isolation par l'extérieur.

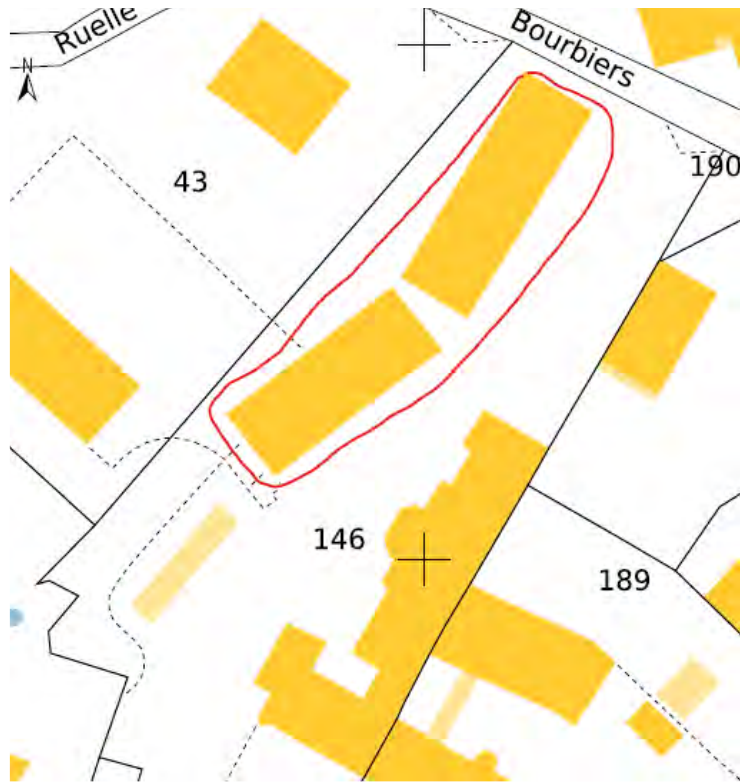
Pour cela, la commune sollicitera une demande de subvention au titre de la DETR pour une réalisation du projet en 2022.

Coûts prévisionnels :

- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT** et intègrent le changement des fenêtres.

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation des travaux fin 2022 après obtention d'une autorisation d'urbanisme.



Extraits du plan cadastral et photo aérienne de l'école, objet des travaux de rénovation énergétique



2.3.2.2.6. Mareil-sur-Mauldre

2.3.2.2.6.1. Rénovation énergétique de l'école et de l'Hôtel de Ville



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Réhabilitation de l'école et de la Mairie ; des audits thermiques des différents bâtiments ont été réalisés dans ce cadre.
- Réflexion en cours sur l'isolation et le passage à de nouvelles énergies (Photovoltaïque) pour l'ensemble de l'espace public de cette zone, comprenant l'école, des logements municipaux, des bâtiments sportifs et associatifs.

Actions en cours :

- Audit réalisé par Bet ENEOR (SEY78) et retour en attente,
- Contrat rural qui va être lancé d'ici l'été 2021.

Plan de financement :

- A affiner par la Commune en fonction du retour du bilan thermique et des priorités.

Présentation détaillée du projet :

Objet :

- Projets de réhabilitation de l'école et de la Mairie ; des audits thermiques des différents bâtiments ont été réalisés dans ce cadre.
- Réflexion en cours sur l'isolation et le passage à de nouvelles énergies (Photovoltaïque) pour l'ensemble de l'espace public de cette zone, comprenant l'école, des logements municipaux, des bâtiments sportifs et associatifs.

Actions en cours :

- Audit réalisé par le Bet ENEOR (par l'intermédiaire du SEY78 dans le cadre de son appel à projets) et retour en attente.
- Ce projet devrait être le 2^{ème} volet du contrat rural (avec comme partenaire le Département). Un contrat rural va être lancé d'ici fin juin.

Plan de financement :

- A affiner par la Commune en fonction du retour du bilan thermique et des priorités. Des arbitrages seront faits.

2.3.2.2.7. Herbeville

2.3.2.2.7.1. Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école

1

PROCHE

DSIL

DETR



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Réhabilitation de l'école/cantine et de la Mairie,
- Isolation thermique du bâtiment,
- Remplacement des systèmes de production de chauffage,
- Remplacement des menuiseries du complexe Mairie-Ecole.

Coût prévisionnel : Estimatif de 213 620 € HT

Plan de financement : DSIL RELANCE Obtenue à hauteur de 120 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Etudes : 2^{ème} trimestre 2021
- Autorisation d'urbanisme : Juin 2021
- Démarrage des travaux : Octobre 2021
- 1^{er} trimestre 2022 : Fin des travaux

La Commune souhaite procéder à une réhabilitation et une rénovation thermique de l'école et de la Mairie. Il s'agira de l'isolation thermique du bâtiment, le remplacement des systèmes de production de chauffage, et le remplacement des menuiseries du complexe Mairie-Ecole.



Photo aérienne de la Mairie, de l'Ecole et de l'Eglise de Herbeville

RENOVATION THERMIQUE MAIRE/ECOLE/CANTINE

11 rue Saint Clair 78580 Herbeville

Edition du : 30 avr. 2021

RECAPITULATIF		Estimatif APS V2	
		ht	tcc
02	DEMOLITION/MAÇONNERIE	33 816,88	40 580,26
07	CHARPENTE/BARDAGE/COUVERTURE	19 791,90	23 750,28
08	PLÂTRERIE ISOLATION	13 039,59	15 647,51
09	MENUISERIE INTERIEURE	8 406,15	10 087,38
10	MENUISERIES EXTERIEURES	6 516,93	7 820,32
11	PLOMBERIE/CVC	78 060,01	93 672,01
12	ELECTRICITE / CHAUFFAGE ELEC	11 498,62	13 798,34
15	SERRURERIE	28 450,00	34 140,00
18	PEINTURE/SOLS SOUPLES	14 040,29	16 845,15
TOTAL		213 620,37	256 341,25

Devis estimatif réalisé, susceptible de modifications

Plan de financement : Subvention DSIL RELANCE obtenue à hauteur de 120 000 € HT.

2.3.2.2.8. Montainville

2.3.2.2.8.1. Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Améliorations thermiques et énergétiques de l'école et de la Mairie.
- Isolation thermique du bâtiment,
- Remplacement des systèmes de production de chauffage et des menuiseries,

Coût prévisionnel :

- Bureau d'études Alternance Economie d'Energie : 1560 € TTC.
- Budget d'investissement 2021 : 250 000 € HT.

Présentation détaillée du projet :

La Commune souhaite procéder à des améliorations thermiques et énergétiques de l'école et de la Mairie. Il s'agira de l'isolation thermique du bâtiment, le remplacement des systèmes de production de chauffage, et le remplacement des menuiseries.

Coût prévisionnel :

- Le bureau d'études Alternance Economie d'Energie a été sollicité, afin d'avoir une base chiffrée avant l'appel d'offre qui sera réalisé. Cette prestation est facturée 1560 € TTC.
- Budget d'investissement 2021 : 250 000€.

Calendrier prévisionnel : Non connu.

2.3.2.2.9. Andelu

2.3.2.2.9.1. Mutation énergétique des bâtiments



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Remplacement de la chaudière par deux pompes à chaleur pour le bloc Mairie :
Suppression de 100% de l'énergie fioul,
- Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments scolaires : Réduction de 30% de la consommation énergétique.

Coût prévisionnel :

- Remplacement de la chaudière par deux pompes à chaleur : 38 217 € HT,
- Isolation thermique bâtiment maternelle : 7 876,90€ HT,
- Isolation thermique bâtiment élémentaire, bureaux, sanitaires : 6 512,40€ HT,
- **Total des travaux : 52 606,30 € HT soit 63 127,56 € TTC.**

Plan de financement :

- Subvention **DSIL 2021 RELANCE Obtenue : 42 085,04 € HT** soit 50 502,05 € TTC, soit **80% du montant total des travaux.**

Calendrier prévisionnel :

- Début de l'opération : Décembre 2021
- Fin de l'opération : Décembre 2022

Objectifs :

- Dépose d'une chaudière à fioul et remplacement par deux pompes à chaleur pour le bloc Mairie (bureaux, salle des fêtes, garderie, cantine et bibliothèque) : Suppression de 100% de l'énergie fioul,
- Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments scolaires municipaux (les bureaux de la Mairie ayant été construits en 2018-2019) : Réduction de 30% de la consommation énergétique.

Coût prévisionnel :

- Dépose d'une chaudière à fioul et remplacement par deux pompes à chaleur : 38 217 € HT,
- Isolation thermique bâtiment maternelle et CP avec option pour travaux de faux-plafonds : 7 876,90€ HT,
- Isolation thermique bâtiment élémentaire, bureaux, sanitaires avec option pour travaux de faux-plafonds : 6 512,40€ HT,
- **Total des travaux : 52 606,30 € HT soit 63 127,56 € TTC.**

Plan de financement :

- Subvention **DSIL 2021 RELANCE Obtenue : 42 085,04 € HT** soit 50 502,05 € TTC, soit **80% du montant total des travaux.**

Calendrier prévisionnel :

- Début de l'opération : 12/2021
- Fin de l'opération : 12/2022



Plan de situation des bâtiments scolaires

2.3.2.3. Rénovation de l'éclairage public

2.3.2.3.1. Feucherolles

2.3.2.3.1.1. Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)



Présentation synthétique du projet

D'une manière générale : entretien global de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Objectifs :

- Embellissement environnemental, Respect de la faune nocturne,
- Mise en sécurité des chemins et des voies partagées.

Coûts prévisionnels et calendrier :

- Mandat 2021-2026 : 450.000 €
- 2021 : 52916 €

Partenaires :

- EIFFAGE pour l'entretien de l'éclairage public.
- Le SEY78 en matière d'audit et de subventions (redevance R2).

Présentation détaillée du projet :

Objet :

D'une manière générale : entretien global de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Echéances :

- 2021 : Remplacement des éclairages sportifs au stade et skate-park
- 2021 : Remplacement des éclairages existants à décharge par de la LED
- 2021 : Changement des armoires de commande
- 2021 : Changement des candélabres et lanternes

- Rue de la Mare Jeanne : remplacement de l'éclairage public après l'enfouissement du réseau.
- Requalification de Rue de Poissy et Grande rue.
- Rue de l'étang : Enfouissement des réseaux.
- Chemin des 12 arpent : installation de potelets d'éclairage pour sécuriser le chemin piéton d'accès à la résidence.

Objectifs :

- Embellissement environnemental,
- Respect de la faune nocturne,
- Mise en sécurité des chemins et des voies partagées.

Coûts prévisionnels et calendrier :

- Mandat 2021-2026 : 450.000 €
- 2021 : 52916 €

Partenaires :

- EIFFAGE pour l'entretien de l'éclairage public.
- Le SEY78 en matière de subvention : la redevance R2 pour tous les travaux d'éclairage public (investissement).

2.3.2.3.2. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.3.2.1. Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux



Présentation synthétique du projet

D'une manière générale : entretien global de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Objectifs :

- Mise en place d'un marché de travaux à bon de commande sur les 4 années à venir pour tendre vers des économies d'énergie,
- S'inscrire dans le respect législatif concernant la pollution lumineuse, l'utilisation rationnelle de la lumière, la qualité d'éclairage et sa température de couleur, l'ensemble dans le respect de la biodiversité et du confort apporté,
- Une étude d'éclairage appropriée sera faite selon les zones à éclairer en respectant l'emplacement actuel des candélabres.

Partenaires :

- Le bailleur de l'entretien de l'éclairage public, actuellement l'entreprise VIOLA,
- Un nouveau marché est en cours de rédaction en incluant une somme de 270 000€ / an pour des travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

Coûts prévisionnels :

- Maintenance : environ 40 000 € / an avec comme objectif 20 000 € / an en 2025,
- Coût prévisionnel d'investissement : environ 270 000 € / an pendant 4 ans,

Calendrier prévisionnel :

- Phase 1 : Etude d'éclairage + travaux année N soit 270 000€
- Prévion de fin de travaux en 2025

Indicateurs d'évaluation :

- Rapport de l'évolution de la consommation énergétique fourni chaque année

Présentation détaillée du projet :**Objet :**

- Mise en place d'un marché de travaux à bon de commande sur les 4 années à venir pour tendre vers des économies d'énergie,
- S'inscrire dans le respect de l'arrêté du 27/12/2018, modifié par l'arrêté du 29/05/2019 notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse, l'utilisation rationnelle de la lumière, la qualité d'éclairage et sa température de couleur, l'ensemble dans le respect de la biodiversité et du confort apporté,
- Une étude d'éclairage approprié sera faite selon les zones à éclairer en respectant l'emplacement actuel des candélabres.

Actions :

- Amélioration de l'état du patrimoine et notamment la disparition des luminaires et mâts vétustes ou amenés à l'être dans les prochaines années et des luminaires Hors normes.
- Une connaissance poussée du patrimoine d'éclairage public et de ses composant par le suivi des mises à jour et des actions sur le patrimoine en temps réel.
- Un éclairage qui consomme moins tout en garantissant son service.
- Une stabilisation voire une diminution de l'enveloppe financière alloué aux fonctionnements (maintenance).
- Un équilibre budgétaire pluriannuel à terme du marché.
- Un taux de pannes faible et maîtrisé.
- Un allumage et une extinction contrôlés.
- La possibilité de variation de puissance au heures les moins passantes.
- La mise en place de systèmes adaptés aux différentes configuration (télégestion au point, horloge programmables, détection de présence, ...)
- La capacité à utiliser la technologie LED pour créer un réseau de connectivité évolutif.
- La facilité d'entretien des luminaires.

- La présence de référent(s) sur chaque prestation et une disponibilité permettant des échanges, des rencontres et des points d'avancement et de validation.
- Une planification claire des opérations de maintenance.
- Une planification claire des opérations de travaux permettant la prise en compte des travaux des autres concessionnaire et gestionnaire de la voirie.
- La possibilité de traiter les incidents non prévisibles ou non programmés, l'astreinte
- La possibilité d'établir un bilans énergétiques et financiers annuel permettant l'aide à la décision dans le cadre du protocole IPMVP (Protocole International de Mesure et Vérification de la Performance)
- L'assistance à la collectivité pour la conception et la rétrocession d'installations hors marché
- L'adéquation de systèmes informatiques proposés avec ceux de la collectivité, en particulier les outils de télégestion et wifi pouvant être mis en œuvre.
- Un éclairage adapté à la fréquentation et à l'environnement.
- Une suppression des émissions de lumière au-delà de l'horizon.
- Une communication adaptée sur les économies d'énergie et les nouvelles technologies proposées.
- La mise en œuvre de matériel répondant aux critères de développement durable et du respect de la biodiversité.
- Changement des lanternes actuelles équipées de lampes SHP par des lanternes LED en incluant un abaissement de tension plus économique de 0h00 à 5h00 (environ 720 points lumineux), et de 40% des candélabre de la ville de Saint Nom La Bretèche

Partenaires :

- Le bailleur de l'entretien de l'éclairage public, actuellement l'entreprise VIOLA qui contrôle tous les mois le bon fonctionnement de l'éclairage et fait des petits travaux de remplacement de lanterne et candélabre (les lanternes changées son systématiquement changer par des lanterne LED).
- Un nouveau marché est en cours de rédaction en incluant une somme de 270 000€ / an pour des travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

Coûts prévisionnels :

- Coût prévisionnel de maintenance : environ 40 000 € / an actuellement avec comme but à atteindre la somme de 20 000 € / an en 2025,
- Coût prévisionnel d'investissement : environ 270 000 € / an pendant 4 ans,
- La consommation d'un éclairage LED équivalant à une lampe SHP actuellement sur le parc est diminuée de 60% en y ajoutant un abaissement de tension ; la consommation peu descendre jusqu'à 65 %. De plus l'installation d'éclairage LED a pour but de diminuer non seulement le coût consommation de l'énergie mais en plus de diminuer le coût de la maintenance.

Plan de financement : Certificat d'Economie d'Énergie par le SEY.

Calendrier prévisionnel :

- Phase 1 : Etude d'éclairage + travaux année N soit 270 000€

- Phases 2, 3, 4 : Travaux année N +1 soit 270 000€
- Prévion de fin de travaux en 2025

Indicateurs d'évaluation :

- Un rapport de l'évolution de la consommation énergétique devra être fourni chaque année aux services techniques de la ville par le maître d'ouvrage.

2.3.2.4. Véhicules

2.3.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.4.1.1. Changement de véhicules par des véhicules plus économiques et moins polluants



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Achat de deux véhicules plus économiques et moins polluants en remplacement de véhicules : véhicule hybride pour la direction générale véhicule électrique pour la PM,
- Changer les véhicules du parc automobile de la ville vieillissant par le temps ou le nombre de Kilomètres, par des véhicules Hybrides rechargeables et/ou 100% électriques plus économiques et plus propres (diminution de l'émission de CO₂).
- Pour une utilisation de moins de 20 000 kms par an, le moteur électrique pourrait fonctionner parfaitement pendant plus de 50 ans,

Coût prévisionnel :

- Véhicule PM **32 400 €** électrique 0 émission de CO₂.
- Mise en place d'une borne de recharge dans le garage : **1 500 €**
- Véhicule Direction générale hybride rechargeable **41 000 €** consommation 1.4 L/100Km pour une émission de CO₂ de 32 g/Km environ.

Calendrier prévisionnel :

- Changement envisagé en 2022 pour les deux véhicules.

Indicateurs d'évaluation :

- Réduction du coût de la maintenance du parc des véhicules qui en 2021 est estimé environ à 600 € par véhicule.

Objet de l'action : Achat de véhicule hybride pour la direction générale et d'un véhicule électrique pour la police municipale.

Objectifs :

- Achat de deux véhicules plus économiques et moins polluants en remplacement de véhicules,
- Changer les véhicules du parc automobile de la ville vieillissant par le temps ou le nombre de Kilomètres, par des véhicules Hybrides rechargeables et/ou 100% électriques plus économiques et plus propres (diminution de l'émission de CO₂).

Situation actuelle :

- Aujourd'hui, le véhicule de la Police Municipale consomme environ 7 litres aux 100 Km pour une émission de CO₂ de 165 g/Km, ce véhicule a été mis en service le 29/11/2005 et affiche 107 000 Kms au compteur. Ce véhicule fait en moyenne 7 500 Kms par an.
- Le véhicule de la Direction générale consomme environ 6.2 litres aux 100 Km pour une émission de CO₂ de 120 g/Km, ce véhicule à été mis en service le 31/10/2013 et affiche 116 000 Kms au Compteur. Ce véhicule fait en moyenne 26 000 Kms par an.
- Pour une utilisation de moins de 20 000 kms par an, le moteur électrique pourrait fonctionner parfaitement pendant plus de 50 ans.
- La durée de vie des batteries est donnée entre 200 000 et 500 000 Kms soit une durée de vie de 10 ans.
- Pour une voiture Hybride, la durée de vie est équivalente à un véhicule thermique.

Coût prévisionnel :

- Véhicule PM **32 400 €** électrique o émission de CO₂.
- Mise en place d'une borne de recharge dans le garage : **1 500 €**
- Véhicule Direction générale hybride rechargeable **41 000 €** consommation 1.4 L/100Km pour une émission de CO₂ de 32 g/Km environ.

Calendrier prévisionnel :

- Changement envisagé en 2022 pour les deux véhicules.

Indicateurs d'évaluation :

- Réduction du coût de la maintenance du parc des véhicules qui en 2021 est estimé environ à 600 € par véhicule.

2.4. Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »

2.4.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.4.1.1. Les services de proximité à la personne

La création, le développement et le maintien du **lien social** est un axe fondamental de l'action intercommunale.

En premier lieu, le **vieillessement de la population** et le **maintien de l'attractivité du territoire pour les personnes âgées** nécessitent d'organiser le renforcement des services qui leur sont dédiés. C'est pourquoi la CCGM a fait le choix en 2014 de retenir la compétence « aide au maintien à domicile des personnes âgées », comprenant notamment le service de **portage de repas** à domicile ainsi que **l'aide à domicile**.

La continuité de ces services est assurée depuis le début de la **crise sanitaire** par l'intensification de l'action des trois agents de la CCGM actuellement en charge de cette compétence.

La CCGM est **agrée** « service à la personne » auprès de la **Préfecture** et « **APA** » (Allocation Personnalisée d'Autonomie) auprès du **Conseil départemental**. Elle est conventionnée par la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) et la **CNAV** (Caisse d'Assurance Vieillesse), ce qui lui ouvre des droits à certaines aides et réductions d'impôt.

Le portage des repas

Depuis le 1er janvier 2014, la CC Gally-Mauldre a retenu cette prestation qui préexistait dans certaines communes, mais qu'elle a étendue aux 11 qui la composent. Le portage de repas apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés d'organisation, permet une alimentation variée et équilibrée, contribuant ainsi à la bonne santé des bénéficiaires. Les livreurs prennent également le temps de discuter avec chaque personne. Ce moment d'échange qui s'instaure entre le prestataire et le bénéficiaire permet à ce dernier de conserver un lien social. Le service peut être utilisé de manière ponctuelle ou permanente.



Actuellement, **88 personnes** bénéficient de cette prestation sur le territoire. Le service est éligible aux plus de 65 ans, ou à celles et ceux qui rencontrent des problèmes de santé ou souffrant d'un handicap.

Les repas, confectionnés par la société SAGERE, sont livrés à domicile par un agent intercommunal le matin, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h30. Le cas échéant, pour les samedis, dimanches et

jours fériés, les repas sont livrés la veille ou l'avant-veille. Ils peuvent être adaptés en fonction des régimes médicaux signalés (diabète, sans sel par exemple).

Environ **1500 repas** sont livrés par mois.

Le prix d'un repas livré à domicile varie de **6,78 €** (Tarif 2018) à **12,50€** selon le quotient familial, auquel peut se rajouter la commande d'une soupe pour le soir facturée **0.46€**. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une **aide** du Conseil départemental dans le cadre de l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'une **participation** de leur caisse de retraite et/ou **d'avantages** fiscaux.

L'aide à domicile

Ce service est ouvert aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Grâce à l'action de professionnels, les bénéficiaires sont **soutenus dans leurs tâches de la vie quotidienne**, pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible en toute **autonomie** : courses alimentaires, promenades, entretien ménager, activités culturelles et de divertissement, etc.

L'aide à domicile est effectuée via l'ADMR de Maule (Association d'aide à Domicile en Milieu Rural). La CC Gally Mauldre a passé une convention avec l'ADMR qui met des professionnels à disposition des personnes qui le souhaitent. Les factures sont établies par l'ADMR et envoyées au domicile du bénéficiaire. La CCGM intervient en versant une subvention à l'ADMR pour chaque heure effectuée.



En parallèle de ces actions sociales, les communes du territoire pilotent d'autres projets territoriaux en matière d'action **sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale** et **sportive**.

2.4.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)



Diagnostic :

- **Un niveau de service à la population conforté**, hormis dans les activités liées à la médecine de proximité,
- **Une légère inflexion du niveau de service pour la médecine de proximité** (avec néanmoins des projets importants de Maisons médicales pluridisciplinaires à Maule et Crespières), mais une progression de la médecine spécialisée,
- Le territoire de Gally-Mauldre offre à ses habitants et visiteurs **une importante richesse patrimoniale et culturelle** (bibliothèques, monuments historiques, musées),
- Le territoire de Gally-Mauldre offre à ses habitants et visiteurs **une très importante offre de loisirs et équipements sportifs** (notamment footballistiques).



Stratégie :

- **Maintenir et renforcer l'offre de services** en veillant à l'organisation des complémentarités. Localiser les équipements les plus importants, de nature intercommunale, en priorité, dans les pôles principaux et relais du territoire, dans une logique de mutualisation des moyens.
- **Préserver et valoriser le patrimoine historique et culturel**, en favoriser l'accès notamment pour les scolaires, les personnes âgées, isolées ou fragilisées.
- **La dimension numérique de l'accès à la culture**, en particulier chez les jeunes, monte en puissance et doit être prise en considération à sa juste valeur.
- **Entretenir les équipements sportifs** et en optimiser l'usage par les différentes structures associatives qui maillent le territoire.



Contraintes :

- Déserts médicaux, démographie vieillissante, ressources financières, crise sanitaire.



Projets :

- **Maisons et résidence thématiques**

Crespières : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire /

Création d'une maison intergénérationnelle.

Saint-Nom-la-Bretèche : Création d'une Résidence services Séniors.

Maule : Aménagement d'une maison multi-activités.

Chavenay : Aménagement d'un cabinet médical.

- **Scolaire**

Mareil-sur-Mauldre : Création d'une école Montessori éco-responsable privée.

Bazemont : Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagement de l'école.

- **Patrimoine**

Saint-Nom-la-Bretèche : Réfection structurelle de l'Eglise et du clocher.

Feucherolles : Rénovation du Lavoir de l'Abbaye.

Herbeville : Rénovation de l'Eglise Saint-Clair.

Davron : Rénovation de la toiture de l'Eglise Sainte Madeleine.

- **Equipements sportifs**

CCGM : Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale ;

Saint-Nom-la-Bretèche : Aménagements d'équipements sportifs et ludiques extérieurs.

- **Petite enfance**

Crespières : Création d'une micro crèche privée.



Echéances techniques / administratives :

- **Proche** : **Crespières** : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire / Création d'une maison intergénérationnelle ; **Herbeville** : Rénovation de l'église Saint-Clair ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Création d'une résidence services Séniors / Aménagements d'équipements sportifs et ludiques extérieurs ; **Chavenay** : Aménagement d'un cabinet médical ; **Davron** : Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine.
- **Moyenne** : **Maule** : Aménagement d'une maison multi-activités ; **Mareil-sur-Mauldre** : Création d'une école Montessori éco-responsable privée ; **Crespières** : Aménagement d'une 2^{ème} micro crèche ; **Feucherolles** : Rénovation du Lavoir de l'Abbaye ; **Bazemont** : Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagement de l'école.
- **Lointaine** : **Saint-Nom-la-Bretèche** : Réfection structurelle de l'église et du clocher ; **CCGM** : Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale.

2.4.2.1. Maisons et résidences thématiques

2.4.2.1.1. Crespières

2.4.2.1.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire



PROCHE



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Aménagement par la Commune, en entrée de village, sur un foncier d'environ 2 400 m², le long de la RD 307, d'une Maison de santé pluridisciplinaire,
- Création de cinq logements sociaux accessibles depuis l'extérieur, à l'étage,
- Voie créée dans le cadre du projet immobilier, et « tourne à gauche » réalisé,
- Aires de stationnement de 18 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une recharge pour les véhicules électriques. Le principe de mutualisation sera recherché,
- Enseigne matérialisée indiquant « MUSE Maison universelle de la santé et de l'équilibre »
- Qualité paysagère du projet.

Plan de financement :

- **DSIL RELANCE 2021 accordée : 600.000€**
- DETR : 197.000€ en cours de demande.

Calendrier prévisionnel (sous réserves de l'instruction du permis de construire notamment) :

- *Juillet 2021 : Dépôt envisagé du Permis de Construire*
- *Décembre 2021 : Accord au Permis de Construire*
- *Mars 2022 : Purge du permis de Construire*
- *2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux*
- *Début d'année 2024 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire*

Indicateurs d'évaluation :

- Installation des praticiens (généralistes et spécialistes),
- Augmentation du taux d'emplois,
- Clientèle communale, CCGM, et Villes alentours.

Descriptif de l'action :

Le projet se développera sur une superficie parcellaire de 2422 m², le reste de la parcelle étant alloué à l'opération immobilière du promoteur Bouygues Immobilier (47 logements en accession libre à la propriété). Le projet de la Maison de Santé est indépendant et délimité par la création de nouvelles voiries.

Afin de permettre la réalisation du projet souhaité par la commune, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique au secteur a été instaurée :

- L'aménagement de ce site s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet d'aménagement d'ensemble, phasé dans le temps.
- Ce site est localisé en entrée de village, entre la rue d'Herbeville et la RD 307. A court terme, une zone le long de la RD 307, est destinée à accueillir des bureaux, services et activités liées au développement d'un véritable « pôle santé », des équipements de proximité.

Le bâtiment comprendra au Rez-de-chaussée la maison de santé et, sur une partie à l'étage, cinq logements sociaux accessibles depuis l'extérieur. Le projet sera desservi par une voie créée dans le cadre du projet immobilier. Un « tourne à gauche » a été réalisé à cet effet.

Le bâtiment se compose :

- D'un volume R+1 sur sa plus grande partie, implanté parallèlement à la RD30. Ce volume offre un étage en combles avec une toiture à deux pentes,
- D'un volume en toiture terrasse en retour avec une avancée côté départementale,
- D'un petit volume mono-pente, pour les vélos et poubelles.

L'affectation des professionnels de santé à l'intérieur du bâtiment sera la suivante :

- 3 médecins généralistes,
- Un cabinet de kinésithérapie,
- Un podologue,
- Un acupuncteur,
- Une diététicienne,
- Une sage-femme,
- Une infirmière,
- Un dentiste,
- Un ostéopathe,
- Un chiropracteur,

Depuis la future voie créée dans le cadre des projets, l'assiette foncière sera aménagée pour offrir une aire de stationnement ouverte pour la Maison de santé et une future pharmacie. Cette aire pourra accueillir 18 véhicules légers, dont deux places PMR et deux places équipées d'une recharge pour les véhicules électriques. Le principe de mutualisation sera recherché. Pour les logements, 8 places seront aménagées le long de l'aire de retournement des pompiers au fond de l'impasse. Pour les professionnels de santé, 7 places seront créées et accessibles le long de l'impasse.

Des liaisons douces au sein du site seront également créées et l'objectif sera notamment de les connecter à celles qui existent vers le cœur du village, via la rue d'Herbeville.

Le projet de la pharmacie fera l'objet d'un autre permis de construire.

Une enseigne en lettres en métal laqué, indiquant « MUSE Maison universelle de la santé et de l'équilibre » sera matérialisée sur la façade du bâtiment.

Insertion paysagère

La maison de santé pluridisciplinaire intégrera une qualité paysagère, par l'aménagement d'espaces publics, d'espaces végétalisés, et par le traitement qualitatif (notamment pré-verdissement) des franges de l'opération.

Un jardin sera aménagé au cœur de l'opération, des noues plantées d'espèces hydrophiles, seront aménagées pour la récupération des eaux pluviales. Un bassin enterré de récupération des eaux est prévu.

Les façades seront munies de structure aluminium, teinte beige, permettant de faire pousser des plantes grimpantes. Celles-ci permettront d'ombrager les cabinets médicaux en façade Sud et Ouest et participeront également au respect de leur intimité.

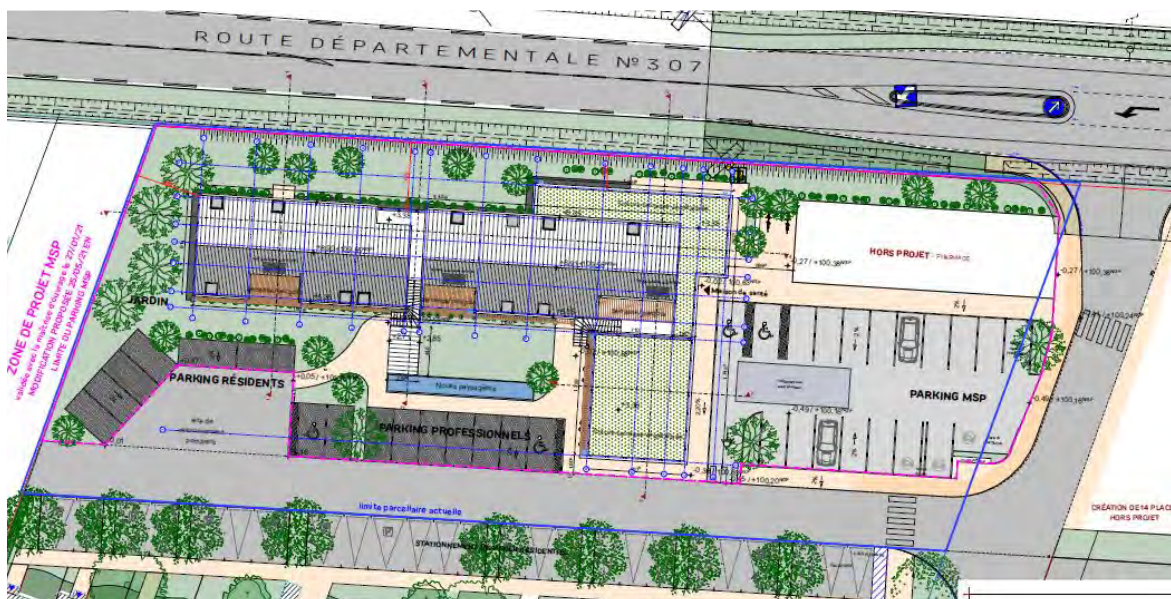
Le long de la Départementale et en limite Ouest, les accotements seront enherbés avec un traitement en prairie fleurie.

Partenaires :

- Maître d'œuvre : Atelier d'Architecture Mouriès-Martin

Calendrier prévisionnel (sous réserves de l'instruction du permis de construire notamment) :

- Juillet 2021 : Dépôt envisagé du Permis de Construire
- Décembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Mars 2022 : Purge du permis de Construire
- 2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Début d'année 2024 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire



Projet de Plan de masse de la Maison de Santé pluridisciplinaire

2.4.2.1.1.2. Création d'une Maison Intergénérationnelle



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Projet composé d'une résidence intergénérationnelle de 73 logements sociaux de type PLS, avec une diversité de typologies de T1 à T5,
- Articulation du projet dans le prolongement du Château de Sautour, et développement le long de la voie privée située en arrière du domaine,
- **Le projet se raccordera, pour l'accès véhicule et piétons, à la voie publique du Chemin des Tournelles, dont la Commune procèdera à la réhabilitation.**
- Les besoins en stationnement seront assurés à l'intérieur du site (1 place par logement),
- Le Château de Sautour, élément phare du patrimoine de la Ville, sera réhabilité en 12 logements destinés à l'accession avec 24 places de stationnements.

Partenaires :

- Investisseur : Atland Promotion
- Gestionnaire : Maisons Marianne et I3F concernant les 73 logements créés.
- Investisseur du Château : Angelys Groupe

Coût prévisionnel :

- Le site est actuellement desservi par la RD307 au Nord, via le Chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin de randonnée qui sera rendu carrossable par la Communes pour les besoins du projet.
- Devis réalisé pour la réhabilitation du Chemin des Tournelles :
 - Terrassements, Voirie, Assainissement EP, Signalisation et Divers : 62250 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- Décembre 2020 : Permis de Construire déposé
- Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Décembre 2021 : Purge du permis de Construire
- 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Début d'année 2024 : Livraison de la Résidence intergénérationnelle

Objet de l'action :

Le projet est situé à proximité du centre-ville sur un terrain qui sera desservi par la RD 307, via le Chemin des Tournelles.

Etat initial du terrain et de ses abords :

Le terrain comprend le Château de Sautour, bâti par phases successives entre le début du XVIIe s. et la fin du XVIIIe siècle (voir ci-après).

Il est entouré d'une zone d'habitat pavillonnaire peu dense au nord composé de logements s'élevant au maximum en R+1+combles, et au sud d'une zone naturelle avec des éléments paysager à préserver et d'espaces boisés protégés.

Le site est desservi la RD 307 au nord, via le chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin public qui sera rendu accessible à la circulation routière et piétonne par la mairie, conformément à la réglementation pour les besoins du projet.



Photo aérienne du site, avec l'accès par le Chemin des Tournelles (en rouge)

Le permis de construire valant division en cours d'instruction décompose le projet en 6624m² pour la Résidence du château, 1893 m² pour le Château et 15 529 m² pour le Parc du Château avec un total de 24 032 m².

La division du terrain dans le cadre du permis de construire valant division permettra une gestion commune des réseaux ainsi que des accès entre la future copropriété du château et le bâtiment collectif locatif social. L'entretien du parc du château sera assuré par le pétitionnaire jusqu'à son transfert à la Commune.

Projet – Aménagement :

Le projet est composé d'une résidence intergénérationnelle de 73 logements sociaux de type PLS. Il offre une diversité de typologies de T1 à T5.

Le projet d'aménagement se raccordera, pour l'accès véhicule et piétons, à la voie publique du Chemin des Tournelles.

Les besoins en stationnement seront assurés à l'intérieur du site (1 place par logement locatif social dont 16 places intérieures). Les places de stationnement extérieures seront équipées d'un revêtement perméable pour participer à l'infiltration des eaux pluies, assurer un confort d'été et diminuer l'impact visuel du parking.

Organisation architecturale :

Le projet s'articule dans le prolongement du château de Sautour pour se développer le long de la voie privée située en arrière du domaine de cet élément phare du patrimoine de la ville. Il laisse dégager de toute construction l'axe historique du château, sur lequel vient se greffer la voie d'accès vers les places en parking couvertes qui se trouvent au RDC.

L'accès principal se fait au sud via le chemin des Tournelles avec un portail d'entrée sécurisé. Il ouvre directement sur le parking aérien de 81 places, avec un traitement paysager particulièrement étudié pour mettre en valeur les arbres remarquables qui sont conservés dans leur grande majorité sur le site, et contribue à la préservation de ces sujets patrimoniaux. Les espaces libres en pleine terre seront harmonieusement plantés et permettront de remplacer les quelques arbres retirés.

Cette disposition permet de limiter la pollution visuelle des automobiles, de diminuer les surfaces minérales, et de proposer et garantir un maximum d'espaces verts.

Le projet est composé de 4 volumes contigus dont un espace tampon avec le château « Espace convivialité ». Cet espace a vocation à accueillir des activités d'intérêt collectif et général, ayant un rôle polyvalent (événements festifs et culturels, réunions associatives, etc.).

Une partie du bâtiment est semi enterré afin de minimiser les impacts visuels sur les avoisinants.

Le bâtiment s'élève à R+1+combles et R+2 au-dessus du terrain naturel, avec des toitures à deux pentes pour les volumes proches du bâti ancien, comprenant des lucarnes à toiture horizontale, et des toitures terrasses sur l'arrière de la parcelle. Le cœur d'îlot et les toitures terrasses sont en partie végétalisés. Les volumes et leur traitement s'attachent à une simplicité et une sobriété en adéquation avec le patrimoine existant, et oscillent entre la tradition et le contemporain.



Maison de Santé pluridisciplinaire - Plan de masse du Permis de Construire

Réhabilitation du Château de Sautour :

Le château sera réhabilité en 12 logements destinés à l'accession avec 24 places de stationnements.

Le Château de Sautour, a été bâti par phases successives entre le début du XVIIe s. et la fin du XVIIIe siècle. Le site est desservi la départementale 307 au nord, via le chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin de randonnée qui sera rendu carrossable par la mairie pour les besoins du projet. Il conservera cependant un cheminement de randonnée, et sera réalisé par la mairie.

Partenaires :

- Investisseur : Atland Promotion
- Gestionnaire : Maisons Marianne et I3F concernant les 73 logements créés.
- Investisseur du Château : Angelys Groupe

Coût prévisionnel :

- Prix d'acquisition de la parcelle non connu (parcelle privée).
- Le site est actuellement desservi par la RD307 au Nord, via le Chemin des Tournelles. Ce dernier est aujourd'hui un chemin de randonnée qui sera rendu carrossable par la Communes pour les besoins du projet. Il conservera cependant un cheminement de randonnée, et sera réalisé par la Commune.
- Devis réalisé pour la réhabilitation du Chemin des Tournelles :
 - Terrassements, Voirie, Assainissement EP, Signalisation et Divers : 62250 € HT.

Calendrier prévisionnel :

- Décembre 2020 : Permis de Construire déposé
- Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- Décembre 2021 : Purge du permis de Construire
- 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Début d'année 2024 : Livraison de la Résidence intergénérationnelle

2.4.2.1.2. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.1.2.1. Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier



Se reporter au **2.1.2.3.1.1.**



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Réalisation d'un bâtiment contenant une Résidence de Service Séniors de 102 logements.

Calendrier prévisionnel :

- Permis de Construire déposé le 17/03/21
- Septembre 2021 : Accord au Permis de Construire

- Décembre 2021 : Permis de Construire purgé
- Fin du 1^{er} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- Mi année 2024 : Livraison de la Résidence Senior et du cabinet médical



Insertion du projet – Résidence Service Senior dans la zone du Vivier

2.4.2.1.3. **Maule**

2.4.2.1.3.1. **Aménagement d'une Maison Multi Activités dans l'ancien bâtiment des finances publiques**



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Acquisition de l'ancienne Trésorerie, bâtiment vide d'occupation depuis sa fermeture fin décembre 2020, située 14Bis, Rue de Mareil à Maule, d'une superficie totale de 840 m², afin de constituer une maison multi-activités,

- Ce bâtiment accueillera ainsi des associations notamment liées à la protection de l'environnement.

Calendrier :

- 2022 – 2024, le budget n'est pas finalisé (les travaux sont à estimer).

Coûts prévisionnels :

- Acquisition de la parcelle pour 281 000€.

Objet de l'action :

L'Etat est actuellement propriétaire de l'ancienne Trésorerie située au 14Bis, Rue de Mareil, et cadastrée AH182, d'une superficie totale de 840 m².



Extrait cadastral de la parcelle AH182 – Ancienne Trésorerie



Photo aérienne de la parcelle AH182 – Ancienne Trésorerie

Sur cette parcelle est édifié un immeuble, dont la surface utile brute est d'environ 387 m² et mitoyen des locaux de la Poste, qui se compose de :

- Un sous-sol (94 m²) à usage de stockage ou d'archives,
- Un rez-de-chaussée (186 m²) comprenant un sas, hall d'accueil, plusieurs pièces à usage de bureaux collectifs ou individuels, d'une pièce à usage de réfectoire avec coin cuisine, de vestiaires et sanitaires séparés,
- Un 1^{er} étage constitué d'un appartement de fonction de type F4 (107 m²),
- Un garage fermé accessible par l'extérieur et un petit parking situé sur l'arrière.

Le bâtiment est vide d'occupation depuis sa fermeture fin décembre 2020.

- La commune de Maule va acquérir pour 281.000€ cette parcelle, afin de constituer un équipement public, à savoir une maison multi-activités ainsi qu'un parking pour les usagers,
- Ce bâtiment accueillera ainsi des associations notamment liées à la protection de l'environnement.

Calendrier :

- 2022 – 2024, le budget n'est pas finalisé (les travaux sont à estimer).

2.4.2.1.4.1. Aménagement d'un cabinet médical



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Répondre aux besoins des administrés en matière d'accès aux soins (aucun médecin généraliste sur la commune de Chavenay depuis septembre 2019),
- Recherche en cours de médecins candidats,
- **Mise en place d'un local meublé, avec salle de consultation équipée, salle d'attente, toilettes et accessibilité PMR, au sein d'un bâtiment communal.**

Coût prévisionnel et plan de financement :

- Le coût des travaux est estimé à 21 108.67 € HT soit 25 330.40 € TTC.
- **Plan de financement :**
 - **DETR 2021 sollicitée : 6 332 €**
 - Autofinancement : 18 998,40 €
 - Total TTC : 25 330,40 €

Calendrier prévisionnel :

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4^{ème} trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois

Indicateurs d'évaluation :

- Installation des praticiens,
- Clientèle communale, CCGM.

Objet de l'action :

La commune de Chavenay souhaite répondre aux besoins de ses administrés en matière d'accès aux soins. En effet, depuis septembre 2019, il n'y a plus aucun médecin généraliste sur la commune de Chavenay.

La commune collabore activement avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour la recherche de médecins candidats et, afin de favoriser l'installation d'un médecin généraliste, souhaite mettre en place un local meublé, avec salle de consultation équipée, salle d'attente, toilettes et accessibilité PMR, au sein d'un bâtiment communal.

La durée de réalisation des travaux est estimée à 1 mois.

Le coût des travaux est estimé à 21 108.67 € HT soit 25 330.40 € TTC.

Ainsi, la Ville de Chavenay sollicite une subvention d'un montant de 6 332 € au titre de la DETR 2021.

Coût prévisionnel et plan de financement :

Travaux HT	16 692.00 €
Matériel HT	4 416.67 €
Coût total de l'opération HT	21 108.67 € HT
TVA 20%	4 221.74 €
TOTAL TTC	25 330.40 € TTC
FINANCEMENT	
Subvention DETR	6 332.00 €
Autofinancement	18 998.40 €
TOTAL TTC	25 330.40 €

Calendrier prévisionnel :

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4^{ème} trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois

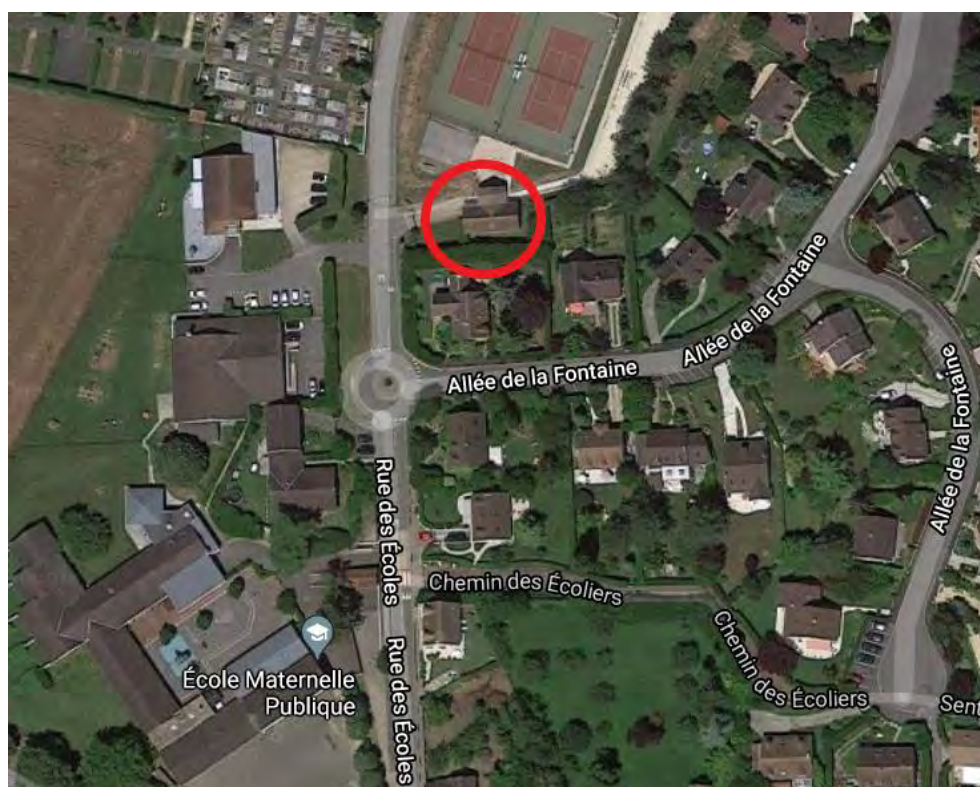


Photo aérienne du bâtiment devant accueillir la maison médicale – A l'Est du secteur de Rosrath

2.4.2.2. Scolaire

2.4.2.2.1. Mareil-sur-Mauldre

2.4.2.2.1.1. Création d'une Ecole Montessori Eco-responsable privée



Présentation synthétique du projet

Objectifs et projet :

- Extension d'une maison située 3, Route de Mantes, et aménagement en Ecole Montessori privée, pour une surface de plancher de 845 m² après travaux,
- Effectifs maximums de 90 enfants (entre 3 et 12 ans), et 15 encadrants réguliers,
- **Être éco-responsable :**
 - Une attention particulière est donnée à la nature, l'école se donne un an pour être labellisée « éco-responsable »,
- **Donner confiance :**
 - Intégrée dans la vie quotidienne de l'enfant, la pédagogie Montessori révèle les compétences de chaque enfant. Elle a pour but que chaque enfant s'approprié ce qu'il découvre par l'expérience et prenne confiance en lui.
- **S'ouvrir à l'international (environnement multilingues)**

Problématique :

- Accès à la RD qui constitue un frein au projet (sécurité). Un accès plus sécuritaire à la parcelle pourrait s'envisager par la zone du Moulin,
- **Aménagement de sécurisation de la RD191 et de limitation de la vitesse impératif.**

Partenaire :

- Maître d'ouvrage privé

Calendrier :

- La personne privée porteuse du projet aurait souhaité ouvrir l'Ecole Montessori en septembre 2021, ce qui semble peu probable compte tenu de la problématique de l'accès.
- Soumis à une solution à trouver pour un nouvel accès, via le site du Moulin par exemple.

Description de l'action :

Le projet se situe sur la parcelle cadastrée AB37 d'une superficie de 10490 m² et sise 3, Route de Mantes à Mareil-sur-Mauldre, et consiste en l'extension d'une maison et son aménagement en Ecole Montessori, de 845 m² de surface de plancher après travaux.



Photographie aérienne du site – Secteur du Moulin, parcelle dédiée à un projet de parking avec covoiturage, parcelle devant accueillir une Ecole Montessori

Dans le détail, le projet prévoit :

- La construction de deux extensions avec un espace central sous verrière. Ces extensions recevront pour l'une, une classe de maternelle, pour l'autre une classe de primaire,
- La modification de la distribution intérieure et de l'aménagement extérieur de façon à satisfaire aux exigences de la nouvelle activité, de la sécurité, de l'accessibilité PMR,
- L'agrandissement et la rénovation du local Annexe devenant « Local d'Activités »,

- La reconstruction et l'agrandissement de la ruine devenant « bureau » dans lequel la Directrice pourra recevoir les parents si besoin,
- La création d'une circulation adaptée PMR autour du bâtiment avec accès au parking professeurs,
- Aucun arbre ne sera supprimé, les espaces libres seront laissés en herbe, sauf au pourtour et au droit de l'entrée du bâtiment.



Projet de l'Ecole Montessori – Perspectives d'insertion dans le site

Les effectifs maximums seront de 90 enfants (entre 3 et 12 ans), et 15 encadrants réguliers, qui se répartissent ainsi :

- Chaque classe de 15 élèves maximum est encadrée par un professeur, deux en maternelle + une Auxiliaire de Vie scolaire (AVS) pour les enfants en situation de handicap.

Les objectifs de ce projet sont :

➤ **D'être éco-responsable :**

- Une attention particulière est donnée à la nature, l'école se donne un an pour être labellisée « éco-responsable ». Les axes visés en dehors de l'éducatif sont l'énergie, la permaculture, l'alimentation bio, les circuits courts, le tri des déchets, le transport (navettes qui véhiculeront les enfants), le social (égalité homme/femme, autonomie, initiative, formations). L'objectif sera de travailler avec le milieu associatif et éducatif local.

➤ **Donner confiance :**

- Intégrée dans la vie quotidienne de l'enfant, la pédagogie Montessori révèle les compétences de chaque enfant. Elle a pour but que chaque enfant apprenne à apprendre, s'approprie ce qu'il découvre par l'expérience et prenne confiance en lui et en la singularité de sa contribution.
- Le fonctionnement de cette école permet de ne pas avoir de classes fermées dans cette école selon le schéma habituel. Les espaces sont fluides et les classes peuvent rester ouvertes. Les enfants évoluant dans l'espace Montessori sont amenés à travailler dans le calme et dans le respect des uns et des autres.

➤ **S'ouvrir à l'international (environnement multilingues)**

Problématique :

Ce projet se situe près de la zone du Moulin le long de la RD 191. L'accès à la départementale existe mais constitue un frein au projet (sécurité). Un accès plus sécuritaire à la parcelle pourrait s'envisager par la zone du Moulin.

Le projet s'inscrit en complémentarité avec la création d'un parking de covoiturage en entrée de village (Cf. II.1.2.1.2.1), concernant la problématique sécuritaire du site.

La réalisation d'un aménagement de sécurisation de la RD191 et de limitation de la vitesse est impératif. L'aménagement du carrefour permettra un accès fonctionnel aux activités et aux logements tout en soignant la qualité paysagère de l'entrée de village.

Partenaires :

- Maître d'ouvrage privé

Calendrier :

- La personne privée porteuse du projet aurait souhaité ouvrir l'Ecole Montessori en septembre 2021, ce qui semble peu probable compte tenu de la problématique de l'accès (Certificat d'urbanisme négatif suite à l'avis défavorable du Département).
- Soumis à une solution à trouver pour un nouvel accès, via le site du Moulin par exemple (mur et porte d'accès en commun).

2.4.2.2.2. Bazemont

2.4.2.2.2.1. Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école



Présentation synthétique du projet

Objectifs et projet :

- Construction d'un nouveau restaurant scolaire d'une surface d'environ 250 m², afin de répondre aux augmentations de la population communale et des effectifs scolaires (204 élèves), et de s'adapter aux exigences de la Loi Egalim,
- La nouveauté consistera à proposer une liaison chaude (froide actuellement) avec confection des repas effectuée sur place par une entreprise ou venant d'une cuisine centralisée,
- La commune mettra à disposition des agents municipaux pour la distribution des repas.

Partenaires :

- Etude en cours avec l'aide de l'organisme Ingenier'Y,
- Etat, Région.

Coût prévisionnel et plan de financement :

- Coût global du projet estimé : 700 000€ HT
- Subventions accordées dans le cadre du Contrat Rural : 259 000 €
- Subvention accordée dans le cadre d'un Contrat Rural Yvelines : 161 000 €
- Subvention Etat : DETR à demander 70 000 €
- **Total des subventions accordées : 490 000 €**
- **Participation communale : 30% de 700 000 euros soit : 210 000 €**

Calendrier :

- Etude : Courant 2021
- Dépôt du Permis de construire : Fin 2022
- Lancement de l'appel d'offres : Début 2023
- Début des travaux : Courant 2023

Objet de l'action :

Interdiction du plastique au plus tard en janvier 2025, repas dit « végétarien », produits bios à partir de janvier 2022, lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi Egalim comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective scolaire.

La population de Bazemont augmente, les effectifs scolaires aussi : 204 élèves sont recensés sur la Commune. La restauration scolaire de l'école « La Fraternelle » se révèle d'une capacité trop juste et doit s'adapter aux exigences de la loi Egalim.

La construction d'une nouvelle salle de restauration scolaire par la Commune est en cours d'étude avec l'aide de l'organisme départemental Ingenier'Y.

Le terrain d'implantation du restaurant scolaire, située dans le parc de La Comédie, appartient à la commune.

Objectifs du projet :

- Construction d'un nouveau restaurant scolaire d'une surface d'environ 250 m² comprenant :
 - Une salle pour les élèves du primaire,
 - Une salle pour les maternelles,
 - Une cuisine en 2 parties : l'une pour la préparation des repas, l'autre pour la plonge,
 - Une réserve,
 - Des toilettes,
- La nouveauté consistera à proposer une liaison chaude (froide actuellement) avec confection des repas effectuée sur place par une entreprise ou venant d'une cuisine centralisée (Cf. Partie II.2.2.2.1.1 – Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial pouvant intégrer une cuisine centrale). La commune mettra à disposition des agents municipaux pour la distribution des repas.
- Suppression du préfabriqué et construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le service post scolaire et le centre de loisirs,
- Aménagement d'un préau,
- Réfection des 2 cours primaires et maternelles,
- Réaménagement de la salle de restauration actuelle pour une nouvelle destination d'utilisation.

Partenaires :

- Etat, Région, Département
- Ingenier'Y

Coût prévisionnel :

- Coût global du projet estimé : 700 000€ HT.

Plan de financement :

- Subventions accordées dans le cadre du Contrat Rural :

- Département : 30% d'un plafond de 370 000 euros soit : **111 000 €**
 - Région : 40% d'un plafond de 370 000 euros soit : **148 000 €**
 - **Total : 259 000 €**
-
- Subvention accordée dans le cadre d'un Contrat Rural Yvelines + :
 - 70% d'un plafond de 210 000 € soit : **161 000 €**
 - Subvention Etat : DETR à demander **70 000 €**
- Total des subventions accordées : 490 000 €**
- Participation communale : 30% de 700 000 euros soit : 210 000 €**

Calendrier :

- Etude : Courant 2021
- Avis Région, Département, Etat : Courant 2022
- Dépôt du Permis de construire : Fin 2022
- Lancement de l'appel d'offres : Début 2023
- Début des travaux : Courant 2023.

2.4.2.3. Patrimoine

2.4.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.3.1.1. Réfection structurelle de l'église et du clocher



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Suite au diagnostic réalisé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques, différentes mesures doivent être prises afin de protéger ce Monument classé inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.
- **Phase N°1** : Mise hors d'eau et traitement de l'édifice contre les remontées de capillaires,
- **Phase N°2** : Au niveau du Clocher : Restauration et le renforcement des élévations, remaillage des maçonneries et du beffroi,
- **Phase N°3** : Restauration générale du chœur, restauration ponctuelle de la nef.

Partenaires à solliciter :

- Fondation du patrimoine
- Région
- Département
- DRAC

Coûts prévisionnels :

- Phase 0 : Travaux d'urgence : 74 000 €
 - Phase N°1 : 463 000 €
 - Phase N°2 : 580 000 €
 - Phase N°3 : 791 000 €
 - Honoraires et bureaux d'études : 230 000 € HT
- Total Opération : 2 138 000 €

Calendrier :

- 2018 : Diagnostic réalisé par l'Architecte en chef des Monuments Historiques
- Courant 2022 : Concours de maîtrise d'œuvre

Objet de l'action :

L'Eglise de Saint-Nom-la-Bretèche est un Monument classé inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

A la suite d'un diagnostic réalisé par Pierre Bortolussi - Architecte en chef des Monuments Historiques, différentes mesures doivent être prises afin de protéger l'édifice.

Ce diagnostic conclut à :

- **Phase N°1** : La mise hors d'eau et traiter l'édifice contre les remontées de capillaires sur l'ensemble de l'Eglise : révision du Clos Couvert et réparations ponctuelles, barrières étanche de la nef et du chœur, réalisation d'un drainage,
- **Phase N°2** : Au niveau du Clocher : La restauration et le renforcement des élévations, remaillage des maçonneries et du beffroi,
- **Phase N°3** : Au niveau des intérieurs : Restauration générale du chœur, restauration ponctuelle de la nef.

Partenaires à solliciter par la Commune :

- Fondation du patrimoine
- Région
- Département
- DRAC

Coûts prévisionnels :

- Phase 0 Travaux d'urgence : sondages de reconnaissances des sols et des fondations :
Coût prévisionnel : 74 000 € HT
- Phase N°1 : Mise hors d'eau et traiter l'édifice contre les remontées de capillaires :

Coût prévisionnel : 463 000 € HT

- Phase N°2 : Restauration et renforcement des élévations du Clocher :
Coût prévisionnel : 580 000 € HT

- Phase N°3 : Restauration du chœur et de la nef
Coût prévisionnel du Chœur : 520 000 € HT
Coût prévisionnel de la nef : 264 000 € HT
Coût prévisionnel cave : 11 000 € HT
Soit un coût prévisionnel phase 3 : 791 000 € HT

TOTAL PHASES 0+1+2+3 : 1 908 000 € HT
Honoraires et bureaux d'études : 230 000 € HT

TOTAL OPERATION : 2138 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- Diagnostic réalisé en 2018 par l'Architecte en chef des Monuments Historiques Pierre BORTOLUSSI
- Concours de maîtrise d'œuvre : A lancer en 2022

2.4.2.3.2. **Feucherolles**

2.4.2.3.2.1. **Rénovation du Lavoir de l'Abbaye**



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Requalification du lavoir, situé sur un foncier public, et de l'orée du coteau boisé,
- Nettoyage de la friche environnante,
- Plantation d'arbres d'essences locales,
- Installation d'un banc,

Coût prévisionnel : 35 723 € HT

Plan de financement :

- Subvention Région (CAR)
- Conseil départemental : 70%

- Autofinancement : 30%

Calendrier :

- Etude de faisabilité et préchiffrage réalisés sur les abords du lavoir
- Recherches historiques et architecturales à mener.
- Réalisation pour le 2^{ème} semestre 2022.

Description de l'action :

Objectifs :

- Requalification du lavoir, situé sur un foncier public, aujourd'hui abîmé (et à la toiture démantelée) et de l'orée du coteau boisé,
- Nettoyage de la friche,
- Plantation d'arbres d'essences locales,
- Installation d'un banc.



Lavoir existant

Coût prévisionnel : 35 723 € HT

Plan de financement :

- Subvention Région (CAR)
- Conseil départemental : 70%
- Autofinancement : 30%

Calendrier :

- Etude de faisabilité et préchiffrage réalisés sur les abords du lavoir
- Recherches historiques et architecturales à mener.
- Réalisation pour le 2^{ème} semestre 2022.

2.4.2.3.3. Herbeville

2.4.2.3.3.1. Rénovation de l'Eglise Saint-Clair



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Couverture de la nef, de l'abside, et du chœur : Restauration des bois, restauration des couvertures, pose de charpente,
- Rosace et porte d'entrée : Réfection en pierre reconstituée de la rosace et restauration à l'identique des boiseries et ferrures de la porte d'entrée.

Coût prévisionnel (effectué par Ingenier'Y) :

- 281 044€ HT de coûts de travaux et prestations intellectuelles.

Plan de financement :

- L'édifice n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et de fait ne peut pas bénéficier des financements de la DRAC ainsi que de la Région IDF.
- Département : 85 000 € HT

Calendrier :

- Réalisation des travaux début 2021

Description de l'action :

L'église de Herbeville n'est pas protégée au titre des Monuments Historiques. Elle a été érigée au début du XIIème siècle (l'abside est d'inspiration romane), et restaurée en 1987.

La Commune d'HERBEVILLE a demandé à l'Agence INGENIERY de l'accompagner dans ses projets de restauration de l'Eglise Saint-Clair, et pour la réfection de la couverture du préau de son école.

Objectifs :

- Couverture de la nef, de l'abside, et du chœur : Restauration des bois, restauration des couvertures, pose de charpente,
- Rosace et porte d'entrée : Réfection en pierre reconstituée de la rosace et restauration à l'identique des boiseries et ferrures de la porte d'entrée.

Coût prévisionnel (effectué par Ingenier'Y) :

- L'édifice n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et de fait ne peut pas bénéficier des financements de la DRAC ainsi que de la Région IDF.
- 281 044€ HT de coûts de travaux et prestations intellectuelles.
- Subvention Département attendue : 85 000 € HT

2.4.2.3.4. Davron

2.4.2.3.4.1. Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Restauration complète de l'église du village (extérieur et intérieur),
- Remplacement de la couverture et Restauration de la charpente,

Coût prévisionnel :

- Montant total des travaux (incluant les frais d'architecte) : **2 146 270 euros HT,**
- Montant de la 1^{ère} tranche : 667 410€ HT + 46 719€ HT pour la maîtrise d'œuvre, soit 714 129 € HT.

Plan de financement :

- DSIL 2021 RELANCE Obtenue pour le financement de la toiture (couverture et charpente), 1^{ère} Tranche de travaux : 460 000 € HT,
- Autofinancement : 254 129 € HT
- **Total 1^{ère} tranche : 714 129 € HT**

Calendrier :

- 1^{ère} Tranche : Début : 10/2021 – Fin : 05/2022.
- Fin complète des travaux de restauration prévue : 03/2023

Description de l'action :

Objectifs :

- Restauration complète de l'église du village (extérieur et intérieur),
- Les qualités architecturales et la valeur historique de l'édifice (époque principale de construction XI et XIIème siècle, façade occidentale inscrite au titre des Monuments Historiques) motivent l'équipe municipale et l'ensemble des Davronais à entreprendre ce projet ambitieux et fédérateur pour redonner au patrimoine du village tout son éclat.
- Permettre aux promeneurs du GR1 de découvrir une des plus anciennes et des plus belles églises des Yvelines.



Photographie aérienne de l'Eglise Sainte Madelaine

Nature des travaux : Toiture (couverture et charpente)

- Le diagnostic réalisé en juillet 2019 par le cabinet Duplat, Architecte du Patrimoine, Architecte en chef des Monuments Historiques, a révélé de nombreuses pathologies liées d'une part à l'absence d'entretien correct de l'édifice depuis de nombreuses années et, d'autre part, à des « restaurations » hâtives et non soignées, réalisées à l'aide de matériaux peu appropriés à la sensibilité de patrimoine ancien.

Coûts estimatifs :

- **Le montant total des travaux (incluant les frais d'architecte) s'élève à 2 146 270 euros HT** (dont 115 716 € HT pour frais architecte). Compte tenu du coût et de l'ampleur du chantier,

il est nécessaire de procéder par tranches, déterminées en fonction des rénovations urgentes destinées à la préservation de l'édifice.

➤ **1^{ère} tranche :**

- Remplacement de la couverture : Dépose de l'ensemble des ardoises ; Remplacement des linteaux fragilisés par des voliges ; Mise en œuvre d'une ardoise neuve ; Réfection des faitages, noues et rives en zinc ; Remplacement des gouttières pendantes et des descentes d'eaux pluviales, compris création d'un réseau enterré et raccordement au réseau existant ; Mise en œuvre de chatières de ventilation dans les pans de couverture ; Restauration des épis de faitage conservés (au droit du chœur et du clocher) ; adaptation de la croix pour mise en place d'un paratonnerre (compris descentes des conducteurs et mise en œuvre d'un parafoudre),
- Restauration de la charpente : confortations ponctuelles, vérification et révision des assemblages, dépose et repose de vieux bois, pose de bois en chêne neuf en remplacement des parties à bout d'usage...
- **Le montant de cette 1^{ère} tranche s'élève à 667410€ HT + 46719€ HT pour la maîtrise d'œuvre, soit 714 129 € HT.**

➤ **Reste des travaux :**

- Dans un souci d'économie concernant l'installation de l'échafaudage, il serait opportun d'effectuer les travaux sur les parties hautes de l'extérieur en même temps que la toiture (montant des travaux des maçonneries des parties hautes de l'extérieur : 371 133 € HT).
- Reste des travaux extérieurs : lots vitraux, menuiserie, aménagement de la Place.
- Travaux intérieurs : lots maçonnerie, charpente, peintures et électricité.

Plan de financement :

- DSIL 2021 RELANCE Obtenue pour le financement de la toiture (couverture et charpente), 1ere Tranche de travaux : 460 000 € HT,
- Autofinancement : 254 129 € HT
- **Total 1^{ère} tranche : 714 129 € HT**

Calendrier :

- 1ere Tranche : Début : 10/2021 – Fin : 05/2022.
- Fin complète des travaux de restauration prévue : 03/2023

2.4.2.4. Equipements sportifs

2.4.2.4.1. CC Gally-Mauldre

2.4.2.4.1.1. Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- **Bâtir une offre footballistique fiable, adaptée et de qualité** qui réponde à la demande de pratique sur le territoire et pour tous les habitants,
- **Organiser et mutualiser les ressources matérielles ou financières** du territoire autour d'un projet footballistique,
- **Conforter le rôle et le positionnement de la Communauté de Communes Gally-Mauldre** comme acteur territorial de référence, par la création de lien social, culturel et intergénérationnel grâce au sport.

Calendrier :

- S'agissant d'un projet à moyen/long terme, un calendrier reste à définir, ainsi qu'un plan de financement et une estimation des coûts prévisionnels.

La **mutualisation des équipements sportifs au profit des équipes intercommunales de football** est un axe majeur de la politique sportive territoriale de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Elle se décline selon **trois objectifs** :

- **Bâtir une offre footballistique fiable, adaptée et de qualité** qui réponde à la demande de pratique sur le territoire et **pour tous les habitants** :
 - Soutien à la **diversité des pratiques** (compétition, animation, loisir, scolaire et périscolaire, etc.),
 - Constitution d'un **vivier disponible et stabilisé de cadres techniques hautement compétents**, en améliorant notamment l'attractivité du bénévolat par de **défraiement**,
 - Pilotage de la **formation** initiale ou continue des professionnels du football,
 - Consolidation du **potentiel** des infrastructures sportives existantes.



- **Organiser et mutualiser les ressources matérielles ou financières** du territoire autour d'un projet footballistique :
 - Optimisation de **l'utilisation** des terrains de football existants sur le territoire,
 - Mise en place d'un dispositif de **transport** afin d'assurer la **mobilité** entre les sites d'entraînement et de compétition,
 - Identification de nouvelles **sources de financement ou d'économies** (mécénat, sponsoring caritatif et entrepreneurial, dons),
 - Evolution des structures associatives vers des **modèles hybrides semi-entrepreneuriaux**, incluant une méthode de gestion de projets et de budgets dans le cadre d'une planification pluriannuelle,
 - Orientation des **ressources publiques vers l'investissement**, des **ressources privées vers le fonctionnement**.



- **Conforter le rôle et le positionnement de la Communauté de Communes Gally-Mauldre** comme acteur territorial de référence, par la **création de lien social, culturel et intergénérationnel grâce au sport** :
 - Aménagement **d'espaces de convivialité** intégrés aux infrastructures sportives destinés à accueillir spectateurs, familles, animations et événements en parallèle des rencontres sportives,
 - Associer l'attractivité des **équipements sportifs** à l'attractivité **globale du territoire**.



Calendrier :

S'agissant d'un projet à moyen/long terme, un calendrier reste à définir, ainsi qu'un plan de financement et une estimation des coûts prévisionnels.

2.4.2.4.2. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.4.2.1. Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- **Terrain Multi Sport de type « City Stade »** (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
 - Développer les activités physiques et sportives pour les publics scolaires, périscolaires,
 - Encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents.

L'équipement est conçu pour jouer au basket-ball, futsal, handball, volley, badminton.

- Equipement « Aire de jeux » (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
 - Répondre aux besoins d'activités des jeunes de 6 à 14 ans,
 - Offrir de multiples possibilités d'actions : escalader, se reposer, se regrouper, échanger,
- Equipement « Station street workout » (espace Jacques Kosciusko-Morizet) :
 - Cette station est un entraînement physique qui construit et développe la musculature.

Partenaires :

- Agence National du Sport, Fédération Française de basket, Fédération Française de Street Work Out, Région Ile-de-France.

Coûts prévisionnels :

- Coût du projet Global : 203 000€ HT.

Plan de financement :

- Conseil Régional : taux de subvention : 50% - Réalisation du dossier en cours
- Agence National du sport : Réalisation du dossier en cours

Calendrier :

- Travaux : 2ème semestre 2021.

Indicateurs d'évaluation :

- Satisfaction des utilisateurs, demande des jeunes.

Objets de l'action :

- Aménagement d'un terrain multisports de type « city stade »,
- Aménagement d'une aire de jeux pour enfants de 6 à 14 ans,
- Aménagement d'une station « street workout ».
- **Lieu d'implantation :** L'espace Jacques Kosciusko-Morizet, située Rue Arthur Rimbaud, Place Henri Hamel,

Objectifs :

- **Terrain Multi Sport de type « City Stade » :**
 - Développer les activités physiques et sportives pour les publics scolaires, périscolaires et extrascolaires,

- Encourager la pratique sportive encadrée des préadolescents et adolescents, laquelle constitue pour eux un apport en termes de sociabilité, et de construction de la personnalité.

L'équipement est conçu pour jouer au basket-ball, au futsal/mini-foot, au handball, au volleyball, au badminton.

➤ **Equipement « Aire de jeux » :**

- Prendre en compte le développement du jeune entre 6 et 14 ans. Elle est créée pour répondre à tous les besoins d'activités de ceux-ci : les attirer, les stimuler, et ce selon chaque tranche d'âge.
 - Offrir de multiples possibilités d'actions, comme : escalader, se reposer, se regrouper pour se retrouver à plusieurs, échanger, partager, etc.
- Equipement « Station street workout » :
- Cette station est un entraînement physique qui construit et développe la musculature. Elle permet d'améliorer la force, la flexibilité, l'endurance, l'équilibre, l'agilité et la coordination.

Partenaires :

- Agence National du Sport, Fédération Française de basket, Fédération Française de Street Work Out, Région Ile-de-France.

Coûts prévisionnels :

- Coût du projet Global : 203 000€ HT dont :
Terrassement VRD : 100 000 € HT
Terrain multi sports : 45 000 € HT
Aire de jeux de 160 m² en sol souple : 41 000€ HT
Street Work out : 17 000 € HT

Plan de financement :

- Conseil Régional : taux de subvention : 50% - Réalisation du dossier en cours
- Agence National du sport : Réalisation du dossier en cours

Calendrier :

- Consultations entreprises : terminée
- Travaux : 2ème semestre 2021.

Indicateurs d'évaluation :

- Satisfaction des utilisateurs, demande des jeunes

2.4.2.5. Petite enfance

2.4.2.5.1. Crespières

2.4.2.5.1.1. Aménagement d'une deuxième micro-crèche



Présentation synthétique du projet

Objectifs / Projet :

- Extension et aménagement d'un bâtiment existant (bibliothèque) pour la création d'une 2^{ème} micro-crèche,
- Le projet représente environ 140 / 150 m² au sol.

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT.**
- Une DETR sera sollicitée.

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation des travaux courant 2022 après obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Objets de l'action :

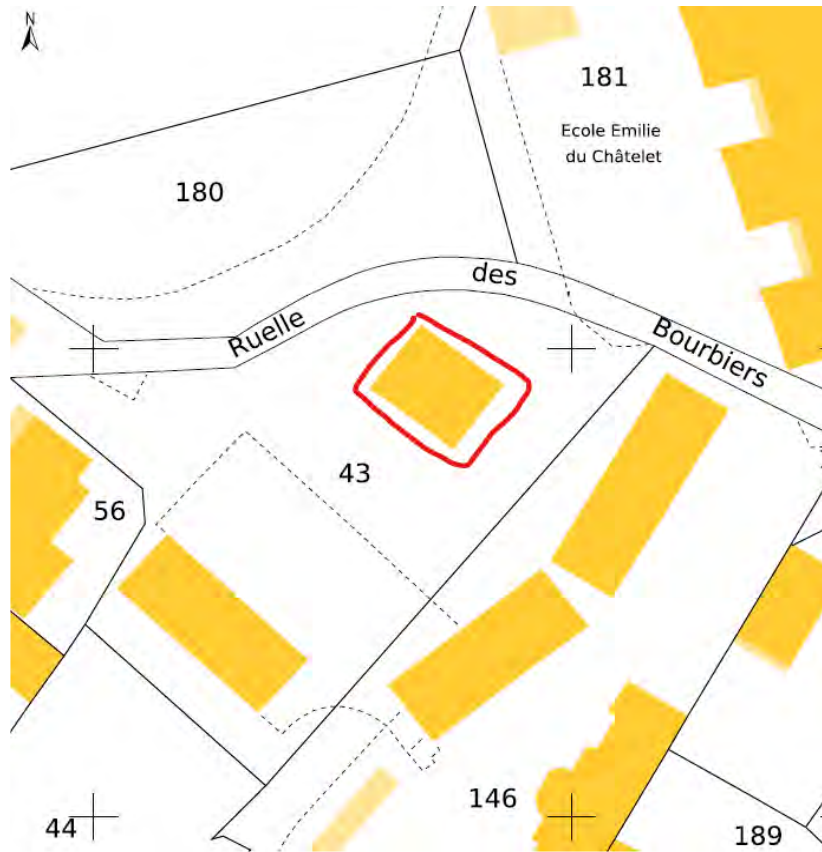
- Extension et aménagement d'un bâtiment existant (bibliothèque) pour la création d'une 2^{ème} micro-crèche,
- Le projet représente environ 140 – 150 m² au sol.

Coûts prévisionnels et plan de financement :

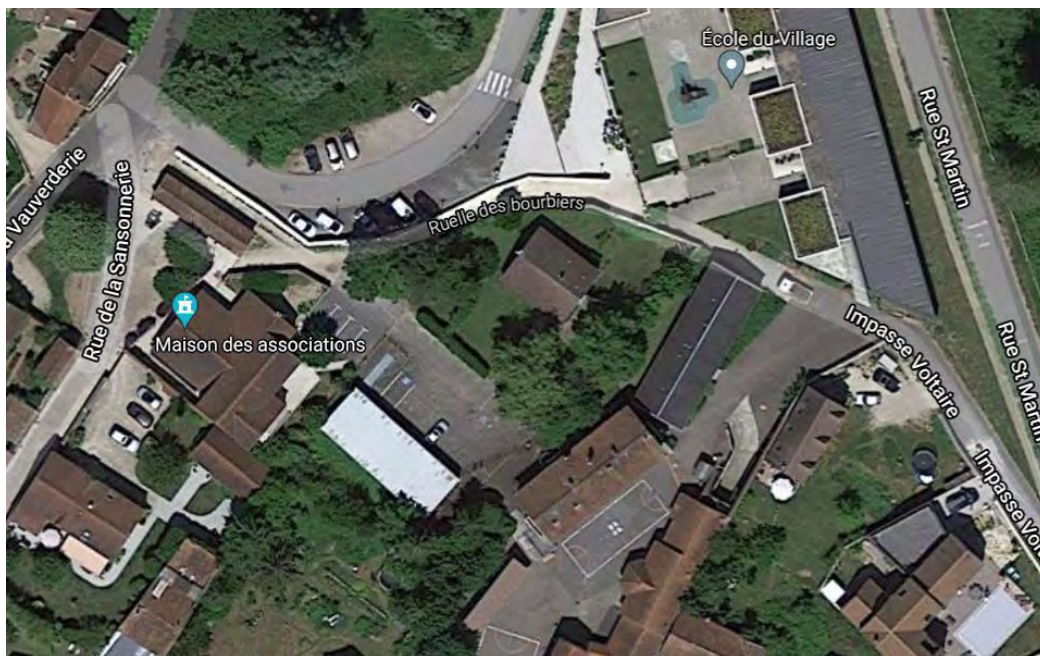
- Les dépenses d'investissement sont estimées à **170 000 € HT.**
- Une DETR sera sollicitée.

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation des travaux courant 2022 après obtention d'une autorisation d'urbanisme.



Plan cadastral et photo aérienne de l'actuelle bibliothèque, devant être aménagée en 2^{ème} micro-crèche



2.5. Compétence « Transports »

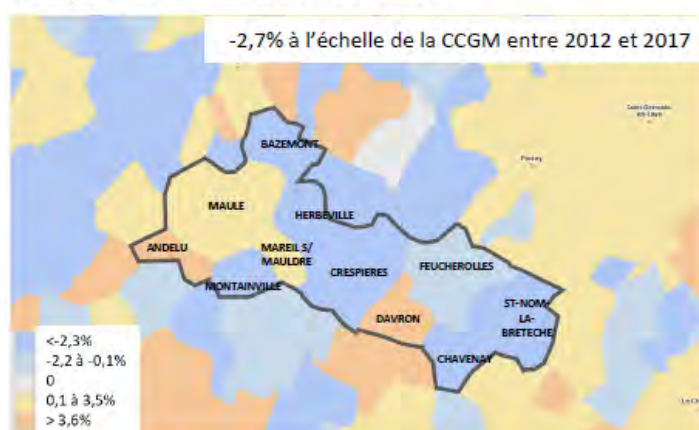
2.5.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.5.1.1. Energie et transports

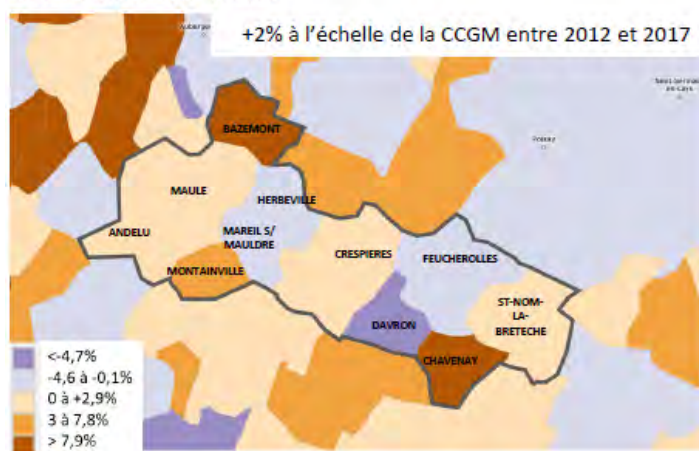
L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.

Évolution de la part modale des déplacements domicile-travail en transports en commun entre 2012 et 2017



Évolution de la part modale des déplacements domicile-travail en voiture entre 2012 et 2017



Sources : Insee et Observatoire des Territoires, 2017

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

Un Plan Climat Air Energie Territoire est en cours d'élaboration (Cf. II.3.2.1.1.1).

2.5.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)



Diagnostic :

- En janvier 2018, la CCGM a été choisie pour devenir le premier pilote francilien de la Région à expérimenter sur son territoire **FLEXIGO (devenu TAD Ile-de-France)**. Il sera nécessaire de mesurer ses effets sur le long terme, encore peu perceptibles à ce jour ;
- **Développement des mobilités douces**, notamment au sein des pôles du territoire. Néanmoins, il n'est pas noté de grandes évolutions au sein des plus petites communes, notamment pour les déplacements du quotidien ;
- **Les communes et la CCGM ont porté des projets d'aménagement de liaisons douces** entre différentes communes : Piste Saint-Nom-la-Bretèche – Feucherolles (réalisée par le Département), piste Chavenay – Collège de Feucherolles (mise en service en novembre 2019), et piste Mareil – Maule en cours de réflexion et qui sera intégrée au Schéma Directeur des Mobilités Douces.



Stratégie :

- **Amélioration du réseau de transports collectifs** pour une desserte du territoire plus performante et plus efficace ;
- **Mise en place de liaisons douces** et mise au cœur de l'intermodalité dans l'aménagement, amélioration ou création de parkings relais, près des pôles de transports.



Contraintes :

- Modes de vie et habitudes, distances parfois élevées propres à la physionomie du territoire intercommunal, topographie du territoire, sécurité, congestion urbaine, inégalités territoriales vis-à-vis du réseau de transport, ressources financières.
- Le développement des transports en commun est aujourd'hui fortement contraint sur le territoire par les choix portés à l'échelle régionale par *Ile de France Mobilités, Autorité Organisatrice des Mobilités*.

✓ Projets :

- Aménagements pour les mobilités douces

CCGM : Elaboration du Schéma Directeur pour la Mobilité Douce (SDMD) ; Création de la liaison déjà identifiée Maule – Mareil-sur-Mauldre ; Soutien et développement du Transport à la Demande (TAD) existant.

Feucherolles : Aménagement de voirie en traversée de village (cheminements piétonniers et cyclables).

Saint-Nom-la-Bretèche : Etude de faisabilité d'un système de covoiturage pour accéder à la Gare / Marquage et balisage des pistes cyclables.



Echéances techniques / administratives :

- **Proche** : **CCGM** : Elaboration du Schéma Directeur pour la Mobilité Douce (SDMD) / **CCGM** : Création de la liaison déjà identifiée Maule – Mareil-sur-Mauldre / **CCGM** : Soutien et développement du Transport à la Demande (TAD) existant ; **Saint-Nom-la-Bretèche** : Etude de faisabilité d'un système de covoiturage pour accéder à la Gare / Marquage et balisage des pistes cyclables.
- **Moyenne** : **Feucherolles** : Aménagement de voirie en traversée de village.

2.5.2.1. Aménagements pour les mobilités douces

2.5.2.1.1. CC Gally-Mauldre

2.5.2.1.1.1. Elaboration intercommunale du Schéma Directeur pour la Mobilité Douce (SDMD)



Le cahier des charges du **Schéma Directeur des Mobilités Douces** de la Communauté de communes Gally-Mauldre a été finalisé en **janvier 2021**.

Il présente les **enjeux** du territoire en termes de circulation :

En qualité **d'organisateur de la mobilité sur son territoire**, la Communauté de communes Gally Mauldre est pleinement investie dans l'amélioration et le développement des transports collectifs et des modes actifs, tels qu'identifiés au SCOT approuvé le **4 février 2005** :

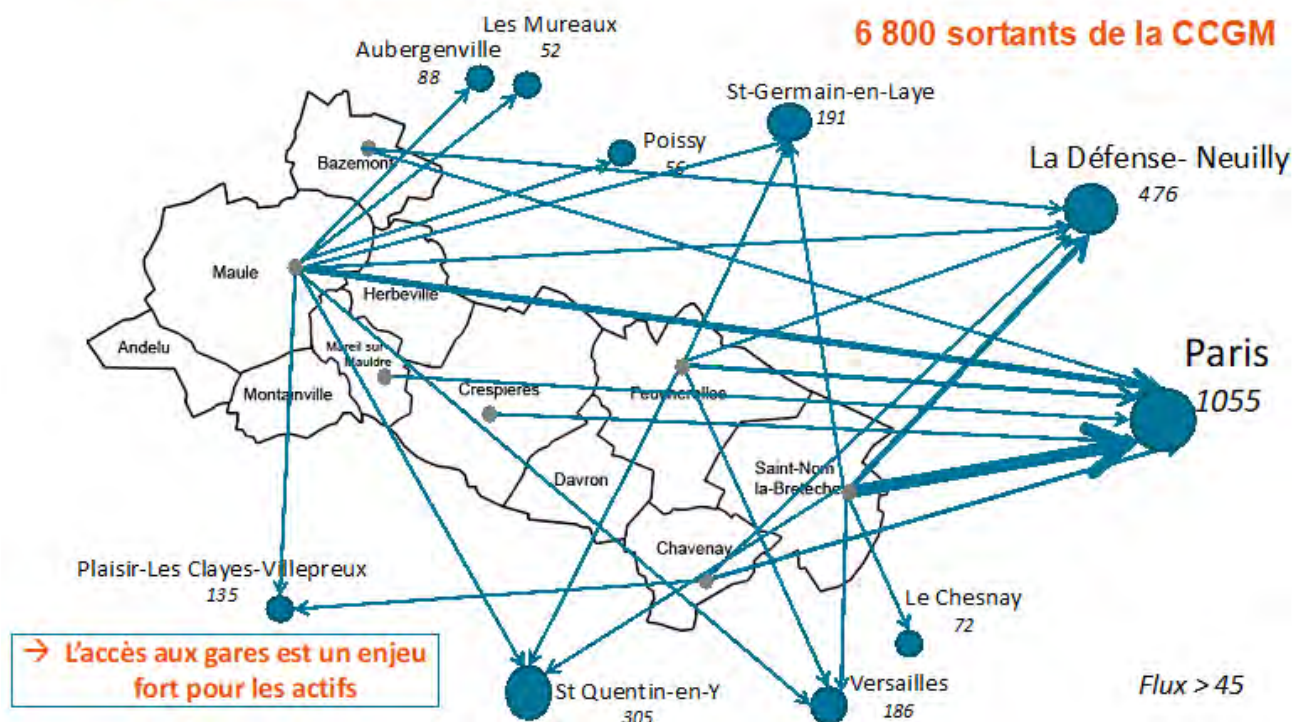
« Optimiser **l'accessibilité interne**, en adaptant les **liaisons bus** existantes à la demande et aux habitudes de déplacements ; en favorisant l'usage des **transports en commun** et des modes doux (développement de voies douces, pour la découverte du territoire et la pacification des déplacements non motorisés) ».

Garantir une mobilité pour tous ses habitants sur l'ensemble de son territoire rural constitue ainsi un véritable défi.

Le cahier des charges énonce aussi les éléments que l'étude doit intégrer :

- **L'identification des liaisons douces possibles** - existantes ou à créer – sur l'ensemble du territoire en favorisant le partage de la voirie pour tous les usagers lorsque la sécurité le permet (piétons, PMR, vélos, transports en communs, voitures et transports logistiques, engins agricoles...);
- **La création de parcours cyclables et pédestres** privilégiés pour relier les points d'intérêts du territoire : services à la population, lieux culturels et sportif, commerces et zones d'activités, gares, forêt domaniale, etc.;
- **Recensement et traitement de données** (flux et trames actuels, enquêtes prospectives, identification des points de passage et de destination stratégiques à privilégier, identification des liaisons possibles en usages partagés);
- **Prises en compte des contraintes réglementaires** (SCOT, PLU) et de l'organisation des réseaux de transports existants (dans une perspective multimodale);
- **Réalisation des documents synthétiques** en vue de leur présentation aux élus;
- **Détermination des parcours** pour chaque piste cyclable (plan);
- **Planification des actions dans le temps**, et **estimation des coûts** de réalisation.

Flux domicile-travail INSEE 2012



Le Bureau d'étude « B&L Evolution » a proposé une offre acceptée en avril 2021, qui comprend :

- L'élaboration d'un **diagnostic intercommunal** ;
- L'élaboration d'un **schéma d'organisation des circulations douces** pour déboucher sur les **propositions d'interventions** ;
- La construction d'un **programme d'actions partagé** et la définition des modalités de sa **mise en œuvre** ;
- L'accompagnement à la définition d'un dispositif de **suivi et d'évaluation** ;
- Une **stratégie de communication et de concertation pédagogique**, de mobilisation, de participation et d'engagement des acteurs du territoire (élus, acteurs économiques, associations, citoyens, etc.)

Le bureau d'études a également proposé le calendrier suivant :

	Phase 1
Cadrage – Lancement	Avril 2021
Diagnostic et mobilisation des acteurs	Avril 2021 – Juillet 2021
	Phase 2
Conception de scénarios	Août 2021
Validation du Schéma d'organisation des circulations douces	Octobre 2021
	Phase 3
Elaboration du Plan d'actions	Novembre 2021 – Décembre 2021
Livable finaux	Janvier 2022
Réunion de présentation en Conseil communautaire	Janvier 2022

Un planning détaillé est proposé en annexe. Le planning retenu sera à discuter ensemble lors du lancement de la mission.



Concernant les pistes cyclables à réaliser, la piste Mareil-Maule a d'ores et déjà été identifiée et sera intégrée au Schéma Directeur.

2.5.2.1.1.2. Liaison identifiée et à réaliser prochainement entre Maule et Mareil-sur-Mauldre



Présentation synthétique du projet

Objectifs / Projet :

- La CCGM souhaite poursuivre son programme de création de circulations douces, afin de faciliter les déplacements, notamment pour ceux des collégiens vers ou depuis le Collège mais également par la suite vers le centre-ville et la Gare,
- Après la réalisation des tronçons Saint-Nom-la-Bretèche / Feucherolles et Chavenay / Feucherolles, elle projette de **créer une piste cyclable entre Mareil-sur Mauldre et le collège de Maule par le Chemin de Richemont et la Rue de Mareil (1800 m),**
- Etude de faisabilité réalisée, avec passage de la piste sur des emprises communales.

Coûts prévisionnels :

- Montant des travaux en Investissement : 277 668€ HT
- Subventions possibles :
 - Département : 83 300€
 - Région : 25% à confirmer
 - **DETR globale accordée avant la mise en place du CRTE : 102 000€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule,**
 - **DSIL globale accordée avant la mise en place du CRTE : 45 488€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule.**
 - **DSIL et DETR devront être redemandés.**

Calendrier prévisionnel :

- Soumis à l'accord du Département, et à son intégration au Schéma Directeur des Circulations douces, actuellement en cours d'élaboration.

Objet de l'action :

La Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite poursuivre son programme de création de circulations douces sur son territoire. Après la réalisation des tronçons Saint-Nom-la-Bretèche / Feucherolles et Chavenay / Feucherolles, elle projette de **créer une piste cyclable entre Mareil-sur Mauldre et le collège de Maule par le chemin de Richemont et la rue de Mareil.**

Cette circulation douce présente un linéaire de 1800 mètres.

La CCGM a ainsi procédé à une étude de faisabilité de cette piste cyclable dont le passage sera à prévoir sur des emprises communales. Ce projet s'inscrit avec la volonté intercommunale de développer le maillage des circulations douces et la mobilité sur son territoire afin de faciliter les déplacements, notamment pour les déplacements des collégiens vers ou depuis le Collège mais également par la suite vers le centre-ville et la Gare.

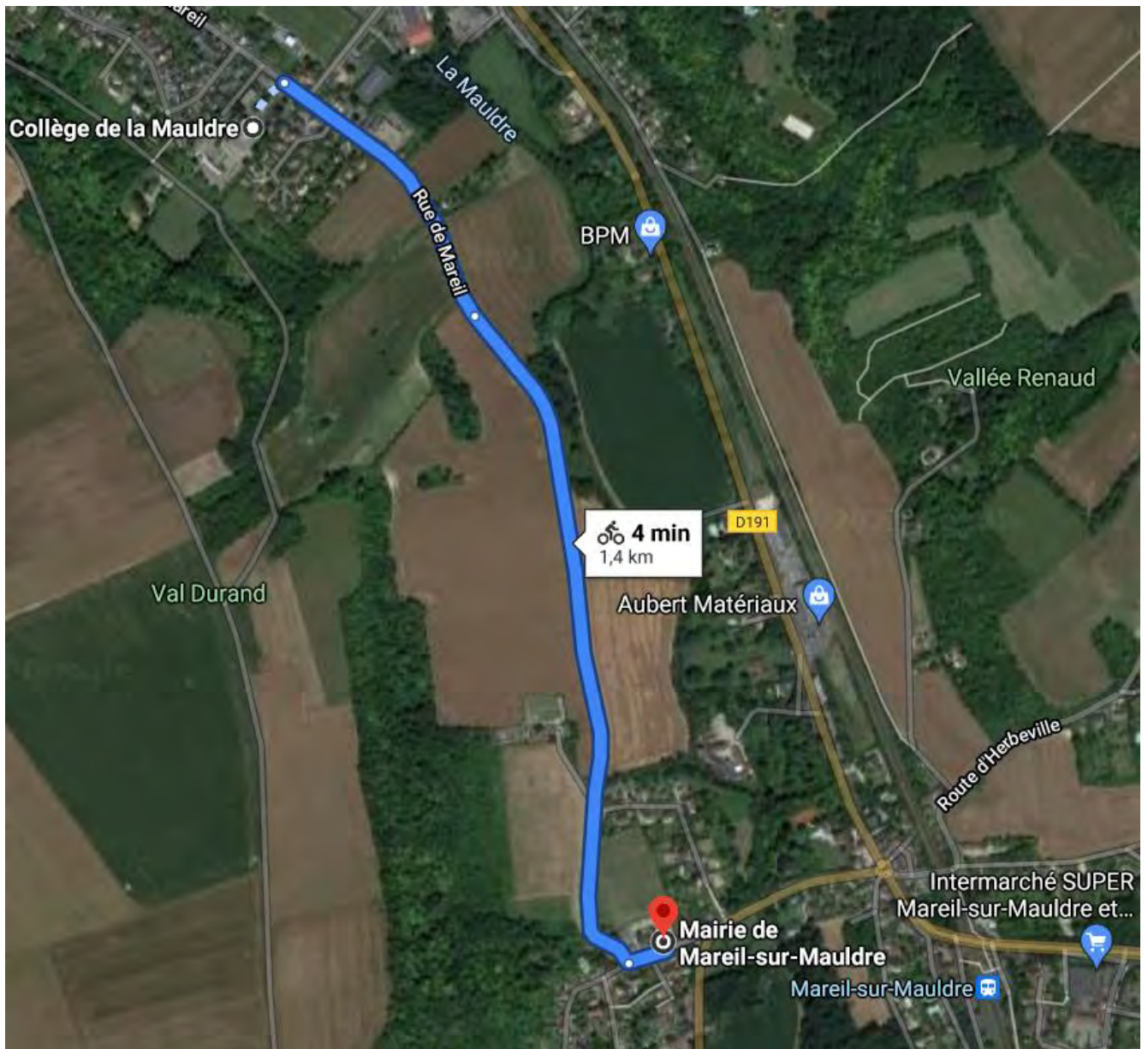


Photo aérienne de la piste cyclable Mareil-sur-Mauldre / Maule étudiée

Calendrier prévisionnel :

- Soumis à l'accord du Département, et à son intégration au Schéma Directeur des Circulations douces, actuellement en cours d'élaboration.

Coût des travaux et plan de financement prévisionnel :

Coûts prévisionnels :

- Montant des travaux en Investissement : 277 668€ HT
- Subventions possibles :
 - Département : 83 300€
 - Région : 25% à confirmer
 - **DETR globale accordée avant la mise en place du CRTE** : 102 000€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule,
 - **DSIL globale accordée avant la mise en place du CRTE** : 45 488€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule.

Les DETR et DSIL ont été accordées avant la mise en place du CRTE, et devront être redemandées.

2.5.2.1.1.3. Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles



Cette opération avait pour objet la création d'une piste cyclable sur le Chemin des bœufs d'une longueur de 800 mètres entre Chavenay et le Collège de Feucherolles.

La Communauté de Communes Gally Mauldre a retenu l'entreprise Watelet pour la réalisation de cette piste cyclable, qui a été mise en service en fin d'année 2019.

Coût du Marché avec Watelet : 180 427,10€ HT,

Subvention Département Yvelines : 28 000€,

Subvention Région Ile-de-France : 25% soit 50 956€,

DETR globale : 102 000€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule,

DSIL globale : 45 488€ pour les pistes Chavenay – Feucherolles et Mareil-sur-Mauldre – Maule.



Photo aérienne de la piste cyclable Chavenay / Collège de Feucherolles créée

2.5.2.1.1.4. Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles



Depuis 2006, le Département des Yvelines mène une politique de développement des circulations douces afin d'encourager la pratique de ce mode de transport non polluant. A ce jour, on évalue à **850 km le linéaire total des itinéraires cyclables aménagés sur les voies communales, départementales ou nationales de notre département**. Ce linéaire total de 850 km se répartit comme suit :

- 300 km le long des routes départementales,
- 50 km de voies vertes et forestières,
- 500 km de voies communales et chemins ruraux.

Avec la mise en œuvre du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies vertes adopté le 18 juin 2010, ce seront à terme 500 km de réseau continu d'aménagements cyclables destinés à la promenade et aux déplacements utilitaires qui seront proposés, permettant d'accéder au formidable patrimoine naturel, architectural et historique des Yvelines.

La piste cyclable Saint-Nom-la-Bretèche – Feucherolles, d’une longueur de 3 000 mètres et réalisée en 2012, appartient ainsi au Département et fait donc partie du linéaire de 300 km le long des routes départementales.

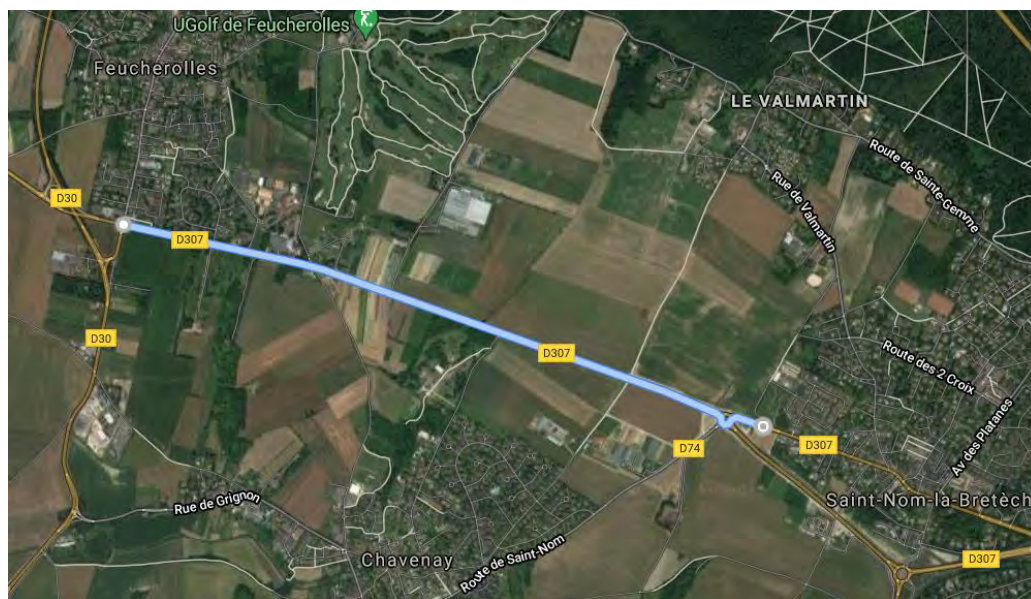


Photo aérienne de la piste cyclable Feucherolles / Saint-Nom-la-Bretèche créée

2.5.2.1.1.5. Soutien et développement du transport à la demande (TAD)



La Communauté de Communes Gally Mauldre a été choisie par Île-de-France Mobilités pour devenir le **premier pilote francilien** à expérimenter sur son territoire le dispositif « **FLEXIGO** », un nouveau concept de mobilité en milieu rural. Ce transport collectif innovant a pour objectif de répondre au mieux aux besoins divers de l’ensemble des habitants du territoire rural



Transport à la demande (TAD) - CCGM

Ce service propose un **transport à la demande sur réservation**.

Mis en service en **janvier 2018**, cette solution de **mobilité collective et innovante** a pour objectif de **répondre aux divers besoins** de l’ensemble des habitants du **territoire rural** de Gally-Mauldre.

Depuis le **11 juin 2019**, Île-de-France Mobilités a lancé sa plateforme dédiée au **transport à la demande**. « Flexigo » disparaît et laisse place à « **TAD Île-de-France Mobilités** ». Il est possible de réserver des trajets en utilisant le site d’Île-de-France Mobilités, l’application « TAD Île-de-France Mobilités » ou le téléphone.

Il sera nécessaire de mesurer ses effets sur le long terme, encore peu perceptibles à ce jour. **Dans tous les cas, La Communauté de Communes Gally Mauldre souhaite soutenir et développer ce TAD.**

2.5.2.1.2. Feucherolles

2.5.2.1.2.1. Aménagement de voirie en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables



Présentation synthétique du projet

Les travaux s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de voirie en traversée de village. Le projet en est au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

Objectifs :

- Embellissement environnemental,
- Sécurisation des voies partagées.

Actions en cours :

- Marché à lancer en 2022 pour l'aménagement de la Rue de Poissy et de la Grande Rue.

Coût prévisionnel :

- Confection de béton désactivé pour cheminements piétonniers : 165 000 € HT
- Confection de béton désactivé pour piste cyclable : 116 000 € HT

Objet du projet :

- Les travaux de cheminements piétonniers et de piste cyclable s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de voirie en traversée de village – route de Poissy et Grande Rue.
- Le projet en est au stade de l'APS - Avant-Projet Sommaire.

Objectifs :

- Embellissement environnemental,
- Sécurisation des voies partagées : Maîtrise de la vitesse et réduction du nombre d'incidents.

Actions en cours :

- Marché à lancer en 2022 pour l'aménagement de la Rue de Poissy et de la Grande Rue
- Maîtrise d'œuvre et ingénierie : JSI IDF – NORMANDIE

Coût prévisionnel :

- Confection de béton désactivé pour cheminements piétonniers : 165 000 € HT
- Confection de béton désactivé pour piste cyclable : 116 000 € HT

2.5.2.1.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.5.2.1.3.1. Etude de faisabilité concernant un système de covoiturage pour accéder à la gare



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Proposer un moyen supplémentaire d'accès à la gare par la mise en place d'un système de covoiturage,
- Le bureau d'études ECOV est pressenti pour réaliser l'étude de faisabilité puis si concluant de mettre en place ce dispositif de covoiturage avec des bornes et le logiciel de réservation.

Partenaires :

- ECOV qui réalise l'étude de faisabilité puis la mise en place du système.
- L'ADEME sera contacté si l'appel à projet est reconduit afin de financer les 20% restants.

Coûts prévisionnels :

- Etude de faisabilité : 16443 € HT selon le devis réalisé par ECOV,
- Mise en place de radars pédagogiques : 3 x 3850€ = 11 550 € HT,
- Etude complète : 90 000 € HT selon le devis réalisé par ECOV

Plan de financement :

- Commune : 16 443 € pour l'étude de faisabilité puis 36 000 € d'autofinancement,
- CEE : 54 000€,
- Demande de financement auprès de l'ADEME : 18 000 € sur les 36 000 € Ville.

Calendrier prévisionnel :

- Etude de faisabilité : Eté 2021,
- Réalisation : fin 2021

Indicateurs d'évaluation :

- Fréquentation et gain de trajets pour les véhicules particuliers.

La Gare de Saint-Nom-la-Bretèche est située à 3 km du centre-ville dans la forêt de Marly, et sur la Commune de L'Etang-la-Ville. Le parking est saturé dès 8h30.

L'objectif de cette étude est de :

- Proposer un moyen supplémentaire d'accès à la gare par la mise en place d'un covoiturage,
- Le bureau d'études ECOV est pressenti pour réaliser l'étude de faisabilité puis si concluant de mettre en place ce dispositif de covoiturage avec des bornes et le logiciel de réservation.

Partenaires :

- ECOV qui réalise l'étude de faisabilité puis la mise en place du système.
- ECOV recherche les aides au financement de 60% auprès de la CEE.
- L'ADEME sera contacté si l'appel à projet est reconduit afin de financer les 20% restants.

Coûts prévisionnels :

- Etude de faisabilité : 16443 € HT selon le devis réalisé par ECOV,
- Mise en place de radars pédagogiques : 3 x 3850€ = 11 550 € HT,
- Etude complète : 90 000 € HT selon le devis réalisé par ECOV

Plan de financement :

- Commune : 16 443 € pour l'étude de faisabilité puis 36 000 € d'autofinancement,
- CEE : 54 000€,
- Demande de financement auprès de l'ADEME : 18 000 € sur les 36 000 € d'autofinancement.

Calendrier prévisionnel :

- Etude de faisabilité : Eté 2021,
- Réalisation : fin 2021

Indicateurs d'évaluation : Fréquentation et gain de trajets pour les véhicules particuliers.

2.5.2.1.3.2. Marquage et balisage des pistes cyclables afin de réaliser un maillage avec les pistes intercommunales et départementales



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- 80% de la population communale maillé aux circulations douces cyclables,
- Faciliter l'accès des Nonnais Bretéchois aux centres de rassemblement de la population au travers des mobilités douces,
- Connecter les mobilités douces communales en procédant aux maillages avec les communes voisines, la Gare, le Collège, etc.

Partenaires :

- La Communauté de Communes Gally Mauldre : Maître d'Ouvrage concernant la réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces.

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- Devis de Marquage au sol : 25 000 € HT en Autofinancement

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation en Juillet 2021

Description détaillée de l'action :**Objectifs :**

- 80% de la population maillé aux circulations douces cyclables,
- Faciliter l'accès des Nonnais Bretéchois aux centres de rassemblement de la population au travers des mobilités douces : Ecoles, Bibliothèque, Espace JKM, Bicross, Eglise, Pôle sportif, Maison des Associations.
- Connecter les mobilités douces communales aux circulations douces départementales :
- Maillages avec les communes voisines, la Gare (futur RER vélo), le Collège, etc.

Partenaires :

- La Communauté de Communes Gally Mauldre : Maître d'Ouvrage concernant la réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces (Cf. 5.2.1.1.1).

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- Devis de Marquage au sol : 25 000 € HT en Autofinancement

Calendrier prévisionnel :

- Réalisation en Juillet 2021

2.6. Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »

2.6.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.6.1.1. Le développement de la fibre

Se reporter au 2.2.1.2.3.2.

2.6.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)



Diagnostic :

- **Une progression importante** de la part des locaux pouvant être raccordés à la fibre et au très haut débit ;



Stratégie :

- **Développer l'accès à la fibre THD** sur l'ensemble du territoire à destination des ménages, entreprises et administrations.



Contraintes :

- Réalisation technique, ressources financières.



Projets :

- **Urbanisme**

CCGM : Dématérialisation intercommunale des autorisations d'urbanisme.

- **Développement économique**

Bazemont : Création d'un espace de coworking « La clé des champs ».

- **Sécurité**

Saint-Nom-la-Bretèche : Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée de l'Ecole Jean de la Fontaine.

Chavenay : amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique.



Echéances techniques / administratives :

- Proche :

CCGM : Dématérialisation intercommunale des autorisations d'urbanisme ;

Saint-Nom-la-Bretèche : Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée de l'Ecole Jean de la Fontaine.

Chavenay : amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique.

- Moyenne :

Bazemont : Création d'un espace de coworking « La clé des champs »

2.6.2.1. Urbanisme

2.6.2.1.1. CC Gally-Mauldre

2.6.2.1.1.1. Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, à **partir du 1^{er} janvier 2022**, de **recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique**, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission,
- Les communes de plus de 3500 habitants devront, à compter du 1^{er} janvier 2022, disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées,
- L'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit « **programme Démat.ADS** »,
- Simplification des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande en ligne,
- Réduction des délais de transmission entre services consultés.

- Efficacité et optimisation des processus grâce à un accès simultané des services consultés sur une plateforme centralisée (PLAT'AU),
- Economies (dossiers, papier, affranchissements),

Coûts prévisionnels et plan de financement :

- **Objet de la prestation – BP 2021 :** Mise en place du module PLAT'AU, Formations sur le module SVES pour les 11 Communes et la CCGM, Etablissement d'une page Internet personnalisée par Commune et formations, Formation générale sur le logiciel,
- **Coût total sur l'année 2021 :** 15 930 € HT et 19 116 € TTC.
- Les Collectivités qui anticiperont l'échéance du 1^{er} janvier 2022 vont pouvoir prétendre à une aide de l'État d'un minimum de 4 000 euros, augmentée de 400€ par commune rattachée, au titre du plan de relance,
- Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent impérativement déposer leur dossier avant la fin octobre 2021.

Objet de l'action :

Dans le cadre de la Démarche « Action publique 2022 » lancée par le Gouvernement et destinée à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, **toutes les communes seront concernées par l'obligation légale, à partir du 1^{er} janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission.** 1,5 Millions d'autorisations d'urbanisme sont déposées en France chaque année, plus de 850 à échelle de la Communauté de Communes Gally Mauldre (hors CUa).

Par ailleurs, la Loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite Loi ELAN), du 23 novembre 2018, prévoit que les communes de plus de 3500 habitants devront, à compter du 1^{er} janvier 2022, disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées.

Cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Un arrêté pris par le ministère chargé de l'urbanisme définit les modalités de mise en œuvre de cette téléprocédure.

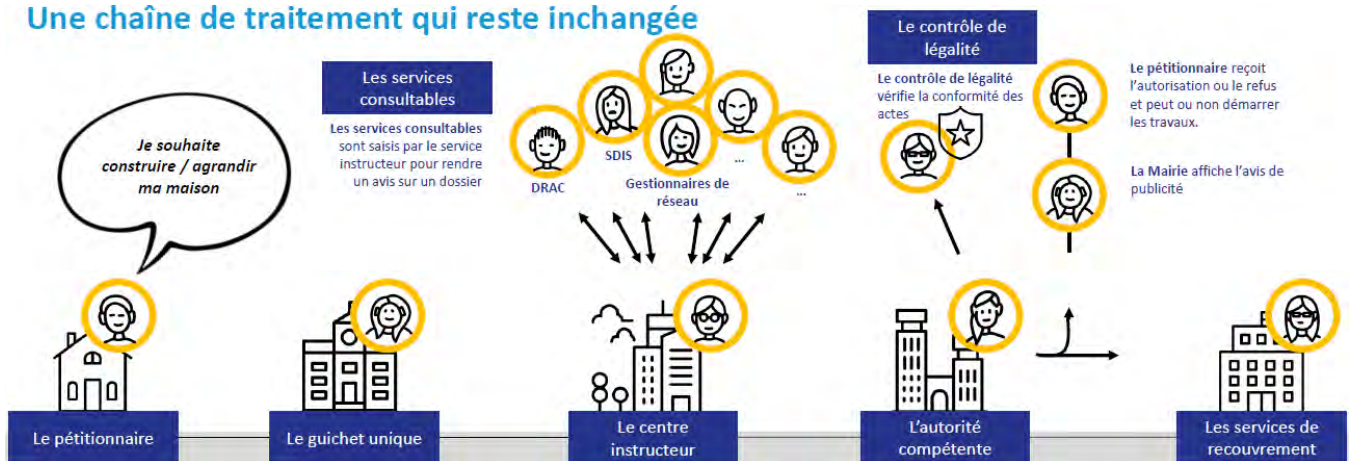
Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit programme **Démat.ADS**.

Objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols (ADS) :

- **Pour les pétitionnaires, usagers de service public :**
 - **Simplification** des démarches administratives pour le pétitionnaire, qui pourra désormais déposer sa demande d'AU (Autorisation d'Urbanisme) en ligne,
 - Une aide à la saisie des CERFA et un **pré contrôle de la qualité / complétude** des données,
 - **Fiabilité des données** transmises grâce à la capitalisation native des données,
 - **Transparence** sur l'état d'avancement des dossiers d'AU,

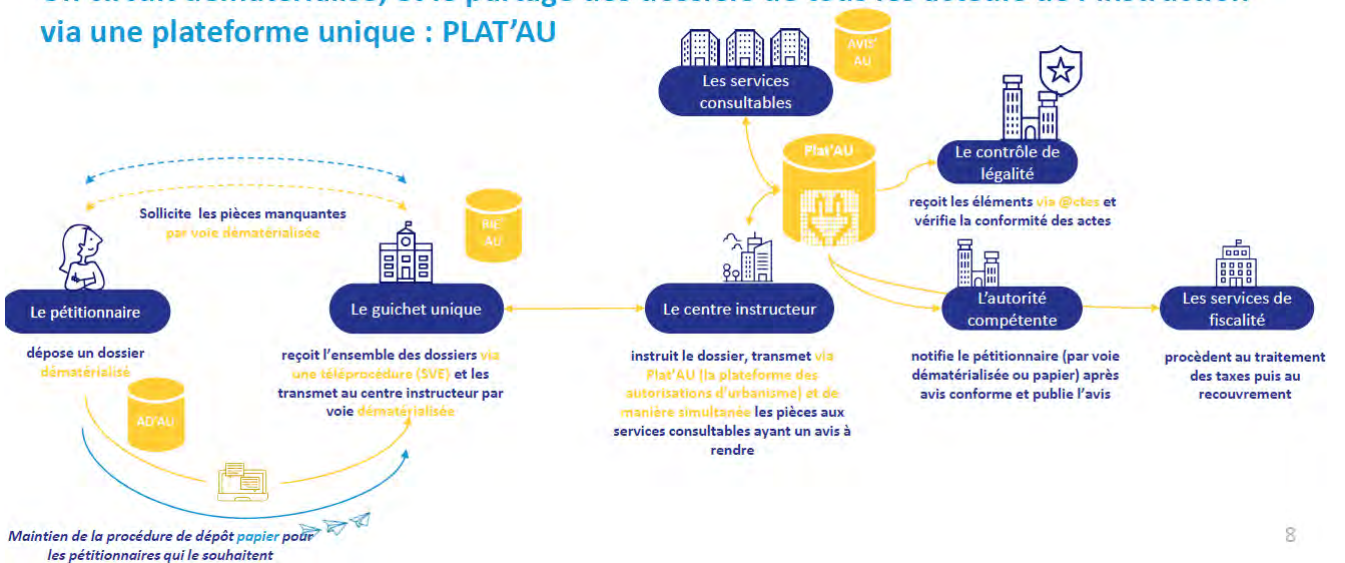
- **Fluidité** dans les échanges avec l'administration,
- **Réduction des délais de transmission** entre services consultés.
- **Pour les collectivités et les services de l'Etat, acteurs de l'instruction :**
- **Efficacité** et optimisation des processus grâce à un accès simultané des services consultés sur une plateforme centralisée (PLAT'AU),
- **Economies** (dossiers, papier, affranchissements),
- **Interopérabilité des systèmes** et gain de temps sur la re-saisie / un risque d'erreur limité,
- Recentrage des agents sur des **tâches à forte valeur ajoutée** comme la relation au pétitionnaire.

Une chaîne de traitement qui reste inchangée



La chaîne de traitement après le 1^{er} janvier 2022 :

Un circuit dématérialisé, et le partage des dossiers de tous les acteurs de l'instruction via une plateforme unique : PLAT'AU



Objectifs de PLAT'AU (Plateforme des Autorisation d'urbanisme) :

- PLAT'AU constitue un « hub », connecté aux outils numériques du processus d'instruction (téléservices des collectivités, outils métiers des services instructeurs et des services consultés, etc.). Grâce à PLAT'AU, les acteurs concernés par un même dossier pourront y avoir accès de manière simultanée et dématérialisée.
- **Transmission des dossiers et avis** entre ces acteurs de manière **dématérialisée et immédiate**,
- La plateforme n'est **pas un outil d'instruction, seulement un espace d'échange, transparent pour ses utilisateurs**, qui conservent leurs outils métiers habituels.

Coûts prévisionnels et plan de financement (année 2021) :

Objet de la prestation	Mise en place du module PLAT'AU	Formation Module SVES Communes et CCGM	Page personnalisée par commune	Formation OXALIS	
Coûts HT	7 740 €	3 030 €	3 140 €	2 020 €	
Coûts TTC	9 288 €	3 636 €	3 768 €	2 424 €	
Total					15 930 € HT et 19116 € TTC

- Les Collectivités qui anticiperont l'échéance du 1^{er} janvier 2022 vont pouvoir prétendre à une aide de l'État d'un minimum de 4 000 euros, augmentée de 400€ par commune rattachée, au titre du plan de relance,
- Les collectivités volontaires vont pouvoir anticiper la réforme et commencer à instruire de façon dématérialisée les demandes de permis de construire, en se raccordant à la plateforme mise en place par l'État, baptisée PLAT'AU.
- Pour bénéficier de cette aide, les collectivités doivent impérativement déposer leur dossier avant la fin octobre 2021.

2.6.2.2. Développement économique

2.6.2.2.1. Bazemont

2.6.2.2.1.1. Création d'un espace de coworking « La Clé des Champs »



Présentation synthétique du projet

Situation actuelle :

- De nombreux entrepreneurs indépendants sont présents au sein de la commune : un espace de Coworking pourrait leur être dédié avec l'arrivée de la fibre optique.

Solution :

- Un bâtiment inoccupé appartenant à la commune existe en centre-ville. Il s'agit d'une ancienne ferme, composée de :
 - Un bâti principal sur 2 niveaux soit 200 m² (100 m² d'emprise au sol),
 - Un hangar avec toiture en très bon état de 50 m²
 - Une petite cour de 40 m²
 - Un logement occupé et une bibliothèque en fonctionnement.

Coût prévisionnel : Estimation : 300 000 €

Plan de financement :

- DETR qui devra être demandée,
- Mise en location de l'espace afin d'amortir l'investissement.

Description de l'action :

De nombreux entrepreneurs indépendants sont présents au sein de la commune : un espace pourrait leur être dédié avec l'arrivée de la fibre optique.

En centre-ville, existe un bâtiment inoccupé appartenant à la commune, une ancienne ferme, composée de :

- Un bâti principal sur 2 niveaux soit 200 m² (100 m² d'emprise au sol),
- Un hangar avec toiture en très bon état de 50 m², et une petite cour de 40 m².
- Cet ensemble se complète d'un bâtiment servant de logement (occupé) et d'une bibliothèque en fonctionnement.

Coût prévisionnel et plan de financement :

- **Estimation : 300 000 €.** Seuls les murs sont en bon état.
- DETR,
- Mise en location de l'espace afin d'amortir l'investissement.

2.6.2.2.2. Crespières

2.6.2.2.2.1. Espace de coworking



Le terrain qui a fait l'objet de l'opération est situé au centre de la commune, avec au Nord l'Eglise et à l'Ouest la Mairie et sa Place.

Le presbytère est relié à l'Eglise par une passerelle couverte qui enjambe un chemin piéton. Il s'agit d'un bâtiment ancien (16^{ème} siècle pour partie), qui a cependant connu plusieurs extensions et rénovations qui l'ont partiellement dénaturé :

- L'élargissement du bâtiment et la transformation du pan Ouest de la Toiture,
- Le ravalement au ciment pour l'encadrement des baies et les joints entre les pierres ou l'enduit total pour le pignon Sud (ce qui enferme l'humidité et est néfaste pour la pérennité des murs de pierres).

Le Permis de construire a été accordé le 29/03/19 pour l'extension et la réhabilitation du presbytère, avec les objectifs suivants :

- L'aménagement d'une salle polyvalente,
- La création d'un espace de coworking de 90m², pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes dans un grand open-space, et un bureau à part,
- La création d'un logement de fonction.

L'inauguration de l'ensemble a eu lieu le 26 septembre 2020.

Le bâtiment existant a donc été conservé et aménagé, l'extension du pignon Sud permet la circulation verticale entre les niveaux.

L'idée a été de redonner sa silhouette d'origine au presbytère en retrouvant la symétrie de la couverture et la largeur initiale du pignon Sud. La création d'une petite extension dans laquelle est placé l'escalier permet la desserte des deux niveaux (un espace a été prévu dans ce volume pour l'implantation d'un élévateur pour l'accès des PMR).

Traitement des espaces libres :

Le thème du jardin de curé où se côtoient fleurs vivaces et annuelles, plantes médicinales, petits fruits rouges et légumes a été revisité pour l'aménagement du jardin du « presbytère ».

Le reste du jardin est engazonné avec l'insertion de petits « carrés de culture » surélevés et bordés de planches dans lesquels sont cultivés herbes aromatiques, fleurs et légumes.

Plan de financement :

- **DETR 2018 de 59742 €.**

2.6.2.3. Sécurité

2.6.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.6.2.3.1.1. Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école maternelle Jean de la Fontaine



Présentation synthétique du projet

Objectif :

- Mise en place de visiophones sur l'Ecole Jean de la Fontaine (1800m²) afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école.

Coût prévisionnel : 12 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Devis en août 2021 et réalisation du projet fin 2021.

Indicateurs d'évaluation : Sécurité - plan Vigipirate.

Objectifs :

- Mise en place de visiophones sur l'Ecole Jean de la Fontaine (1800m²) afin de sécuriser les accès d'entrée de l'école, dans le cadre d'augmentation des effectifs de l'école maternelle, d'une modification du fonctionnement interne, et du renforcement des mesures Vigipirate,
- Mise en place de visiophones 2 appels sur : l'entrée porte extérieure de la cour, le bureau de direction et la classe 6, l'entrée porte extérieure de la cour et la classe 3 avec extension de la sonnerie classe 8.

Coût prévisionnel : 12 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Devis en août 2021 réalisation du projet fin 2021

Indicateurs d'évaluation :

Sécurité - plan Vigipirate,

Les enseignants et le personnel peuvent activer l'ouverture de portes en toute sécurité.

2.6.2.3.2. Chavenay

2.6.2.3.2.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéo protection de la voie publique



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- Grâce au déploiement massif de la fibre optique sur le département des Yvelines en général, et sur le territoire de la Ville de Chavenay en particulier, et afin de répondre aux demandes croissantes de la Gendarmerie Nationale, **la Ville souhaite étendre son dispositif à un total de 23 caméras** (au lieu de 13 caméras actuellement),
- Couverture des entrées de ville afin d'identifier les véhicules transitant sur le territoire et répondre ainsi à la demande du Référent Sûreté de la Gendarmerie,
- Couverture des principaux espaces publics afin d'assurer la tranquillité publique et inscrire le dispositif dans une politique de prévention et de dissuasion.

Coût prévisionnel et plan de financement :

- **Coût total de l'opération HT : 758 247,42 €**
- **Coût total de l'opération TTC : 909 896,91 €**

- **Subvention DETR 2021 sollicitée : 117 000 €**
- **Subvention Région Ile de France sollicitée : 103 500 €**
- **Autofinancement : 689 896,91 €**

Calendrier prévisionnel :

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4^{ème} trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 à 9 mois

Indicateurs d'évaluation : Sécurité - plan Vigipirate.

Objets de l'action :

La commune de Chavenay souhaite améliorer et étendre son dispositif de vidéoprotection de voie publique.

La commune bénéficie actuellement de 13 caméras réparties sur le territoire de la Ville, mais celles-ci ne répondent pas aux exigences de la Gendarmerie Nationale en matière d'identification des véhicules transitant sur l'espace public.

En outre, en raison de la configuration de la Ville et de l'absence de fibre optique au moment de leur mise en œuvre, la transmission des images repose actuellement sur une solution ADSL qui représente un coût de fonctionnement important pour la Collectivité.

Grâce au déploiement massif de la fibre optique sur le département des Yvelines en général, et sur le territoire de la Ville de Chavenay en particulier, en raison de l'accroissement des problématiques inciviles et délinquantes enregistrées à Chavenay et afin de répondre aux demandes croissantes de la Gendarmerie Nationale, la Ville souhaite étendre son dispositif à un total de 23 caméras, avec les **objectifs suivants** :

- Couverture des entrées de ville afin d'identifier les véhicules transitant sur le territoire et répondre ainsi à la demande du Référent Sûreté de la Gendarmerie,
- Couverture des principaux espaces publics afin d'assurer la tranquillité publique et inscrire le dispositif dans une politique de prévention et de dissuasion.

Ainsi, la Ville de Chavenay sollicite une subvention d'un montant de 117 000 € au titre de la DETR 2021.



Plan de situation de la vidéoprotection projetée

Coût prévisionnel et plan de financement :

Frais d'étude et maîtrise d'œuvre HT	16 968.42 €
Travaux HT	741 279.00 €
Coût total de l'opération HT	758 247.42 € HT
TVA 20%	151 649.49 €
TOTAL TTC	909 896.91 € TTC
FINANCEMENT	
Subvention DETR	117 000.00 €
Subvention Région Ile-De-France	103 500.00 €
Autofinancement	689 396.91 €
TOTAL TTC	909 896.91 €

Calendrier prévisionnel :

- Date de démarrage prévisionnelle de l'opération : 4^{ème} trimestre 2021
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 à 9 mois

3. Conclusion

Ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique constitue la traduction de l'ambition du **projet de territoire de Gally Mauldre** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, tous impliqués dans la relance.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de **proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique** dans le respect de l'identité et de l'environnement propres à Gally Mauldre : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Dans la durée des mandats municipaux 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une **approche transversale et cohérente**.

Ainsi, en matière de comitologie, **le CRTE sera mis à jour** par le biais d'avenants aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux (vraisemblablement sous forme de revue de projets semestrielle).

Pour mener à bien les missions liées au CRTE, **un chef de projet sera recruté**, et sera chargé du pilotage des projets, de leur coordination et de l'animation de la démarche.

Ce recrutement bénéficiera du **soutien de l'ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), et sera partagé avec la commune de Maule, qui a également besoin d'un chef de projet dans le cadre du suivi de son programme « **Petites Villes de Demain** ».

Enfin, pour une lecture claire et visible par la population, et dans l'objectif de la poursuite de l'association des différents acteurs du territoire, la Délibération portant approbation du CRTE ainsi que le document rédigé, seront mis en ligne sur le Site Internet de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Date de la séance

Le 30 juin 2021

Date de convocation

Le 24 juin 2021

Date d'affichage

Le 24 juin 2021

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	28
Procurations	04
Excusés	01
Absent	01

N° 2021-06-47

**OBJET : SIGNATURE
DU CONTRAT DE
RELANCE ET DE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
(CRTE) AVEC L'ÉTAT**

Le Président certifie
que le compte rendu a
été affiché à la porte
de la Mairie de Maule,
siège administratif de
la Communauté de
Communes Gally
Mauldre

Transmis à la Sous-
Préfecture
Le

Date de publication
Le

Certifié exécutoire
Le Président

Laurent RICHARD

L'an deux mille vingt et un

Le mercredi 30 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Maule, à la Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent RICHARD, Président,

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI
Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Jérôme COTIGNY
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY
Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT
Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE,
Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Frédéric MUSILLAMI
Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Jean-Christophe SEGUIER, Caroline QUINET,
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Christelle BARDEILLE, Jean-Philippe ANTOINE

Procurations :

- Stéphane GOMPertz à Myriam BRENAC
- Katrin VARILLON à Patrick LOISEL
- Sylvie BIGAY à Laurent RICHARD
- Hajer RIVIERE à Olivier LEPRETRE

Excusé : William FALCHETTO

Absent : Yves DEKEYREL

Secrétaire de séance : Myriam BRENAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que par circulaire du 20 novembre 2020, le Gouvernement souhaite « que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État ».

CONSIDÉRANT que ce contrat de relance et de transition écologique (CRTE) doit répondre à trois enjeux :

- Associer les territoires au plan de relance,
- Durant les mandats municipaux et intercommunal 2020-2026, accompagner les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement résilient, autour d'une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture, etc.),
- Simplifier le paysage contractuel en rapprochant les dispositifs contractuels de l'Etat et des différents partenaires au service des spécificités et enjeux du territoire de projet.

CONSIDERANT que le CRTE sera mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités et de l'apparition de nouveaux enjeux,

CONSIDERANT que l'élaboration du CRTE s'établit selon une méthodologie en deux temps

- Un **diagnostic des forces et des faiblesses du territoire** réalisé à partir notamment du **Bilan stratégique du SCoT**, délibéré en Assemblée Communautaire du 03 Février 2021.
- Une **stratégie de territoire** qui présente les projets et les objectifs en matière de transition écologique et de cohésion territoriale retenus par l'intercommunalité à horizon 2026.

CONSIDERANT que le projet de CRTE de Gally Mauldre a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation et de validation avec les services de l'Etat représentés par Monsieur le sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime sur le principe du CRTE rendu par la Commission Instruction du droit des sols et Environnement rendu le 14 avril 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime du Bureau communautaire sur le projet de CRTE rendu le 16 juin 2021,

CONSIDERANT l'avis favorable unanime rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 22 juin 2021,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent Richard, Président, de Monsieur Jean-Bernard HETZEL, vice-Président délégué à l'Environnement, au Développement durable, et au Droit des sols, et de Monsieur Adriano BALLARIN, vice-Président délégué au Développement économique et à l'Aménagement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1/ VALIDE la démarche d'élaboration du CRTE, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, telle que présentée,

2/ APPROUVE le CRTE de la Communauté de communes Gally Mauldre,

3/ AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'Etat et son représentant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Gally Mauldre, et tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,



Le Président
Laurent RICHARD